



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026DEL041

Commune de Cugnaux

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Albert Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, Maire.

Étaient présents :

MMES et MM : ANDREU-SEIGNÉ, AUGET, AUJOLAT, BALLUREAU, BENA, BLAU, BOLTAR, BORDES, CHABARDÈS, CHOINKOWSKI, COLAS, CROQUETTE, DELPRAT, FERRARA, GAULOIS, GHODBANE, GOUDAL, GOURDOU-BOUÉ, LASSERRE, LIN, LORENZI, LOUBIER, LYORET-CROCHET, MARTINEZ, NOIR, PEDUSSAUT, QUIBEL, ROLLOT, ROURE, SANCHEZ, SCHNEIDER, TROTIGNON, TRUONG, VIDAL

Absents ayant donné procuration :

Mme BENALET donne procuration à M. SANCHEZ

Secrétaire de séance : M. Léo AUGET

Date de convocation : 21 avril 2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 30 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Votants :

POUR :	35	
CONTRE :		
ABSTENTION :		
NE PARTICIPE PAS AU VOTE :		

Objet : **Changement du lieu de réunion des conseils municipaux de la commune – Salle des mariages**

Service : **Administration générale**

Rapporteur : **Mme Marie-Hélène ROURE**

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Vu l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°28 du conseil municipal du 15 juin 2022 relative au changement du lieu de réunion des Conseils Municipaux de la Commune ;

L'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales dispose : « *Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances* ».

La salle des mariages faisait office de lieu de réunion au sein de la mairie, conformément au principe posé par l'article. Par délibération du 15 juin 2022, il a été décidé de modifier le lieu de réunion que pour les conseils municipaux se tiennent dans la salle Albert Camus. Ce changement était en partie motivé par la crise sanitaire.

A présent, il est proposé d'appliquer à nouveau le principe de la réunion du conseil municipal au sein de la mairie de la commune, donc, en l'espèce, dans la salle des mariages de l'hôtel de ville de la commune de Cugnaux. Celle-ci respecte assurément les conditions de neutralité, d'accessibilité et de sécurité, et permet la publicité des séances.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le changement de lieu de réunion du conseil municipal au profit de la salle des mariages, au sein de l'hôtel de ville de la commune de Cugnaux, sis au 5, place de l'Eglise ;
- **D'ABROGER** la délibération n°28 du conseil municipal du 15 juin 2022 relative au changement du lieu de réunion des Conseils Municipaux de la Commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Aurélien ANDREU-SEIGNÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026**

DÉLIBÉRATION N°2026DEL042

Commune de Cugnaux

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Albert Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, Maire.

Étaient présents :

MMES et MM : ANDREU-SEIGNÉ, AUGET, AUJOULAT, BALLUREAU, BENA, BLAU, BOLTAR, BORDES, CHABARDÈS, CHOINKOWSKI, COLAS, CROQUETTE, DELPRAT, FERRARA, GAULOIS, GHODBANE, GOUDAL, GOURDOU-BOUÉ, LASSERRE, LIN, LORENZI, LOUBIER, LYORET-CROCHET, MARTINEZ, NOIR, PEDUSSAUT, QUIBEL, ROLLOT, ROURE, SANCHEZ, SCHNEIDER, TROTIGNON, TRUONG, VIDAL

Absents ayant donné procuration :

Mme BENAZET donne procuration à M. SANCHEZ

Secrétaire de séance : M. Léo AUGET

Date de convocation : 21 avril 2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 30 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Votants :

POUR :	35	
CONTRE :		
ABSTENTION :		
NE PARTICIPE PAS AU VOTE :		

Objet : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention entre le ministère de la Justice, la commune et l'agence nationale des titres sécurisés relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil

Service : Administration générale

Rapporteur : Mme Marie-Hélène ROURE

Annexe : Convention entre le ministère de la Justice, la commune et l'agence nationale des titres sécurisés relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Vu les articles 34 et suivants, et précisément le 101-1 du Code civil ;

Vu les articles 53 et 114 de la loi n°2021-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle ;

Vu le décret n°2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2017 relatif à la participation financière de l'Etat au déploiement de COMEDEC ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2016 relatif aux échanges par voie électronique des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil ;

Vu le dispositif national de modernisation des échanges de données d'état civil mis en œuvre par le ministère de la Justice ;

Vu les missions confiées à l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) en matière de gestion et de sécurisation des échanges de données nécessaires à l'instruction des demandes de titres sécurisés ;

La dématérialisation des échanges de données d'état civil permet de simplifier les démarches administratives des usagers, de renforcer la fiabilité des informations transmises et de réduire les charges administratives pesant sur les services municipaux.

L'adhésion de la commune au dispositif d'échanges dématérialisés s'inscrit dans une démarche de modernisation du service public et d'amélioration de la qualité du service rendu aux administrés. Une telle adhésion nécessite la signature d'une convention tripartite entre le ministère de la Justice, l'Agence nationale des titres sécurisés et la Commune.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER les termes de la convention entre le ministère de la Justice, l'Agence nationale des titres sécurisés et la Commune, relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Aurélien ANDREU-SEIGNÉ

**CONVENTION ENTRE LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE, LA COMMUNE ET L'AGENCE
NATIONALE DES TITRES SECURISES**
relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil

Commune de : CUGNAUX

Département de : HAUTE-GARONNE (31)

Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle relatif à l'obligation de raccordement à la plateforme des échanges dématérialisés pour les communes disposant ou ayant disposé d'une maternité sur leur ressort,

Vu le décret n° 2007-240 modifié du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés,

Vu le décret n° 2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil mentionnant la participation financière de l'Etat pour la mise en œuvre de la plateforme des échanges dématérialisés des données de l'état civil,

Vu l'arrêté du 19 janvier 2016 relatif aux échanges par voie électronique des données à caractère personnel contenues dans les actes d'état civil

Vu l'arrêté du 31 mai 2017 relatif à la participation financière de l'Etat au déploiement de COMEDEC

Article I : Les parties à la convention

- La commune mentionnée en titre représenté par son Maire,
- L'agence nationale des titres sécurisés représentée par son directeur,
- Le ministère de la justice représenté par son secrétaire général.

Article II : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de traitement, par la commune, des demandes de vérification électronique d'état civil effectuées par les administrations, services et établissements publics de l'Etat ou des collectivités territoriales, les caisses et les organismes gérant des régimes de protection sociale ainsi que par les notaires prévues par le décret et l'arrêté cités ci-dessus.

L'instauration des échanges dématérialisés est rendue techniquement possible par la mise à disposition d'outils logiciels regroupés sous le terme générique de plateforme COMEDEC (COMmunication Electronique des Données d'Etat-Civil):

Article III : Périmètre des échanges dématérialisés

La signature de la présente convention engage la commune à répondre aux vérifications dématérialisées de données d'état civil pour les actes de naissance, de mariage et de décès et permettra aussi à cette dernière d'effectuer des demandes dès lors que ces services sont opérationnels.

Dans un premier temps, les échanges seront limités aux demandes de vérification par le ministère de l'intérieur pour tout titre entrant dans son périmètre et les notaires pour toutes leurs démarches. Toute extension du périmètre fera l'objet d'une consultation des instances nationales représentatives d'élus et d'une information à la commune.

La liste des échanges pris en charge par la plateforme COMEDEC est disponible sur le site du ministère de la justice et celui de l'ANTS.

Article IV : Cartes à puces

Les cartes à puce délivrées par l'ANTS dans le cadre de la convention CARTES, citée à l'article III, permettent aux officiers d'état civil de s'authentifier et de signer électroniquement dans le cadre des échanges transitant sur la plateforme COMEDEC.

L'utilisation des cartes délivrées par l'ANTS est un pré requis à l'utilisation de l'application COMEDEC. Pour cela, la signature de la convention CARTES entre la mairie et l'ANTS est obligatoire.

Article V : Obligations de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés

L'Agence Nationale des Titres Sécurisés, par cette convention, s'engage

- à assurer le bon fonctionnement de la plateforme de routage des demandes de vérification vers les communes qui ont adhéré par cette convention au système d'échange dématérialisé COMEDEC,
- à prendre en compte sans délai les évolutions réglementaires et à transmettre également sans délai aux éditeurs des logiciels d'état civil les informations nécessaires,
- à supporter, en plus de la version courante, la version précédente des formats d'échanges utilisés pour communiquer avec la plateforme afin de laisser aux communes et à leurs éditeurs le temps nécessaire à l'implémentation des évolutions,
- à mettre à la disposition des agents des collectivités territoriales habilités une application informatique nommée Web-ADA permettant le traitement via l'Internet des demandes de vérification d'état-civil, si la commune n'est pas dotée d'un logiciel d'état civil,
- à mettre à la disposition du maire, de ses agents et de ses prestataires, les informations nécessaires à l'utilisation du système notamment via internet,
- à assurer au profit du maire et/ou de ses délégués, des agents des collectivités territoriales habilités, une assistance téléphonique accessible aux heures ouvrées,
- à prévenir par mail les agents habilités, qui le souhaiteront, de l'arrivée d'une demande de vérification,

- à garantir un taux de disponibilité de 98% des applications en heures ouvrées.
- à mettre à disposition la liste des communes, qui auront signées la présente convention aux administrations dûment habilitées ainsi qu'aux usagers.
- à mettre à disposition de la commune, les volumes d'échanges réalisés au profit des notaires et comptabilisés selon les modalités précisées dans l'article VII de la présente convention.
- à verser à la commune, le cas échéant, la participation financière de l'Etat prévue par la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle susvisée.

Article VI : Obligations du maire

Le maire s'engage :

- à traiter ou à faire traiter par les agents des collectivités territoriales habilités les demandes de vérification d'état civil transmises par la plateforme COMEDEC,
- à traiter les demandes dans un délai compatible avec les délais de la démarche pour laquelle la commune est sollicitée et dans un délai maximum de 20 jours,
- à utiliser l'application Web-ADA (Application de Dématérialisation des Actes) mise à disposition par l'ANTS, s'il ne dispose pas d'un logiciel d'état civil compatible avec COMEDEC,
- à n'attribuer les droits de signature des réponses faites aux demandes de vérification et de saisie des actes qu'aux agents communaux titulaires d'une délégation d'officier d'état civil,
- à n'attribuer les droits de signature des demandes de vérification qu'aux agents communaux titulaires d'une délégation d'officier d'état civil et à n'utiliser cette fonctionnalité que dans les cas prévus par la loi,
- à informer l'ANTS des modifications administratives portant sur ses compétences en matière d'état civil (Changement de nom de la commune, fusions, séparations),
- à informer, dans les plus brefs délais, le service d'assistance de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, dont les coordonnées figurent sur le site (<http://www.ants.gouv.fr>), de tout problème technique affectant la bonne mise en œuvre de la présente convention,
- à prévenir l'ANTS en cas de changement d'éditeur de logiciel d'état-civil,
- à s'assurer, en amont d'un changement de version de son logiciel d'état civil, que celui-ci sera compatible avec COMEDEC et de demander la suspension de la convention auprès de l'ANTS dans le cas contraire,
- à retourner la présente convention accompagnée de son annexe dûment renseignée à l'ANTS, et signer « la convention relative à l'adhésion de la commune sur l'utilisation des cartes agents de l'ANTS ».

Article VII : Participation financière de l'Etat à la mise en œuvre de COMEDEC

L'ANTS, comptabilise annuellement l'ensemble des réponses positives et négatives réalisées au profit des notaires. Le décompte s'effectue à partir du 10 mai 2017.

Ne seront pas prises en compte :

- les réponses faites hors délais aux demandes qui sont purgées (au-delà de 23 jours suivants la mise à disposition de la demande sur la plateforme COMEDEC),
- les réponses négatives émises par la mairie lorsque cette dernière détient l'acte correspondant,
- les réponses positives contenant des erreurs ou incomplètes qui auront été signalées comme telles par les notaires.

Article VIII : Durée de la convention

Pour les communes non soumises à l'obligation prévue dans la loi susvisée, la présente convention est conclue pour une durée de 6 ans, renouvelable par tacite reconduction et par période de 6 ans, à compter de la date de signature par les parties.

Chaque partie peut demander à tout moment la suspension et / ou la résiliation de la présente convention, sous réserve d'un préavis de 3 mois et à condition que la commune concernée ne soit pas visée par l'obligation de raccordement énoncée dans la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016.

Le cas échéant, le non-respect des obligations de chacune des parties est un motif de la suspension, de la résiliation de l'abonnement de la commune au dispositif COMEDEC.

La suspension et la résiliation de la présente convention entraîne immédiatement la suspension de la convention CARTES.

Article IX : Règlement des litiges

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable du litige.

Conformément à l'article R. 312-11 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy Cedex 04, F-75181 Paris. E-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr. Tél. 01 44 59 44 00. Fax 01 44 59 46 46 est seul compétent pour connaître de tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente Convention.

Fait le / / à

Le ministre de la Justice



La secrétaire générale
du ministère de la justice

La Commune

L'Agence Nationale des Titres
Sécurisés

ANNEXE 1 : La mairie et son système informatique

Tribunal de grande instance de rattachement	TOULOUSE
Adresse de messagerie fonctionnelle du service d'état civil (A cette adresse seront envoyés les messages d'alertes concernant les demandes de vérification d'état civil)	etcivil@maine-cugnaux.fr

Taille du site

Nombre d'officiers d'état civil (hors élus)	3
Nombre d'agents d'état civil	4
Nombre de postes de travail utilisés dans le cadre de COMEDEC	5

Environnement des postes et du logiciel

Type de postes utilisés dans le cadre de COMEDEC	<input checked="" type="checkbox"/> Postes clients lourds (Windows) <input type="checkbox"/> Postes clients légers (ex : TSE, Citrix...) Préciser :
Environnement du logiciel d'état-civil	<input checked="" type="checkbox"/> Logiciel et/ou données hébergés en mairie <input type="checkbox"/> Logiciel et/ou données hébergés hors de la mairie Préciser :

Contexte de l'état civil

Décrivez ci-dessous l'historique de l'état civil détenu par la mairie (changement de nom, fusions, changement de département, etc.).

Le statut de la ville de Cugnaux n'a pas changé récemment. L'état civil de la commune est continué depuis sa constitution administrative en tant que commune. Il n'existe pas de changement de nom officiel de la commune ni de fusion récente avec une autre commune. Les registres historiques (naissances, mariages, décès) sont disponibles depuis le début du XIX^e siècle et sont aujourd'hui partagés entre la mairie de Cugnaux (pour les actes récents) et les Archives départementales de la Haute-Garonne pour les actes anciens (généalogie, recherches historiques).



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026DEL043

Commune de Cugnaux

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Albert Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, Maire.

Étaient présents :

MMES et MM : ANDREU-SEIGNÉ, AUGET, AUJOLAT, BALLUREAU, BENA, BLAU, BOLTAR, BORDES, CHABARDÈS, CHOINKOWSKI, COLAS, CROQUETTE, DELPRAT, FERRARA, GAULOIS, GHODBANE, GOUDAL, GOURDOU-BOUÉ, LASSERRE, LIN, LORENZI, LOUBIER, LYORET-CROCHET, MARTINEZ, NOIR, PEDUSSAUT, QUIBEL, ROLLOT, ROURE, SANCHEZ, SCHNEIDER, TROTIGNON, TRUONG, VIDAL

Absents ayant donné procuration :

Mme BENAZET donne procuration à M. SANCHEZ

Secrétaire de séance : M. Léo AUGET

Date de convocation : 21 avril 2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 30 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Votants :

POUR :	35	
CONTRE :		
ABSTENTION :		
NE PARTICIPE PAS AU VOTE :		

Objet : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de mise à disposition d'un archiviste de la direction des archives municipales de Toulouse

Service : Administration générale

Rapporteur : Mme Marie-Hélène ROURE

Annexes : Convention de mise à disposition d'un archiviste de la direction des archives municipales de Toulouse ; Devis de la mise à disposition

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Vu les articles L.512-7 et suivants du Code général de la fonction publique, relatifs à la mise à disposition des fonctionnaires ;

La ville de Cugnaux doit assurer la gestion, la conservation, le classement et la valorisation de ses archives conformément aux obligations légales en vigueur. S'impose en ce sens la nécessité de bénéficier d'une expertise professionnelle afin d'organiser, classer et mettre en conformité les archives communales.

Conformément à l'article L.512-8 du Code général de la fonction publique, les fonctionnaires peuvent être mis à disposition, notamment, des collectivités territoriales. Pour cela, la mise à disposition doit être prévue par une convention conclue entre les autorités concernées (article L.512-7).

La commune souhaite à ce titre accepter la proposition de la ville de Toulouse de mettre à disposition un archiviste de la Direction des Archives municipales de Toulouse pour accompagner la commune de Cugnaux dans cette mission.

La convention relative à cette proposition fixe les modalités administratives, techniques et financières de cette collaboration et mise à disposition.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition d'un archiviste de la Direction des Archives municipales de Toulouse auprès de la Ville de Cugnaux, telle qu'annexée à la présente délibération ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution ;**
- **DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Aurélien ANDREU-SEIGNÉ



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE :

MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE

DE LA DIRECTION DES ARCHIVES MUNICIPALES DE TOULOUSE

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant au Maire certaines attributions du conseil municipal,

Vu l'arrêté du Maire en date du 16 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur Francis Grass,

Vu la délibération n° 24-0453 du 20 septembre 2024

Vu la demande formulée par la collectivité ou l'établissement public,

Entre :

La Mairie de Toulouse, représentée par le Maire en exercice,
Place du Capitole
BP999
31040 Toulouse cedex 6

D'une part,

Et :

La Mairie de Cugnaux, représentée par le Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil municipal, en date du XXX ci-après dénommée « la collectivité »,

D'autre part,

PRÉAMBULE :

La mairie de Toulouse propose aux collectivités et établissements publics une mission facultative d'aide à l'archivage, assurée par la direction des Archives municipales de Toulouse.

Dans le cadre de cette dernière, la mairie de Toulouse met à disposition des collectivités et établissements publics l'expertise et l'appui juridique et technique d'un archiviste qualifié.

Le classement des archives est réalisé dans les limites juridiques prévues par le Code du Patrimoine et sous le contrôle technique et scientifique de la Directrice des Archives départementales de la Haute Garonne.

La présente convention de mise à disposition de service est conclue à cette fin entre les parties.

Article 1 : objet de la convention

La présente convention précise les modalités de la mise à disposition ponctuelle d'un archiviste de la mairie de Toulouse dans le cadre de la prestation d'aide à l'archivage sollicitée par la collectivité.

Article 2 : évaluation des besoins

Le contenu de la mission d'aide à l'archivage est fonction d'une évaluation réalisée par l'archiviste de la mairie de Toulouse et comprend :

1. le diagnostic initial,

Ce diagnostic initial est réalisé gratuitement, quelle que soit la décision finale de la collectivité.

2. la signature d'une convention de mise à disposition ponctuelle d'un archiviste avec la mairie de Toulouse.

Article 3 : détail des prestations

La prestation comprend :

Prestation complète* :

- Classement des archives (tri, élimination, classement et conditionnement) et rédaction des instruments de recherche

*Fonds de la collectivité

*Fonds privés

- Formation d'agents en fin de mission

Prestations à la carte* :

- Formation au récolement

- Classement des archives postérieures à 1940 (tri, repérage des archives à éliminer, classement, conditionnement, et description)

- Aide à l'évaluation et au classement des archives bureautiques

- Travaux de classement partiel : archives d'un service (finances, urbanisme...) ou archives conservées dans un local

- Identification des archives éliminables

- Élaboration d'outils (référentiel de conservation, plan de classement des archives courantes)

- Formation (sensibilisation aux archives ou thématiques particulières comme la tenue des registres des délibérations...)

- Études et conseils (aménagement de locaux, déménagement, gestion de sinistre, reliure et restauration, communicabilité)

** cocher la(les) case(s) correspondant (e) (es) à votre choix.*

La prestation ne comprend pas la fourniture des boîtes et la destruction des documents.

Article 4 : modalités d'intervention de l'archiviste et obligations de la collectivité ou de l'établissement public

Les opérations d'archivage sont réalisées sur site au sein de la collectivité ou de l'établissement public.

Pendant toute la durée d'intervention de l'archiviste, la collectivité veillera à fournir à ce dernier des locaux répondant aux règles d'hygiène, de sécurité et de confort en vigueur.

Elle mettra à sa disposition le mobilier (table spacieuse et chaise) nécessaire à l'exercice de sa mission.

Dans la mesure du possible, la collectivité devra prévoir les moyens nécessaires pour apporter une aide ponctuelle à l'archiviste pour les tâches de manutention.

Le temps de trajet aller-retour (site Archives municipales de Toulouse - collectivité) de l'archiviste mis à disposition est inclus dans le temps de travail.

La collectivité mettra à disposition de l'archiviste le matériel nécessaire à l'exécution de sa mission (boîtes d'archives, chemises cartonnées et sous chemises, escabeau...). La destruction physique des archives dont les durées de conservation légales sont échues incombe à la collectivité dans le respect de la réglementation.

L'archiviste de la mairie de Toulouse est tenu au secret professionnel pour tout ce qui concerne les faits et renseignements dont il aura connaissance au cours de l'exécution de la présente convention.

La mairie de Toulouse n'assurant qu'une mission d'assistance se dégage de toute responsabilité concernant les décisions prises par la collectivité.

Article 5 : conditions financières

S'agissant d'une mission facultative proposée par la mairie de Toulouse dans le cadre d'une convention de mise à disposition de service, celle-ci fera l'objet d'un remboursement de frais de la part de la collectivité ou établissement public.

Elle repose sur un forfait d'intervention à la demi-journée, fixé à 140 euros par délibération du Conseil municipal. Celui-ci comprend :

- le traitement et les charges de l'archiviste,
- les frais de déplacement et de mission de l'archiviste,
- les frais de gestion.

Ces conditions financières constituent un simple remboursement des frais exposés par la mairie de Toulouse.

Le recouvrement de la participation financière sera assuré chaque mois auprès de la collectivité en fonction du nombre de jours d'intervention, sur présentation d'un avis de sommes à payer établi par les services de la mairie de Toulouse.

Article 6 : durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature et prend fin à la réalisation des prestations choisies par la collectivité à l'article 3.

A la fin de la mission, l'archiviste de la mairie de Toulouse rédige un rapport d'intervention dont un exemplaire est transmis :

- à la collectivité ;
- au Archives municipales de Toulouse ;
- au Archives départementales ;

Article 7 : avenant

Toute modification susceptible d'être apportée, en cours d'exécution de la présente convention, fera l'objet d'un avenant notamment si des travaux supplémentaires apparaissent en cours de mission.

Article 8 : résiliation

Tout manquement répété à ses obligations de la part d'une des parties peut entraîner la résiliation immédiate et anticipée de la présente convention par l'autre partie, par courrier recommandé avec accusé de réception, en respectant un préavis de 15 jours.

Article 9 : litiges

Les parties s'entendent, avant tout recours contentieux, à chercher de façon amiable une solution négociée à tout conflit né de l'exécution de la présente convention.
A défaut d'accord, tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait en 2 exemplaires

A ..., le ...

Pour la Mairie de Toulouse

Le Maire,
Monsieur
Par délégation
L'Adjoint au maire

Pour la Mairie de Cugnaux

Le Maire,

Direction des Archives
2 Rue des Archives
31500 TOULOUSE
Tél. : 05.36.25.23.80
SIRET: 213 105 554 00017

DEVIS

Commune	Cugnaux
Destinataire	Malou Connan-André (Directrice de l'administration générale)
Date d'émission	13/11/2025

Détail de la prestation

La prestation de mise à disposition d'un archiviste ne comprend pas :

- La fourniture du matériel de conditionnement (boîtes archives) ;
- La destruction des archives qui est à la charge de la commune (les archives à détruire sont uniquement identifiées).

La commune doit mettre à disposition de l'archiviste les moyens de manutention nécessaires au transfert des archives des bureaux au lieu de conservation.

Le plan d'action est proposé sur la base de l'état des lieux de la fonction archives réalisé en septembre 2025.

Ce présent devis correspond à la première partie du plan d'action.

Actions proposées	Durée de l'intervention	Coût TTC Sur la base forfaitaire de 140 euros la demi-journée de travail (3h)
Identification des éliminables dans le local d'archives en face de l'urbanisme.	5 jours	1400 euros
Identification des éliminables et estimation du métrage pour le traitement à venir des autres locaux de stockage.	15 jours	4200 euros
Classement et description des archives conservées dans les combles aménagées (environ 80ml).	10 jours	2800 euros
Accompagnement du dépôt aux Archives départementales des archives antérieures à 1940.	5 jours	1400 euros
Formation et sensibilisation des agents (6 séances de 3h).	3 jours	840 euros
Estimation du métrage des archives stockées dans les bureaux des agents pour la conduite d'une campagne d'archivage.	2 jours	560 euros
LA DIRECTRICE des Archives Municipales	TOTAL	40 jours
		11200 euros


Jeanne AKLIL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026DEL044

Commune de Cugnaux

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Albert Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, Maire.

Étaient présents :

MMES et MM : ANDREU-SEIGNÉ, AUGET, AUJOUAT, BALLUREAU, BENA, BLAU, BOLTAR, BORDES, CHABARDÈS, CHOINKOWSKI, COLAS, CROQUETTE, DELPRAT, FERRARA, GAULOIS, GHODBANE, GOUDAL, GOURDOU-BOUÉ, LASSERRE, LIN, LORENZI, LOUBIER, LYORET-CROCHET, MARTINEZ, NOIR, PEDUSSAUT, QUIBEL, ROLLOT, ROURE, SANCHEZ, SCHNEIDER, TROTIGNON, TRUONG, VIDAL

Absents ayant donné procuration :

Mme BENAZET donne procuration à M. SANCHEZ

Secrétaire de séance : M. Léo AUGET

Date de convocation : 21 avril 2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 30 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Votants :

POUR :	35	
CONTRE :		
ABSTENTION :		
NE PARTICIPE PAS AU VOTE :		

Objet : Approbation du protocole transactionnel – Mise en fourrière Mme N.

Service : Administration générale

Rapporteur : Mme Marie-Hélène ROURE

Annexe : Protocole d'accord transactionnel Mme N.

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil ;

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;

La cosignataire a demandé le 18 octobre 2025 à la commune le remboursement des frais de mise en fourrière de son véhicule stationné sur l'espace public à hauteur du n°3 de la rue des Tourelles à Cugnaux. L'enlèvement a été effectué après appel de la police municipale de Cugnaux le 13 août 2025 à 10h27 par l'entreprise Auto Saint Cyprien dûment mandatée à cet effet.

L'origine de la demande réside dans le fait que la commune avait pris un arrêté de non-stationnement sur 4 places de parking afin de permettre à un riverain d'occuper temporairement le domaine public pour entreprendre la taille de sa haie végétale. L'arrêté a été apposé sur site le lundi 11 août 2025 pour une opération programmée le 13 août.

Dans le même temps, la cosignataire avait stationné son véhicule dans la rue des Tourelles le vendredi 8 août 2025 et s'était absentée pour un retour au n°3 de la rue des Tourelles le vendredi 15 août 2025. A ce titre, la cosignataire argue qu'elle ne pouvait avoir connaissance de cet arrêté et des obligations s'y référant.

Une attestation en ce sens a été délivrée pour valoir ce que de droit par M. le Directeur des Services techniques à la demande de la cosignataire le 19 août 2025, mentionnant la présence du véhicule sur site lors de la pose de l'arrêté le 11 août 2025.

Depuis, la cosignataire s'est acquittée du montant de la facture d'un montant net de 195,15 €.

La commune propose de régler le litige à l'amiable par un protocole transactionnel d'accord entre elle et chacune des parties prévoyant le versement de la somme totale de 195 euros et 15 centimes à Mme N., en contrepartie de l'assurance que toute contestation en cours ou future sur ce point serait sans objet.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER M. le Maire à signer le protocole transactionnel joint à la délibération ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à engager la dépense de 195,15 euros ;**
- **DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la commune.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Aurélien ANDREU-SEIGNÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)



PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Entre les soussignés :

La Commune de Cugnaux

5, place de l'Église – 31270 CUGNAUX,

Représentée par son Maire, Monsieur Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, autorisé par délibération n° du conseil municipal du 27 avril 2026

Ci-après dénommée « la Commune »,

d'une part,

Et :

Madame XXX

XXX

XXX

Ci-après dénommée « la cosignataire »,

d'autre part,

Ci-après ensemble dénommées « les Parties ».

EXPOSE PREALABLE

La cosignataire, demeurant, au XXX, a demandé le 18 octobre 2025 à la Commune le remboursement des frais de mise en fourrière de son véhicule stationné sur l'espace public à hauteur du n°3 de la rue des Tourelles à Cugnaux. L'enlèvement a été effectué après appel de la Police Municipale de Cugnaux le 13 août 2025 à 10h27 par l'entreprise Auto Saint Cyprien dûment mandatée à cet effet.

L'origine de la demande réside dans le fait que la Commune avait pris un arrêté de non-stationnement sur 4 places de parking afin de permettre à un riverain d'occuper temporairement le domaine public afin de pouvoir tailler sa haie végétale. L'arrêté a été apposé sur site le lundi 11 août 2025 pour une opération programmée le 13 août.

Dans le même temps la cosignataire avait stationné son véhicule dans la rue des Tourelles où réside sa grand-mère le vendredi 8 août 2025 et s'était absentée pour un retour au n°3 de la rue des Tourelles le vendredi 15 août 2025. A ce titre le cosignataire argue qu'elle ne pouvait avoir connaissance de cet arrêté et des obligations s'y référant.

Une attestation en ce sens a été délivrée pour valoir ce que de droit par M. le Directeur des Services techniques à la demande du cosignataire le 19 août 2025, stipulant la présence du véhicule sur site lors de la pose de l'arrêté le 11 août 2025.

Depuis la cosignataire s'est acquittée du montant de la facture d'un montant net de 195,15 €.

L'objet du présent protocole est de formaliser par les dispositions stipulées ci-après l'accord ainsi intervenu.

CECI EXPOSE, ARRÊTE CE QUI SUIT :

Article 1 :

La Commune s'engage à verser à la cosignataire la somme de 195 euros et 15 centimes au titre du remboursement des sommes engagées pour la récupération de son véhicule à la suite de la mise en fourrière.

Article 2 :

La cosignataire, après avoir reçu le règlement de ladite somme, sera ainsi rempli de tous ses droits et n'aura plus aucune réclamation à formuler à l'encontre de la Commune pour l'enlèvement de son véhicule.

Article 3 :

Par le présent accord, et sous réserve de sa bonne exécution, les Parties estiment que tout litige, toute contestation, même en cours, sont devenus sans objet au titre de l'article 2052 du Code civil.

Fait en 2 exemplaires, à Cugnaux Le ... / ... / ...

Pour la commune de Cugnaux, Le Maire, Aurélien ANDREU-SEIGNÉ	Pour le cosignataire, Mme XXX
--	--



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026DEL045

Commune de Cugnaux

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Albert Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, Maire.

Étaient présents :

MMES et MM : ANDREU-SEIGNÉ, AUGET, AUJOULAT, BALLUREAU, BENA, BLAU, BOLTAR, BORDES, CHABARDÈS, CHOINKOWSKI, COLAS, CROQUETTE, DELPRAT, FERRARA, GAULOIS, GHODBANE, GOUDAL, GOURDOU-BOUÉ, LASSERRE, LIN, LORENZI, LOUBIER, LYORET-CROCHET, MARTINEZ, NOIR, PEDUSSAUT, QUIBEL, ROLLOT, ROURE, SANCHEZ, SCHNEIDER, TROTIGNON, TRUONG, VIDAL

Absents ayant donné procuration :

Mme BENAZET donne procuration à M. SANCHEZ

Secrétaire de séance : M. Léo AUGET

Date de convocation : 21 avril 2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 30 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Votants :

POUR :	29	
CONTRE :	2	
ABSTENTION :	4	
NE PARTICIPE PAS AU VOTE :		

Objet : Adoption du Budget Primitif 2026 de la Commune de Cugnaux

Service : Finances

Rapporteur : M. le Maire

Annexes : Notice explicative (synthèse globale) ; Maquette

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-22 et suivants, L.2311-1-2 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération n°158 du conseil municipal du 13 décembre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n°2026DEL009 du conseil municipal du 7 avril 2026 relative au vote du débat d'orientations budgétaires 2026 ;

Vu la délibération n°2026DEL010 du conseil municipal 7 avril 2026 relative au vote du règlement budgétaire et financier ;

Vu la notice explicative relative au budget primitif 2026 ci-annexée ;

Le budget primitif (BP) retrace les prévisions et les autorisations de dépenses et de recettes, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, au titre de l'exercice, conformément au décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012. Il doit être évalué de façon sincère et ses deux sections doivent être équilibrées.

Il a été précédé du débat d'orientations budgétaires au vu d'un rapport sur les orientations budgétaires.

Une note explicative de synthèse sur le budget primitif 2026 est annexée à la présente délibération, ainsi que la maquette règlementaire M57.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le budget primitif de l'exercice 2026 lequel est présenté par chapitre et par nature tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2026 - SECTION « FONCTIONNEMENT »

DÉPENSES

Chapitre 011 : Charges à caractère général	5 530 958,82 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	17 816 558,00 €
Chapitre 014 : Atténuations de produits	65 000,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	3 305 749,67 €
Chapitre 66 : Intérêts des emprunts dont ICNE	340 000,00 €
Chapitre 67 : Charges spécifiques	10 000,00 €
Chapitre 68 : Dotations provisions et dépréciations	20 000,00 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	50 000,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	2 341 462,60 €
Total dépenses fonctionnement votées de l'exercice	29 479 729,09 €

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

RECETTES

Chapitre 013 : Atténuations de charges	286 000,00 €
Chapitre 70 : Produits des services	1 960 850,00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes (sauf le 731)	7 939 099,00 €
Chapitre 731 : Fiscalité locale	14 191 121,26 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	4 802 212,00 €
Chapitre 75 : Autres produits gestion courante	274 545,86 €
Chapitre 76 : Produits financiers	0,00 €
Chapitre 77 : Produits spécifiques	0,00 €
Chapitre 78 : Reprises sur provisions	0,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	25 900,97 €
Total recettes fonctionnement votées de l'exercice	29 479 729,09€

BUDGET PRIMITIF 2026 - SECTION « INVESTISSEMENT »

DÉPENSES

Chapitre 13 : Subventions d'investissement et autres	12 150,00 €
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles hors opération	430 440,00 €
Opération 23002 centre de santé	35 000,00 €
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	30 000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles hors opération	3 155 810,91 €
Opération 23001 maraîchage	60 000,00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours hors opération	798 000,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	1 640 000,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections	25 900,97 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	100 000,00 €
Total dépenses investissement votées de l'exercice	6 287 301,88 €

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

RECETTES

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	600 000,00 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissement et autres	127 317,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées Emprunt d'équilibre	2 968 522,28 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	100 000,00 €
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	50 000,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections	2 341 462,60 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	100 000,00 €
Total recettes investissement votées de l'exercice	6 287 301,88 €

Il est précisé qu'en application de l'article L. 1612-28 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'ADOPTER le budget primitif 2026 par un vote exprimé chapitre par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Aurélien ANDREU-SEIGNÉ



BUDGET PRIMITIF 2026

SYNTHÈSE GLOBALE

A Le cadre général du budget primitif 2026

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Le présent rapport répond à cette obligation. Il illustre les détails du projet de budget primitif 2026 et se fixe pour objectif d'apprécier les grandes masses budgétaires ainsi que les équilibres financiers.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Le budget doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. Il est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le débat d'orientations budgétaires s'est, quant à lui, tenu le 7 avril dernier avec pour enjeu de poser le cadre de l'élaboration du budget primitif 2026.

Ce budget s'inscrit dans un contexte de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cet objectif de maîtrise doit permettre à la Ville de retrouver des marges de manœuvre et d'améliorer son autofinancement.

La poursuite de cet objectif tient compte de l'effort budgétaire demandé aux collectivités territoriales, appelant à une gestion prudente et rigoureuse. En outre, le retour de pressions inflationnistes aux niveaux national et européen accentue les facteurs de risques pesant sur les équilibres budgétaires.

Dans cet environnement politique et budgétaire contraint, la nouvelle équipe municipale s'engage, au cours de cette année de transition, à déployer progressivement ses priorités d'intervention en présentant un budget primitif sérieux et responsable.

Le budget de la collectivité se structure en deux sections :

- la section de fonctionnement qui retrace la gestion des affaires courantes, et inclut le versement des salaires des agents municipaux, les dépenses d'assurance, de fluides dans les divers bâtiments et équipements (eau, électricité, gaz, chaleur bois), ou encore les subventions aux associations ;
- la section d'investissement, qui a pour vocation de financer les travaux destinés à améliorer et faire évoluer le patrimoine de la Ville.

L'équilibre budgétaire 2026 de la commune se présente comme suit :

Il s'élève à 35,767 M€ toutes sections confondues contre 34,897 M€ au budget primitif 2025, soit + 2,5 % de BP à BP :

- **29,480 M€ en fonctionnement** contre 28,860 M€ en 2025 (+ 2,1 %) ;
- **6,287 M€ en investissement** contre 6,037 M€ en 2025 (+ 4,1 %).

B La section de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
031-213101579-20260427-2026DEL045-BF
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Les recettes de fonctionnement

Chapitre		BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en % entre BP	Variation en € entre BP
013	Atténuations de charges	240 000,00 €	220 000,00 €	286 000,00 €	30,0%	66 000,00 €
70	Prod services, domaine, ventes diverses	1 757 756,00 €	1 946 544,00 €	1 960 850,00 €	0,7%	14 306,00 €
73	Impôts et taxes (reversement Toulouse Métropole)	7 511 717,00 €	7 788 056,00 €	7 939 099,00 €	1,9%	151 043,00 €
731	Fiscalité locale	13 046 936,00 €	13 773 356,00 €	14 191 121,26 €	3,0%	417 765,26 €
74	Dotations et participations	4 731 708,56 €	4 717 279,00 €	4 802 212,00 €	1,8%	84 933,00 €
75	Autres produits de gestion courante	390 845,67 €	393 313,00 €	274 545,86 €	-30,2%	- 118 767,14 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €		- €
77	Produits exceptionnels	11 000,00 €	- €	- €		- €
78	Reprises sur provisions	- €	- €	- €		- €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		27 689 963,23 €	28 838 548,00 €	29 453 828,12 €	2,1%	615 280,12 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	- €	21 869,97 €	25 900,97 €	18,4%	4 031,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		27 689 963,23 €	28 860 417,97 €	29 479 729,09 €	2,1%	619 311,12 €

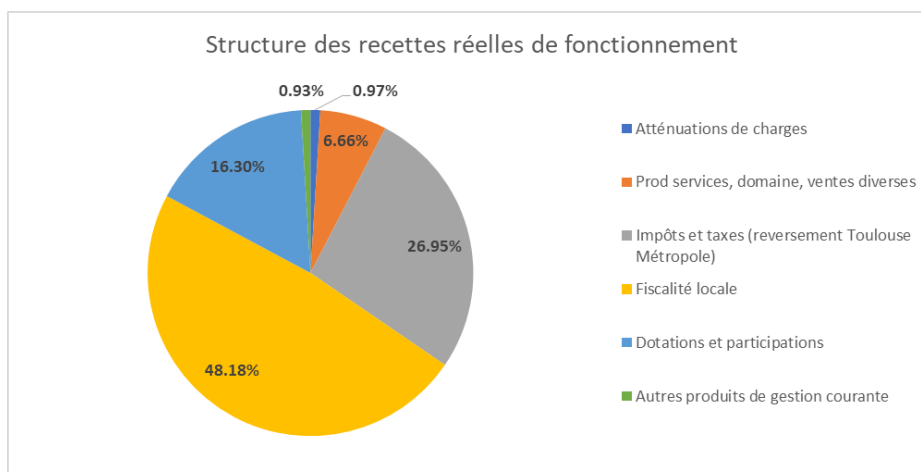
Les recettes de fonctionnement comprennent les sommes encaissées par la Ville au titre de la fiscalité locale (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires), les dotations versées par l'Etat, les prestations fournies aux usagers, les redevances pour occupation du domaine public, les reversements de fiscalité de l'intercommunalité.

- **S'agissant des recettes tarifaires (chapitre 70)** notamment les recettes liées aux régies du portail famille (restauration scolaire, petite enfance, ALSH, ALAE...), les recettes prévisionnelles ont été estimées en hausse (1,961 M€ en 2026 contre 1,947 M€ en 2025 soit + 0,7 %) ;
- **la stabilité budgétaire de la DGF** dans la loi de finances 2026 pour l'ensemble des collectivités se traduit pour la Ville de Cugnaux par une baisse de 0,1 % de la dotation globale de fonctionnement (DGF) notifiée le 31 mars 2026 et répartie de la manière suivante (au sein du chapitre 74) :
 - **la dotation forfaitaire (DF)**, principale dotation de l'Etat baisse de 4 % après une baisse de 2 % entre 2024 et 2025. Elle passe de 1,705 M€ notifiés en 2025 à 1,633 M€ notifiés en 2026.
 - **la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** a été notifiée à hauteur de 0,685 M€ en 2026 contre 0,628 M€ notifiés en 2025 ;
 - **la dotation nationale de péréquation (DNP)** a été notifiée à hauteur de 0,193 M€ pour l'exercice 2026 contre 0,181 M€ notifiés en 2025 ;
- **un produit fiscal de 13,283 M€** (au sein du chapitre 731) est prévu pour 2026 après réception de la notification des services fiscaux. Il cumule le produit de la taxe foncière sur le bâti (12,668 M€), de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (0,049 M€), de la taxe sur le foncier non bâti (0,037 M€) et l'effet du coefficient correcteur (0,529 M€).
 - A noter, pas d'augmentation de taux en 2026.
- **une inscription en hausse, à hauteur de 0,775 M€ est prévue au titre des droits de mutation immobiliers** (chapitre 731). Le CFU (Compte Financier Unique qui remplace le compte

administratif) prévisionnel 2025 s'élève à 0,852 M€. Pour rappel, ces droits ont été titrés dans le cadre du compte administratif 2024. Ces droits, intégrés dans ce qui est communément appelé « *les frais de notaire* » sont un pourcentage du prix du bien cédé ; ils sont versés aux collectivités dans les mois qui suivent la transaction et sont très dépendants à la fois du nombre de transactions immobilières et de leur montant ;

Accès de l'économie en préfecture
081-213 015 79 2626 427-2026 DEL 048-BF
Date de télétransmission : 29/04/2026

- **un flux de Toulouse Métropole vers la Ville en recettes de fonctionnement via l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité (DSC) est intégré dans nos prévisions (au sein du chapitre 73) :**
 - 5,308 M€ d'attribution de compensation (AC), versés par Toulouse Métropole ;
 - 2,631 M€ de dotation de solidarité communautaire (DSC) entraînant une augmentation de l'ordre de 6,1 % par rapport au BP 2025 (2,480 M€). Cette évolution est liée à la refonte introduite en 2022 sur les critères de répartition de la dotation de solidarité communautaire entre les 37 communes de Toulouse Métropole ;
 - **soit un sous-total de 7,939 M€ au BP 2026 contre 7,788 M€ au BP 2025 (+ 1,9 %)**
- **une hypothèse prudente de subventionnement de la CAF à nos structures** (petite enfance, ALSH, ALAE, jeunesse...) a été retenue en 2026, soit 1,838 M€ (au sein du chapitre 74).



Les dépenses de fonctionnement

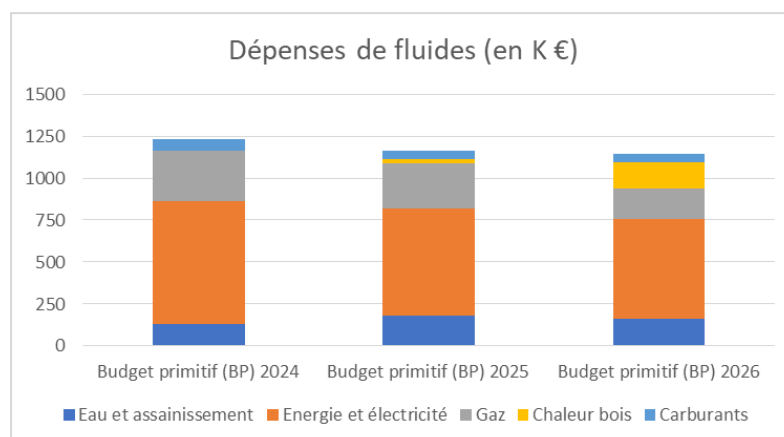
Accusé de réception en préfecture
031-213101579-20260427-2026DEL045-BF
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Chapitre		BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en % entre BP	Variation en € entre BP
011	Charges à caractère général	5 399 408,48 €	5 442 025,04 €	5 530 958,82 €	1,6%	88 933,78 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	16 778 855,00 €	17 506 568,00 €	17 816 558,00 €	1,8%	309 990,00 €
014	Atténuations de produits	100 000,00 €	85 000,00 €	65 000,00 €	-23,5%	- 20 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 228 276,00 €	3 129 539,42 €	3 305 749,67 €	5,6%	176 210,25 €
66	Charges financiers	480 000,00 €	400 000,00 €	340 000,00 €	-15,0%	- 60 000,00 €
67	Charges spécifiques	35 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,0%	- €
68	Dotations provisions et dépréciations	- €	- €	20 000,00 €		20 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		26 021 539,48 €	26 573 132,46 €	27 088 266,49 €	1,9%	515 134,03 €
23	Virement à la section d'investissement	298 423,75 €	437 063,05 €	50 000,00 €	-88,6%	- 387 063,05 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 370 000,00 €	1 850 222,46 €	2 341 462,60 €	26,6%	491 240,14 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		27 689 963,23 €	28 860 417,97 €	29 479 729,09 €	2,1%	619 311,12 €

Ces dépenses regroupent notamment les salaires des agents municipaux, l'entretien/maintenance et la consommation des bâtiments et équipements communaux, les prestations de service, les achats de denrées alimentaires, de fournitures et autres consommables, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts contractés.

- **Un montant de 5,531 M€ sur le chapitre des charges à caractère général (011) au BP 2026 contre 5,442 M€ au BP 2025 (+ 1,6 %) :**
 - **Au titre du service de restauration** rendu aux enfants scolarisés sur la Ville, le budget s'élève à 900 046,03 € en évolution de 7 % par rapport au BP 2025.
 - **La hausse du chapitre 011 reste néanmoins atténuée par la baisse des inscriptions budgétaires pour les fluides.**

La commune avec l'installation du réseau de chaleur diversifie depuis fin 2025 ses sources d'approvisionnement et augmente la part des énergies renouvelables.



Il est à noter que les travaux réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) visent à systématiser le passage en LED et ont donc un effet vertueux sur la consommation

d'électricité de la Ville. Suivant l'action « Rallumons Cugnaux », l'éclairage public a été rétabli jusqu'à 1h du matin par la nouvelle équipe municipale. L'installation progressive de détecteurs de mouvements intelligents et économes en énergie, permettra un éclairage toute la nuit, qui sera adapté aux besoins réels des habitants.

Accusé de réception en préfecture
6312510187920260427-2026DEL043-BF
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception : 29/04/2026

Des crédits sont fléchés de manière prévisionnelle à hauteur de 0,035 M€ pour mener un audit indépendant sur les finances ainsi que sur les ressources humaines.

- **Le budget 2026 sur le chapitre 012 « frais de personnel » s'élève à 17,817 M€. Il est en augmentation de 1,8 % par rapport au budget primitif 2025 (17,507 M€).**

Les principaux facteurs d'évolution sont les suivants :

- l'impact de la mise en œuvre des décisions gouvernementales :
 - augmentation des cotisations CNRACL de + 3 % (renouvelée pendant 4 ans depuis 2025), soit + 0,223 M€ par an ;
- l'impact de la hausse des tickets restaurant au 1^{er} janvier 2025 pour tous les agents (+ 5 tickets par mois par agent), soit 20 tickets par mois (+ 0,089 M€ par an) ;
- l'évolution liée au déroulement de la carrière des agents :
 - avancements d'échelon automatiques suivant l'ancienneté (0,041 M€) ;
 - avancements de grade sur la base des critères inscrits dans les lignes de gestion de la collectivité (LDG) qui ont été instruits dans le cadre de la CAP locale de février 2026. Pour rappel, les critères des LDG sont la manière de servir, l'âge, le poste occupé, l'ancienneté et les formations suivies.
- la participation employeur à la mutuelle santé évaluée pour 2026 à 0,043 M€.

Toutes les actions déjà menées en matière de politique du personnel sont maintenues, sur le même rythme, dont :

- le financement de la réforme des 1 607 heures depuis le 1^{er} janvier 2022 ;
- la poursuite de la politique de résorption des contrats à durée déterminée par une titularisation ou un contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- le maintien de la politique d'avancement et de formation des agents.

Les dépenses de personnel augmentent du fait du GVT interne (Glissement Vieillesse Technicité) estimé à 1,9 % en raison des avancements ou des changements de grades et du fait du GVT externe (notamment les mesures gouvernementales).

Une démarche plus globale sur le bien-être au travail est engagée depuis fin 2022 et se poursuit en 2026 dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions coconstruit avec les représentants du personnel et les agents en 2024.

Ces actions déjà menées dans le cadre du dialogue social seront réexaminées lors de la redéfinition des lignes de gestion.

- **Sur le chapitre 014 « atténuations de produits », une provision est inscrite au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à hauteur de 65 000 €, dans l'attente de la ventilation du prélèvement entre Toulouse Métropole et ses communes membres qui se fait à partir du coefficient d'intégration fiscale (CIF).**

- **Le budget 2026 sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courantes » alevé à 3,306 M€. Il évolue en augmentation de + 5,6 % par rapport au budget primitif 2025 (3,130 M€).**

Accusé de réception en préfecture
 03/11/2025 09:20:04
 Date de télétransmission : 29/04/2026
 Date de signature : 29/04/2026

Les dépenses de ce chapitre représentent 12,20 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2026.

Ce chapitre regroupe principalement des charges structurelles comme les participations de la Ville au sein des organismes satellites (CCAS, SIPR, SDEHG, Omnisports, centre de santé ...).

La hausse sur 2026 provient notamment de la hausse de la subvention Ville vers le CCAS. Il est proposé une augmentation de 0,125 M€ en 2026 (1,895 M€ contre 1,770 M€).

La participation communale au sein du Syndicat Intercommunal de la Piscine de la Ramée (SIPR) est évaluée de manière prévisionnelle à hauteur de 0,429 M€.

Une enveloppe fléchée pour la participation communale annuelle liée à des engagements financiers auprès du Syndicat Départemental d’Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) est prévue à hauteur de 0,350 M€.

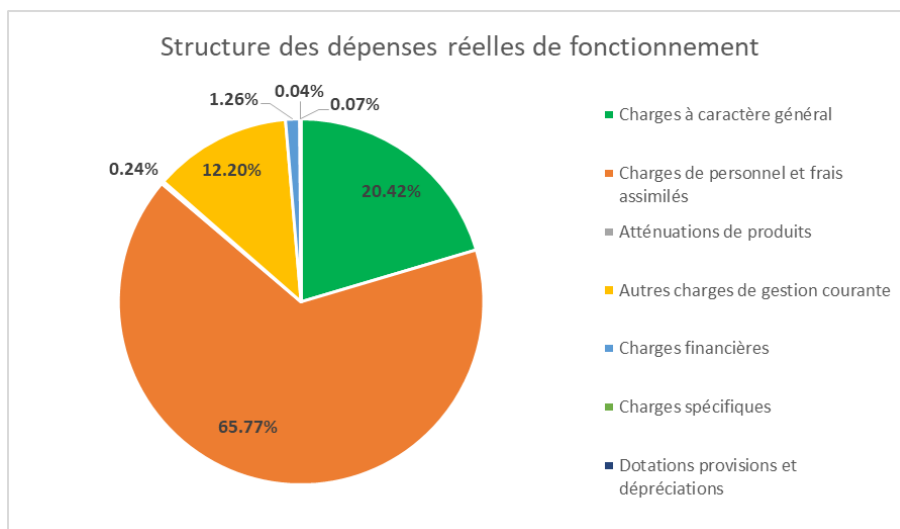
L’enveloppe relative aux indemnités des élus est évaluée de manière prévisionnelle à hauteur de 0,175 M€.

La subvention versée à l’Omnisports est évaluée de manière prévisionnelle à 0,165 M€. La subvention allouée au fonctionnement de la régie des transports est prévue à hauteur de 0,070 M€. Le subventionnement de la Crèche Lou Pit’s Choux nés est estimée à hauteur de 0,061 M€.

D’autre part, l’enveloppe dédiée aux subventions des associations est évaluée de manière prévisionnelle autour de 0,040 M€.

La contribution de la Ville au Groupement d’Intérêt Public (GIP) « Ma Santé, Ma Région » est de 0,036 M€ pour le fonctionnement du centre de santé provisoire situé au 8 rue du Pré Vicinal, suite à la décision du GIP prise en Assemblée Générale du 26 novembre 2025.

- **Le budget 2026 sur le chapitre 66 « charges financières » évolue à la baisse.** Les intérêts de la dette se situeront autour de 0,340 M€, sans souscription d’emprunt nouveau à ce stade.
- **Sur le chapitre 67 « charges spécifiques »,** une enveloppe est constituée à hauteur de 0,010 M€ à titre prévisionnel pour des opérations spécifiques.
- **Le budget du chapitre 68 « dotations aux provisions, dépréciations »** regroupe une enveloppe de 0,020 M€ afin de faire face à d’éventuels contentieux.



C La section d'investissement

Une priorisation des projets sera opérée en cours d'année afin d'aboutir à l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui donnera notamment la priorité aux rénovations des bâtiments scolaires obsolètes, du site de l'ancienne gendarmerie, à la rénovation de la salle Albert Camus, à la création d'une nouvelle cuisine centrale...

Au titre de l'exercice budgétaire 2026, les projets retenus relèvent de la gestion courante du patrimoine communal et réaffirment l'engagement de la Ville en faveur d'une approche durable et rigoureuse.

La Ville poursuivra une politique active de préservation et de valorisation des bâtiments, visant à garantir leur pérennité, à maîtriser les coûts de maintenance sur le long terme et à anticiper les effets liés au vieillissement du bâti.

Une attention particulière sera portée aux établissements recevant du public (ERP) les plus sensibles, notamment les écoles, les crèches, les équipements sportifs et les structures de restauration collective, afin d'assurer aux usagers des conditions d'accueil optimales et sécurisées.

Les recettes d'investissement

Chapitre		BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en % entre BP	Variation en € entre BP
13	Subventions d'investissement	150 000,00 €	101 784,05 €	127 317,00 €	25,1%	25 532,95 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 380 345,25 €	2 772 894,89 €	2 968 522,28 €	7,1%	195 627,39 €
23	Immobilisations en cours	50 000,00 €	75 000,00 €	100 000,00 €	33,3%	25 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	800 000,00 €	700 000,00 €	600 000,00 €	-14,3%	- 100 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		5 380 345,25 €	3 649 678,94 €	3 795 839,28 €	4,0%	146 160,34 €
021	Virement de la section de fonctionnement	298 423,75 €	437 063,05 €	50 000,00 €	-88,6%	- 387 063,05 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 370 000,00 €	1 850 222,46 €	2 341 462,60 €	26,6%	491 240,14 €
041	Opérations patrimoniales	400 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,0%	- €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 448 769,00 €	6 036 964,45 €	6 287 301,88 €	4,1%	250 337,43 €

6,287 M€ sont prévus au titre des recettes d'investissement pour la Ville :

Il s'agit notamment de :

- **0,127 M€** au titre des subventions d'investissement ;
- **0,600 M€** au titre du FCTVA ;
- **2,968 M€** au titre de l'emprunt pour équilibrer les dépenses et les recettes d'investissement ; la Ville ne mobilisera pas de l'emprunt à ce niveau du fait des excédents 2025 ;
- **2,391 M€** d'autofinancement dont 2,341 M€ au titre de l'autofinancement obligatoire (amortissements) et 0,050 M€ au titre de l'autofinancement complémentaire c'est-à-dire le virement de la section de fonctionnement ;
- **0,100 M€** pour des écritures liées à des immobilisations en cours ;
- **0,100 M€** pour des écritures d'ordre liées à des opérations patrimoniales.

Les dépenses d'investissement

Accusé de réception en préfecture
031-213101579-20260427-2026DEL045-BF
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Chapitre		BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en % entre BP	Variation en € entre BP
20	Immobilisations incorporelles	429 820,00 €	249 189,00 €	430 440,00 €	72,7%	181 251,00 €
204	Subventions d'équipement versées	100 000,00 €	50 000,00 €	30 000,00 €	-40,0%	- 20 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 864 449,00 €	3 529 505,48 €	3 155 810,91 €	-10,6%	- 373 694,57 €
23	Immobilisations en cours	300 000,00 €	125 000,00 €	798 000,00 €	538,4%	673 000,00 €
opération 19002	programmation réhabilitations gymnases		4 900,00 €		-100,0%	- 4 900,00 €
opération 22001	équipements rugby Gasc	50 000,00 €	- €			- €
opération 23001	maraichage	440 000,00 €	150 000,00 €	60 000,00 €	-60,0%	- 90 000,00 €
opération 23002	centre de santé	77 000,00 €	100 000,00 €	35 000,00 €	-65,0%	- 65 000,00 €
<i>total des opérations d'équipement</i>		<i>567 000,00 €</i>	<i>254 900,00 €</i>	<i>95 000,00 €</i>	<i>-62,7%</i>	<i>- 159 900,00 €</i>
total des dépenses d'équipement		5 261 269,00 €	4 208 594,48 €	4 509 250,91 €	7,1%	300 656,43 €
13	Subventions d'investissement	- €		12 150,00 €		12 150,00 €
16	Emprunts et dettes	1 780 000,00 €	1 700 000,00 €	1 640 000,00 €	-3,5%	- 60 000,00 €
26	Participations et créances rattachées	6 000,00 €	5 000,00 €	- €	-100,0%	- 5 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	1 500,00 €	1 500,00 €	- €	-100,0%	- 1 500,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		7 048 769,00 €	5 915 094,48 €	6 161 400,91 €	4,2%	246 306,43 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	- €	21 869,97 €	25 900,97 €	18,4%	4 031,00 €
041	Opérations patrimoniales	400 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,0%	- €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7 448 769,00 €	6 036 964,45 €	6 287 301,88 €	4,1%	250 337,43 €

6,287 M€ sont prévus au titre des investissements pour la Ville qui se décomposent de la manière suivante :

- **4,509 M€** au titre des dépenses d'équipement au BP 2026 contre **4,209 M€** au BP 2025 (+ 7,1 %) :
 - **soit 0,430 M€** sur le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » hors opération budgétaire fléchée dont notamment :
 - ✓ des frais d'études ;
 - ❖ des provisions pour mener des études préalables sur les écoles et la restauration collective (0,160 M€) ;
 - ❖ des études portant sur des nouveaux locaux pour la crèche du multi-accueil du Vivier et le centre de santé (GIP « Ma Santé, Ma Région ») (0,025 M€) ;
 - ❖ des études préalables pour un amphithéâtre de verdure au bord du Quai des Arts (0,030 M€) ;
 - ❖ des mises en conformité en lien avec le Décret du tertiaire, un décret relatif au système d'automatisation et de contrôle des bâtiments non résidentiels et à la régulation automatique de la chaleur (0,015 M€) ;
 - ✓ l'achat de logiciels informatiques (0,122 M€) ;
 - ✓ les licences liées à l'installation de nouvelles caméras vidéo protection (0,015 M€) ;
 - **soit 0,030 M€** sur le chapitre 204 « subventions d'équipement versées » pour financer des opérations d'investissement réalisées par le SDEHG.

- **soit 3,156 M€ sur le chapitre 21 « immobilisations corporelles » hors opération budgétaire fléchée dont notamment :**
 - **0,544 M€** pour la réalisation de travaux dans les écoles ;
 - **0,310 M€** pour des acquisitions foncières comprenant une enveloppe pour anticiper des opportunités pour faire valoir le droit de préemption urbain et des potentielles acquisitions de biens vacants sans maître ;
 - **0,305 M€** pour l'installation de nouvelles caméras vidéo protection (raccordement fibre, génie civil ainsi que les équipements et matériels associés) ;
 - **0,160 M€** pour le déménagement de la police municipale dans les anciens locaux de la gendarmerie ;
 - **0,141 M€** pour les équipements sportifs ;
 - **0,124 M€** pour la restauration scolaire ;
 - **0,122 M€** pour l'achat de matériels informatiques et téléphoniques au sein des services municipaux ;
 - **0,115 M€** pour l'aménagement des espaces verts au sein des parcs de la ville ;
 - **0,078 M€** pour l'entretien des espaces verts de la Plaine des sports ;
 - **0,078 M€** pour les équipements numériques dans les écoles ;
 - **0,076 M€** pour l'acquisition de nouveaux mobiliers et matériels de bureau dans les écoles ;
 - **0,075 M€** pour les crèches ;
 - **0,030 M€** pour des plantations d'arbres et d'arbustes ;

- **soit 0,798 M€ sur le chapitre 23 « immobilisations en cours » hors opération budgétaire fléchée ;**
 - **0,698 M€** sur la solarisation des deux sites : la Plaine des sports et le centre de loisirs Rachety ;
 - **0,100 M€** pour des écritures liées à des immobilisations en cours ;

- **soit 0,095 M€ sur des opérations budgétaires fléchées :**
 - ✓ 0,060 M€ sur l'opération 23001 « maraîchage » avec des crédits prévus sur le chapitre 21 ;
 - ✓ 0,035 M€ sur l'opération 23002 « centre de santé » pour la réalisation d'études de maîtrise d'œuvre en phase d'étude d'avant-projet sommaire (APS) du centre de santé situé 8 rue du Vivier avec des crédits prévus sur le chapitre 20 ;

- **1,640 M€ pour le remboursement du capital de l'emprunt ;**
- **0,012 M€ pour le remboursement d'une avance de subvention versée ;**
- **0,126 M€ pour des écritures d'ordre liées à des opérations d'ordre de transferts entre sections et à des opérations patrimoniales.**

D L'épargne brute et la capacité de désendettement

Accusé de réception en préfecture
3101579-20260427-2026DEL045-BF
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Au total, **les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1,9 %** par rapport au budget primitif 2025 (27,088 M€ en 2026 contre 26,573 M€ en 2025) et **les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 2,1 %** par rapport au budget primitif 2025 (29,454 M€ en 2026 contre 28,838 M€ en 2025).

L'autofinancement (l'épargne brute) dégagé par l'ensemble de la section de fonctionnement, c'est-à-dire notre capacité à épargner :

- **l'autofinancement obligatoire est inscrit : il s'agit des amortissements pour 2,341 M€ ;**
- **un autofinancement complémentaire de 0,050 M€ peut être dégagé en l'état actuel.**

L'autofinancement total inscrit est donc de 2,391 M€. L'autofinancement, auquel s'ajoutent les recettes propres de la section d'investissement (comme le FCTVA pour 0,600 M€), couvre la totalité du remboursement du capital de l'emprunt de 1,640 M€. L'autofinancement est en hausse par rapport au budget primitif 2025 (2,391 M€ en 2026 contre 2,287 M€ au budget primitif 2025). Les excédents de 2025 permettront d'améliorer l'autofinancement lors de leur inscription en budget supplémentaire 2026.

La capacité de désendettement mesurée par le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute dégagée doit atteindre un niveau compatible avec la durée de vie moyenne des emprunts, à savoir une durée proche de 12 ans et en tout cas largement inférieure à 15 ans.

Au budget primitif 2026, la capacité de désendettement s'élève à 5 ans en baisse par rapport au budget primitif 2025 (6 ans).

La commune a mobilisé partiellement l'emprunt CARSAT (0,536 M€ en 2023 et 1,072 M€ en 2024) d'un montant total de 1,8 M€ à taux 0 % dans le cadre de l'opération de rénovation de la résidence autonomie Loubayssens. Le déblocage du solde de cet emprunt (0,179 M€) interviendra en 2026. Cela étant, cet emprunt intègre déjà complètement l'encours de dette de la Ville depuis l'exercice 2023, date de la première mobilisation.

E L'emprunt en 2026

Accusé de réception en préfecture
031-213101579-20260427-2026DEL045-BF
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Pour parvenir à un équilibre sur la section d'investissement, il est indiqué un montant d'emprunt à mobiliser par la Ville en 2026 pour financer ses investissements. Suivant le niveau de réalisation en 2026 et le besoin de financement, la Ville empruntera pour financer ses investissements.

Au final, l'encours de dette consolidé s'élève à **13,228 M€ au 1^{er} janvier 2026** et s'élèverait au total à **11,607 M€ en fin d'année 2026** sur la base d'un remboursement du capital de l'emprunt estimé à hauteur de 1,621 M€ sur l'exercice (sans nouveaux emprunts contractés).

La volonté de la nouvelle équipe municipale s'inscrit dans une volonté de maîtrise de l'encours de dette.

Ainsi, les éventuels nouveaux emprunts contractés seront débloqués dans cet objectif.

ÉVOLUTION DE LA DETTE GLOBALE DE LA COMMUNE

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	14 911 824,80 €	1 683 407,20 €	382 718,25 €	2 066 125,45 €	13 228 417,60 €
2026	13 228 417,60 €	1 620 946,00 €	320 027,27 €	1 940 973,27 €	11 607 471,60 €
2027	11 607 471,60 €	1 641 991,19 €	285 858,30 €	1 927 849,49 €	9 965 480,41 €
2028	9 965 480,41 €	1 663 648,03 €	242 257,23 €	1 905 905,26 €	8 301 832,38 €
2029	8 301 832,38 €	1 512 534,57 €	196 055,25 €	1 708 589,82 €	6 789 297,81 €
2030	6 789 297,81 €	1 413 698,80 €	156 385,25 €	1 570 084,05 €	5 375 599,01 €
2031	5 375 599,01 €	1 319 593,94 €	120 729,65 €	1 440 323,59 €	4 056 005,07 €
2032	4 056 005,07 €	1 043 511,53 €	87 546,77 €	1 131 058,30 €	3 012 493,54 €
2033	3 012 493,54 €	738 125,70 €	55 884,73 €	794 010,43 €	2 274 367,84 €
2034	2 274 367,84 €	392 884,87 €	34 725,83 €	427 610,70 €	1 881 482,97 €
2035	1 881 482,97 €	259 551,73 €	25 312,50 €	284 864,23 €	1 621 931,24 €
2036	1 621 931,24 €	259 551,73 €	17 812,50 €	277 364,23 €	1 362 379,51 €
2037	1 362 379,51 €	259 551,73 €	10 312,50 €	269 864,23 €	1 102 827,78 €
2038	1 102 827,78 €	209 551,73 €	2 812,50 €	212 364,23 €	893 276,05 €
2039	893 276,05 €	59 551,73 €	0,00 €	59 551,73 €	833 724,32 €
2040	833 724,32 €	59 551,73 €	0,00 €	59 551,73 €	774 172,59 €
2041	774 172,59 €	59 551,73 €	0,00 €	59 551,73 €	714 620,86 €
2042	714 620,86 €	59 551,73 €	0,00 €	59 551,73 €	655 069,13 €
2043	655 069,13 €	59 551,73 €	0,00 €	59 551,73 €	595 517,40 €
2044	595 517,40 €	59 551,73 €	0,00 €	59 551,73 €	535 965,67 €
2045	535 965,67 €	59 551,73 €	0,00 €	59 551,73 €	476 413,94 €
2046	476 413,94 €	59 551,73 €	0,00 €	59 551,73 €	416 862,21 €
2047	416 862,21 €	59 551,73 €	0,00 €	59 551,73 €	357 310,48 €
2048	357 310,48 €	59 551,73 €	0,00 €	59 551,73 €	297 758,75 €
2049	297 758,75 €	59 551,73 €	0,00 €	59 551,73 €	238 207,02 €
2050	238 207,02 €	59 551,73 €	0,00 €	59 551,73 €	178 655,29 €
2051	178 655,29 €	59 551,73 €	0,00 €	59 551,73 €	119 103,56 €
2052	119 103,56 €	59 551,73 €	0,00 €	59 551,73 €	59 551,83 €
2053	59 551,83 €	59 551,83 €	0,00 €	59 551,83 €	0,00 €
	14 911 824,80 €	1 938 438,53 €	1 938 438,53 €	16 850 263,33 €	

D Les perspectives 2026

L'estimation du compte administratif prévisionnel 2025 est en cours de consolidation pour déterminer les excédents disponibles sur 2025 qui serviront à financer les investissements 2026 et à diminuer le recours à l'emprunt en 2026, avec une reprise des excédents 2025 lors du budget supplémentaire (BS) 2026.

VILLE DE CUGNAUX

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus

Numéro SIRET : 21310157900018

Poste comptable : SGC TOULOUSE COURONNE OUEST

**Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature**

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57

applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	36
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	38
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	41
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	46

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	49
A1.01 - Opérations non ventilables	52
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	53
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	56
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	57
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	58
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	61
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	64
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	67
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	68
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	71
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	73
A1.908 - Fonction 8 - Transports	76
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	80
A2.01 - Opérations non ventilables	82
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	83
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	89
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	90
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	91
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	95
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	98
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	101
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	102
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	103
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	106
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	108
A2.938 - Fonction 8 - Transports	111

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	115
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	116
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	122
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	124

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	125
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	127
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	128
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	129
B3.1 - Etat des provisions constituées	131
B3.2 - Etalement des provisions	133
B4 - Etat des charges transférées	134
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	135
B6 - Prêts	136
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	137
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	138
B7.3 - Etat des emprunts garantis	139
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	141
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	142
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	143
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	144
B7.8 - Autres engagements donnés	145
B7.9 - Autres engagements reçus	146
B8 - Subventions versées	147
B9 - Etat du personnel	148
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	156
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	157
B11.2 - Liste des établissements publics créés	158
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	159
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	160
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	161
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	162
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	164
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	165
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	166
D3 - Décisions en matière de taux	168
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	169
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	171
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	173
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	174
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	175

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	20927

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1214.99

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1294.42
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1407.46
3	Dépenses d'équipement brut / population	215.48
4	Encours de dette / population (2) (3)	632.12
5	DGF / population	78.06
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	65.77
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	97.32
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	15.31
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	44,91
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	8.12

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00		III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00		III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00		IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	6 287 301,88	6 287 301,88

		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

		=	=
Total de la section d'investissement (2)		6 287 301,88	6 287 301,88

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	29 479 729,09	29 479 729,09

		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		29 479 729,09	29 479 729,09

TOTAL DU BUDGET (4)		35 767 030,97	35 767 030,97
----------------------------	--	----------------------	----------------------

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	349 189,00	0,00	465 440,00	465 440,00	465 440,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	50 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 684 405,48	0,00	3 215 810,91	3 215 810,91	3 215 810,91
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	125 000,00	0,00	798 000,00	798 000,00	798 000,00
Total des dépenses d'équipement		4 208 594,48	0,00	4 509 250,91	4 509 250,91	4 509 250,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	12 150,00	12 150,00	12 150,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 700 000,00	0,00	1 640 000,00	1 640 000,00	1 640 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 706 500,00	0,00	1 652 150,00	1 652 150,00	1 652 150,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 915 094,48	0,00	6 161 400,91	6 161 400,91	6 161 400,91

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	21 869,97		25 900,97	25 900,97	25 900,97
041	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		121 869,97		125 900,97	125 900,97	125 900,97

TOTAL	6 036 964,45	0,00	6 287 301,88	6 287 301,88	6 287 301,88
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 287 301,88
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	101 784,05	0,00	127 317,00	127 317,00	127 317,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	2 772 894,89	0,00	2 968 522,28	2 968 522,28	2 968 522,28
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	75 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'équipement		2 949 678,94	0,00	3 195 839,28	3 195 839,28	3 195 839,28
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	700 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		700 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 649 678,94	0,00	3 795 839,28	3 795 839,28	3 795 839,28

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	437 063,05		50 000,00	50 000,00	50 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 850 222,46		2 341 462,60	2 341 462,60	2 341 462,60
041	Opérations patrimoniales (10)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 387 285,51		2 491 462,60	2 491 462,60	2 491 462,60

TOTAL	6 036 964,45	0,00	6 287 301,88	6 287 301,88	6 287 301,88
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 287 301,88
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	2 365 561,63
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	5 442 025,04	0,00	5 530 958,82	5 530 958,82	5 530 958,82
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	17 506 568,00	0,00	17 816 558,00	17 816 558,00	17 816 558,00
014	Atténuations de produits	85 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 129 539,42	0,00	3 305 749,67	3 305 749,67	3 305 749,67
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		26 163 132,46	0,00	26 718 266,49	26 718 266,49	26 718 266,49
66	Charges financières	400 000,00	0,00	340 000,00	340 000,00	340 000,00
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		26 573 132,46	0,00	27 088 266,49	27 088 266,49	27 088 266,49

023	Virement à la section d'investissement (4)	437 063,05		50 000,00	50 000,00	50 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 850 222,46		2 341 462,60	2 341 462,60	2 341 462,60
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 287 285,51		2 391 462,60	2 391 462,60	2 391 462,60

TOTAL	28 860 417,97	0,00	29 479 729,09	29 479 729,09	29 479 729,09
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTIPIE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	29 479 729,09
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	220 000,00	0,00	286 000,00	286 000,00	286 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 946 544,00	0,00	1 960 850,00	1 960 850,00	1 960 850,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	7 788 056,00	0,00	7 939 099,00	7 939 099,00	7 939 099,00
731	Fiscalité locale	13 773 356,00	0,00	14 191 121,26	14 191 121,26	14 191 121,26
74	Dotations et participations (3)	4 717 279,00	0,00	4 802 212,00	4 802 212,00	4 802 212,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	393 313,00	0,00	274 545,86	274 545,86	274 545,86
Total des recettes de gestion courante		28 838 548,00	0,00	29 453 828,12	29 453 828,12	29 453 828,12
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		28 838 548,00	0,00	29 453 828,12	29 453 828,12	29 453 828,12

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	21 869,97		25 900,97	25 900,97	25 900,97
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		21 869,97		25 900,97	25 900,97	25 900,97

TOTAL	28 860 417,97	0,00	29 479 729,09	29 479 729,09	29 479 729,09
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	29 479 729,09
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 365 561,63	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	12 150,00	25 900,97	38 050,97
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 640 000,00	0,00	1 640 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	95 000,00		95 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	430 440,00	0,00	430 440,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	30 000,00	0,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	3 155 810,91	100 000,00	3 255 810,91
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	798 000,00	0,00	798 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		6 161 400,91	125 900,97	6 287 301,88

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 287 301,88
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	5 530 958,82		5 530 958,82
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	17 816 558,00		17 816 558,00
014	Atténuations de produits	65 000,00		65 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	3 305 749,67	0,00	3 305 749,67
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	340 000,00	0,00	340 000,00
67	Charges spécifiques (9)	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	20 000,00	2 341 462,60	2 361 462,60
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		50 000,00	50 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		27 088 266,49	2 391 462,60	29 479 729,09

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	29 479 729,09
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	600 000,00	0,00	600 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	127 317,00	0,00	127 317,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 968 522,28	0,00	2 968 522,28
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	100 000,00	100 000,00	200 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 337 962,60	2 337 962,60
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		3 500,00	3 500,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		50 000,00	50 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		3 795 839,28	2 491 462,60	6 287 301,88

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 287 301,88
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	286 000,00		286 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 960 850,00		1 960 850,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 939 099,00		7 939 099,00
731	Fiscalité locale	14 191 121,26		14 191 121,26
74	Dotations et participations (8)	4 802 212,00		4 802 212,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	274 545,86	0,00	274 545,86
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	25 900,97	25 900,97
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	29 453 828,12	25 900,97	29 479 729,09
			+
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE
			0,00
			=
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
			29 479 729,09

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 036 964,45	0,00	0,00	6 287 301,88	6 287 301,88	0,00	6 287 301,88	6 287 301,88
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	249 189,00	0,00	0,00	430 440,00	430 440,00	0,00	430 440,00	430 440,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	50 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 529 505,48	0,00	0,00	3 155 810,91	3 155 810,91	0,00	3 155 810,91	3 155 810,91
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	125 000,00	0,00	0,00	798 000,00	798 000,00	0,00	798 000,00	798 000,00
	Total des opérations d'équipement (3)	254 900,00	0,00	0,00	95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00
Total des dépenses d'équipement		4 208 594,48	0,00	0,00	4 509 250,91	4 509 250,91	0,00	4 509 250,91	4 509 250,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		12 150,00	12 150,00		12 150,00	12 150,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 700 000,00	0,00		1 640 000,00	1 640 000,00		1 640 000,00	1 640 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 706 500,00	0,00	0,00	1 652 150,00	1 652 150,00	0,00	1 652 150,00	1 652 150,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 915 094,48	0,00	0,00	6 161 400,91	6 161 400,91	0,00	6 161 400,91	6 161 400,91
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	21 869,97			25 900,97	25 900,97		25 900,97	25 900,97
041	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre		121 869,97			125 900,97	125 900,97		125 900,97	125 900,97
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)									0,00

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								6 287 301,88

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 036 964,45	0,00	6 287 301,88	6 287 301,88	6 287 301,88
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	101 784,05	0,00	127 317,00	127 317,00	127 317,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	2 772 894,89	0,00	2 968 522,28	2 968 522,28	2 968 522,28
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	75 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'équipement		2 949 678,94	0,00	3 195 839,28	3 195 839,28	3 195 839,28
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	700 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		700 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 649 678,94	0,00	3 795 839,28	3 795 839,28	3 795 839,28
021	Virement de la section de fonctionnement	437 063,05		50 000,00	50 000,00	50 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 850 222,46		2 341 462,60	2 341 462,60	2 341 462,60
041	Opérations patrimoniales (6)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre		2 387 285,51		2 491 462,60	2 491 462,60	2 491 462,60

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					6 287 301,88

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 036 964,45	0,00	0,00	6 287 301,88	6 287 301,88	0,00	6 287 301,88	6 287 301,88
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	249 189,00	0,00	0,00	430 440,00	430 440,00	0,00	430 440,00	430 440,00
2031	Frais d'études	140 000,00	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00
2051	Concessions, droits similaires	109 189,00	0,00	0,00	150 440,00	150 440,00	0,00	150 440,00	150 440,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	50 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	50 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 529 505,48	0,00	0,00	3 155 810,91	3 155 810,91	0,00	3 155 810,91	3 155 810,91
2111	Terrains nus	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	510 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	30 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	542 773,76	0,00	0,00	433 000,00	433 000,00	0,00	433 000,00	433 000,00
21351	Bâtiments publics	1 076 300,00	0,00	0,00	1 272 010,91	1 272 010,91	0,00	1 272 010,91	1 272 010,91
2152	Installations de voirie	657 000,00	0,00	0,00	84 000,00	84 000,00	0,00	84 000,00	84 000,00
21533	Réseaux câblés	30 000,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	40 000,00	0,00	0,00	88 000,00	88 000,00	0,00	88 000,00	88 000,00
21578	Autre matériel technique	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	137 095,00	0,00	0,00	51 762,48	51 762,48	0,00	51 762,48	51 762,48
21828	Autres matériels de transport	86 000,00	0,00	0,00	118 500,00	118 500,00	0,00	118 500,00	118 500,00
21831	Matériel informatique scolaire	46 500,00	0,00	0,00	78 480,00	78 480,00	0,00	78 480,00	78 480,00
21838	Autre matériel informatique	71 945,00	0,00	0,00	303 830,00	303 830,00	0,00	303 830,00	303 830,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	61 450,00	0,00	0,00	103 175,00	103 175,00	0,00	103 175,00	103 175,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	25 760,00	0,00	0,00	53 970,00	53 970,00	0,00	53 970,00	53 970,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2185	Matériel de téléphonie	21 200,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	87 481,72	0,00		136 082,52	136 082,52	0,00	136 082,52	136 082,52
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	125 000,00	0,00	0,00	798 000,00	798 000,00	0,00	798 000,00	798 000,00
2313	Constructions	50 000,00	0,00		698 000,00	698 000,00	0,00	698 000,00	698 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	75 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	254 900,00	0,00	0,00	95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00
Total des dépenses d'équipement		4 208 594,48	0,00	0,00	4 509 250,91	4 509 250,91	0,00	4 509 250,91	4 509 250,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		12 150,00	12 150,00		12 150,00	12 150,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		12 150,00	12 150,00		12 150,00	12 150,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 700 000,00	0,00		1 640 000,00	1 640 000,00		1 640 000,00	1 640 000,00
1641	Emprunts en euros	1 640 000,00	0,00		1 580 000,00	1 580 000,00		1 580 000,00	1 580 000,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	60 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 706 500,00	0,00	0,00	1 652 150,00	1 652 150,00	0,00	1 652 150,00	1 652 150,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 915 094,48	0,00	0,00	6 161 400,91	6 161 400,91	0,00	6 161 400,91	6 161 400,91

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	21 869,97			25 900,97	25 900,97		25 900,97	25 900,97
	Reprise sur autofinancement antérieur	21 869,97			25 900,97	25 900,97		25 900,97	25 900,97
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	4 023,20			8 054,20	8 054,20		8 054,20	8 054,20
13913	Subv. transf. Départements	11 258,77			11 258,77	11 258,77		11 258,77	11 258,77
13918	Autres subventions d'équipement transf.	6 588,00			6 588,00	6 588,00		6 588,00	6 588,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	100 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
21351	Bâtiments publics	0,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
2313	Constructions	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		121 869,97			125 900,97	125 900,97		125 900,97	125 900,97

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
15001	5ÈME GROUPE SCOLAIRE		9 912 877,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17003	REHABILITATION INSTALLATIONS SPORTIVES		6 582 409,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19001	AMENAGEMENT CENTRE VILLE		3 512 979,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19002	PROGRAMME REHABILITATIONS GYMNASES		2 947 680,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23001	MARAICHAGE		451 205,10	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00
23002	CENTRE DE SANTE		111 642,72	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00
TOTAL			23 518 794,95	0,00	95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 15001
LIBELLE : 5ÈME GROUPE SCOLAIRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		9 912 877,72	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 233,20	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	4 233,20	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 422 260,37	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	1 164 097,70	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	8 234,28	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	42 574,16	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	122 101,71	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	85 252,52	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	8 486 384,15	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	8 262 330,81	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	224 053,34	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 17003
LIBELLE : REHABILITATION INSTALLATIONS SPORTIVES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		6 582 409,69	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 316 491,62	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	6 260 644,29	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	5 121,60	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	24 757,22	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	13 184,41	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	12 784,10	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	265 918,07	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	265 918,07	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		81 720,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	81 720,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	81 720,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19001
LIBELLE : AMENAGEMENT CENTRE VILLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		3 512 979,39	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 786 009,75	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	2 786 009,75	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	726 969,64	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	726 969,64	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19002
LIBELLE : PROGRAMME REHABILITATIONS GYMNASES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 947 680,33	a	0,00	b
			0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 947 680,33	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 244,44	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	2 912 103,98	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	5 032,80	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	15 000,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	13 299,11	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 23001
LIBELLE : MARAICHAGE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		451 205,10	a	60 000,00	b
			0,00		60 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 262,51		0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 262,51		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	393 023,46		60 000,00	60 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	16 951,06		0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	319 470,32		60 000,00	60 000,00
21828	Autres matériels de transport	56 602,08		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	54 919,13		0,00	0,00
2313	Constructions	54 919,13		0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		380 222,53	c	0,00	d
			0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	380 222,53		0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	380 222,53		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-60 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 23002
LIBELLE : CENTRE DE SANTE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		111 642,72	a	0,00	b
			0,00	35 000,00	35 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	27 204,00	0,00	35 000,00	35 000,00
2031	Frais d'études	27 204,00	0,00	35 000,00	35 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	84 438,72	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	84 438,72	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-35 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		6 036 964,45	0,00	6 287 301,88	6 287 301,88	6 287 301,88
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	101 784,05	0,00	127 317,00	127 317,00	127 317,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	35 511,00	35 511,00	35 511,00
1323	Subv. non transf. Départements	87 284,05	0,00	77 306,00	77 306,00	77 306,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	2 772 894,89	0,00	2 968 522,28	2 968 522,28	2 968 522,28
1641	Emprunts en euros	2 772 894,89	0,00	2 968 522,28	2 968 522,28	2 968 522,28
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	75 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	75 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'équipement		2 949 678,94	0,00	3 195 839,28	3 195 839,28	3 195 839,28
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	700 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
10222	FCTVA	700 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		700 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 649 678,94	0,00	3 795 839,28	3 795 839,28	3 795 839,28
021	Virement de la section de fonctionnement	437 063,05		50 000,00	50 000,00	50 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 850 222,46		2 341 462,60	2 341 462,60	2 341 462,60
28031	Frais d'études	21 334,00		29 653,00	29 653,00	29 653,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00		1 944,00	1 944,00	1 944,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	5 333,33		5 333,33	5 333,33	5 333,33
2805	Licences, logiciels, droits similaires	155 099,40		118 386,04	118 386,04	118 386,04
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	19 177,54		20 696,39	20 696,39	20 696,39
28128	Autres aménagements de terrains	201 448,65		270 582,62	270 582,62	270 582,62
281312	Bâtiments scolaires	50 947,44		326 318,47	326 318,47	326 318,47
281318	Autres bâtiments publics	9 283,76		33 831,45	33 831,45	33 831,45
281351	Bâtiments publics	615 175,02		699 369,18	699 369,18	699 369,18
28138	Autres constructions	59 723,89		60 620,21	60 620,21	60 620,21
28151	Réseaux de voirie	55 863,28		55 863,28	55 863,28	55 863,28
28152	Installations de voirie	44 647,86		54 610,05	54 610,05	54 610,05
281531	Réseaux d'adduction d'eau	80,79		80,79	80,79	80,79
281533	Réseaux câblés	31 250,14		32 168,57	32 168,57	32 168,57
281534	Réseaux d'électrification	13 219,87		13 219,87	13 219,87	13 219,87
281538	Autres réseaux	4 350,47		2 967,06	2 967,06	2 967,06
281568	Autre matériel, outillage incendie	53 977,61		52 866,28	52 866,28	52 866,28
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	9 571,44		14 767,99	14 767,99	14 767,99
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	67 668,99		89 631,80	89 631,80	89 631,80
281828	Autres matériels de transport	70 715,60		93 098,97	93 098,97	93 098,97
281831	Matériel informatique scolaire	45 260,00		33 848,65	33 848,65	33 848,65
281838	Autre matériel informatique	107 903,44		94 603,87	94 603,87	94 603,87
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	21 836,44		23 714,24	23 714,24	23 714,24
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	56 810,39		72 130,65	72 130,65	72 130,65
28185	Matériel de téléphonie	2 271,00		6 183,50	6 183,50	6 183,50
28188	Autres immo. corporelles	123 772,11		131 472,34	131 472,34	131 472,34
4818	Charges à étaler	3 500,00		3 500,00	3 500,00	3 500,00
041	Opérations patrimoniales (9)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre		2 387 285,51		2 491 462,60	2 491 462,60	2 491 462,60

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		28 860 417,97	0,00	0,00	29 479 729,09	29 479 729,09	0,00	29 479 729,09	29 479 729,09
011	Charges à caractère général (3)	5 442 025,04	0,00	0,00	5 530 958,82	5 530 958,82	0,00	5 530 958,82	5 530 958,82
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	17 506 568,00	0,00		17 816 558,00	17 816 558,00		17 816 558,00	17 816 558,00
014	Atténuations de produits	85 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00		65 000,00	65 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 129 539,42	0,00	0,00	3 305 749,67	3 305 749,67	0,00	3 305 749,67	3 305 749,67
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		26 163 132,46	0,00	0,00	26 718 266,49	26 718 266,49	0,00	26 718 266,49	26 718 266,49
66	Charges financières	400 000,00	0,00		340 000,00	340 000,00		340 000,00	340 000,00
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		410 000,00	0,00	0,00	370 000,00	370 000,00		370 000,00	370 000,00
Total des dépenses réelles		26 573 132,46	0,00	0,00	27 088 266,49	27 088 266,49	0,00	27 088 266,49	27 088 266,49
023	Virement à la section d'investissement	437 063,05			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 850 222,46			2 341 462,60	2 341 462,60		2 341 462,60	2 341 462,60
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 287 285,51			2 391 462,60	2 391 462,60		2 391 462,60	2 391 462,60

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									29 479 729,09

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		28 860 417,97	0,00	29 479 729,09	29 479 729,09	29 479 729,09
013	Atténuations de charges (2)	220 000,00	0,00	286 000,00	286 000,00	286 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 946 544,00	0,00	1 960 850,00	1 960 850,00	1 960 850,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 788 056,00	0,00	7 939 099,00	7 939 099,00	7 939 099,00
731	Fiscalité locale	13 773 356,00	0,00	14 191 121,26	14 191 121,26	14 191 121,26
74	Dotations et participations (2)	4 717 279,00	0,00	4 802 212,00	4 802 212,00	4 802 212,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	393 313,00	0,00	274 545,86	274 545,86	274 545,86
Total des recettes de gestion des services		28 838 548,00	0,00	29 453 828,12	29 453 828,12	29 453 828,12
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		28 838 548,00	0,00	29 453 828,12	29 453 828,12	29 453 828,12
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	21 869,97	0,00	25 900,97	25 900,97	25 900,97
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		21 869,97	0,00	25 900,97	25 900,97	25 900,97

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	29 479 729,09
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		28 860 417,97	0,00	0,00	29 479 729,09	29 479 729,09	0,00	29 479 729,09	29 479 729,09
011	Charges à caractère général (4)	5 442 025,04	0,00	0,00	5 530 958,82	5 530 958,82	0,00	5 530 958,82	5 530 958,82
60611	Eau et assainissement	179 000,00	0,00		162 200,00	162 200,00	0,00	162 200,00	162 200,00
60612	Energie - Electricité	639 000,00	0,00		594 000,00	594 000,00	0,00	594 000,00	594 000,00
60621	Combustibles	292 000,00	0,00		339 000,00	339 000,00	0,00	339 000,00	339 000,00
60622	Carburants	50 000,00	0,00		48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00
60623	Alimentation	714 385,97	0,00		739 507,07	739 507,07	0,00	739 507,07	739 507,07
60624	Produits de traitement	42 500,00	0,00		28 800,00	28 800,00	0,00	28 800,00	28 800,00
60628	Autres fournitures non stockées	85 330,00	0,00		88 980,00	88 980,00	0,00	88 980,00	88 980,00
60631	Fournitures d'entretien	103 365,00	0,00		103 400,00	103 400,00	0,00	103 400,00	103 400,00
60632	Fournitures de petit équipement	208 036,00	0,00		214 140,00	214 140,00	0,00	214 140,00	214 140,00
60633	Fournitures de voirie	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
60636	Habillement et vêtements de travail	77 600,00	0,00		80 100,00	80 100,00	0,00	80 100,00	80 100,00
6064	Fournitures administratives	23 720,00	0,00		22 580,00	22 580,00	0,00	22 580,00	22 580,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	41 430,00	0,00		46 140,00	46 140,00	0,00	46 140,00	46 140,00
60661	Médicaments	2 100,00	0,00		5 200,00	5 200,00	0,00	5 200,00	5 200,00
60662	Vaccins et sérums	1 470,00	0,00		880,00	880,00	0,00	880,00	880,00
6067	Fournitures scolaires	90 478,00	0,00		91 624,00	91 624,00	0,00	91 624,00	91 624,00
611	Contrats de prestations de services	920 895,61	0,00		934 120,70	934 120,70	0,00	934 120,70	934 120,70
6132	Locations immobilières	80 140,00	0,00		79 990,00	79 990,00	0,00	79 990,00	79 990,00
61351	Matériel roulant	40 800,00	0,00		36 300,00	36 300,00	0,00	36 300,00	36 300,00
61358	Autres	135 666,00	0,00		149 651,90	149 651,90	0,00	149 651,90	149 651,90
614	Charges locatives et de copropriété	3 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		185 000,00	185 000,00	0,00	185 000,00	185 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	144 500,00	0,00		155 800,00	155 800,00	0,00	155 800,00	155 800,00
615231	Entretien, réparations voiries	190 500,00	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
61551	Entretien matériel roulant	40 000,00	0,00		35 700,00	35 700,00	0,00	35 700,00	35 700,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	81 100,00	0,00		82 200,00	82 200,00	0,00	82 200,00	82 200,00
6156	Maintenance	104 759,46	0,00		109 451,15	109 451,15	0,00	109 451,15	109 451,15

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6161	Multirisques	82 500,00	0,00		85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
6168	Autres primes d'assurance	215 000,00	0,00		223 000,00	223 000,00	0,00	223 000,00	223 000,00
617	Etudes et recherches	18 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
6182	Documentation générale et technique	18 570,00	0,00		13 560,00	13 560,00	0,00	13 560,00	13 560,00
6184	Versements à des organismes de formation	90 927,00	0,00		97 619,00	97 619,00	0,00	97 619,00	97 619,00
6188	Autres frais divers	120 290,00	0,00		114 160,00	114 160,00	0,00	114 160,00	114 160,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	3 030,00	0,00		3 480,00	3 480,00	0,00	3 480,00	3 480,00
62268	Autres honoraires, conseils	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	43 200,00	0,00		31 500,00	31 500,00	0,00	31 500,00	31 500,00
6231	Annonces et insertions	10 050,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	98 671,00	0,00		120 336,00	120 336,00	0,00	120 336,00	120 336,00
6234	Réceptions	6 565,00	0,00		6 200,00	6 200,00	0,00	6 200,00	6 200,00
6236	Catalogues et imprimés	57 704,00	0,00		51 500,00	51 500,00	0,00	51 500,00	51 500,00
6237	Publications	17 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6238	Divers	12 900,00	0,00		15 280,00	15 280,00	0,00	15 280,00	15 280,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		5 925,00	5 925,00	0,00	5 925,00	5 925,00
6247	Transports collectifs	119 490,00	0,00		124 330,00	124 330,00	0,00	124 330,00	124 330,00
6251	Voyages, déplacements et missions	19 900,00	0,00		18 500,00	18 500,00	0,00	18 500,00	18 500,00
6261	Frais d'affranchissement	32 170,00	0,00		32 170,00	32 170,00	0,00	32 170,00	32 170,00
6262	Frais de télécommunications	53 947,00	0,00		58 771,00	58 771,00	0,00	58 771,00	58 771,00
627	Services bancaires et assimilés	4 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	9 140,00	0,00		17 200,00	17 200,00	0,00	17 200,00	17 200,00
6282	Frais de gardiennage	24 175,00	0,00		22 250,00	22 250,00	0,00	22 250,00	22 250,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	24 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6288	Autres services extérieurs	120,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	45 000,00	0,00		42 000,00	42 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00
63513	Autres impôts locaux	15 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	900,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	1 400,00	0,00		1 413,00	1 413,00	0,00	1 413,00	1 413,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	17 506 568,00	0,00		17 816 558,00	17 816 558,00		17 816 558,00	17 816 558,00
6218	Autre personnel extérieur	20 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6331	Versement mobilité	211 100,00	0,00		217 300,00	217 300,00		217 300,00	217 300,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	56 800,00	0,00		58 400,00	58 400,00		58 400,00	58 400,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL
			I						II
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	235 300,00	0,00		241 100,00	241 100,00		241 100,00	241 100,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	40 300,00	0,00		40 600,00	40 600,00		40 600,00	40 600,00
64111	Rémunération principale titulaires	7 282 000,00	0,00		7 376 500,00	7 376 500,00		7 376 500,00	7 376 500,00
64112	SFT, indemnité de résidence	211 600,00	0,00		110 600,00	110 600,00		110 600,00	110 600,00
64113	NBI	97 700,00	0,00		100 700,00	100 700,00		100 700,00	100 700,00
64118	Autres indemnités	1 479 000,00	0,00		1 487 000,00	1 487 000,00		1 487 000,00	1 487 000,00
64121	Rémunération principale	18 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
64128	Autres indemnités	5 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
64131	Rémunérations	2 429 640,00	0,00		2 586 640,00	2 586 640,00		2 586 640,00	2 586 640,00
64132	SFT, indemnité de résidence	41 320,00	0,00		40 510,00	40 510,00		40 510,00	40 510,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	91 000,00	0,00		39 200,00	39 200,00		39 200,00	39 200,00
6417	Rémunérations des apprentis	83 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 858 500,00	0,00		1 950 500,00	1 950 500,00		1 950 500,00	1 950 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 587 000,00	0,00		2 796 000,00	2 796 000,00		2 796 000,00	2 796 000,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	132 200,00	0,00		118 600,00	118 600,00		118 600,00	118 600,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	41 800,00	0,00		41 500,00	41 500,00		41 500,00	41 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	82 004,00	0,00		51 150,00	51 150,00		51 150,00	51 150,00
64731	Allocations chômage versées directement	32 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	94 500,00	0,00		98 000,00	98 000,00		98 000,00	98 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	39 200,00	0,00		41 000,00	41 000,00		41 000,00	41 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	336 000,00	0,00		340 000,00	340 000,00		340 000,00	340 000,00
6488	Autres	1 604,00	0,00		2 258,00	2 258,00		2 258,00	2 258,00
014	Atténuations de produits	85 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00		65 000,00	65 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	85 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00		65 000,00	65 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	3 129 539,42	0,00	0,00	3 305 749,67	3 305 749,67	0,00	3 305 749,67	3 305 749,67
65311	Indemnités de fonction	164 000,00	0,00		175 000,00	175 000,00	0,00	175 000,00	175 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	4 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
65315	Formation	6 200,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65316	Frais de représentation du maire	4 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
653171	Compensations pour formation	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6542	Créances éteintes	7 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65568	Autres contributions	750 000,00	0,00		778 860,00	778 860,00	0,00	778 860,00	778 860,00
6558	Autres contributions obligatoires	10 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6568	Autres participations	550,00	0,00		275,00	275,00	0,00	275,00	275,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale	60 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	1 770 367,22	0,00		1 895 207,07	1 895 207,07	0,00	1 895 207,07	1 895 207,07
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	70 047,20	0,00		56 157,60	56 157,60	0,00	56 157,60	56 157,60
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	252 650,00	0,00		272 750,00	272 750,00	0,00	272 750,00	272 750,00
65888	Autres	17 225,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		26 163 132,46	0,00	0,00	26 718 266,49	26 718 266,49	0,00	26 718 266,49	26 718 266,49
66	Charges financières	400 000,00	0,00		340 000,00	340 000,00		340 000,00	340 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	400 000,00	0,00		340 000,00	340 000,00		340 000,00	340 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		410 000,00	0,00	0,00	370 000,00	370 000,00		370 000,00	370 000,00
Total des dépenses réelles		26 573 132,46	0,00	0,00	27 088 266,49	27 088 266,49	0,00	27 088 266,49	27 088 266,49
023	Virement à la section d'investissement	437 063,05			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 850 222,46			2 341 462,60	2 341 462,60		2 341 462,60	2 341 462,60

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 846 722,46			2 337 962,60	2 337 962,60		2 337 962,60	2 337 962,60
68128	Dot. Amort. charges exception. différées	3 500,00			3 500,00	3 500,00		3 500,00	3 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 287 285,51			2 391 462,60	2 391 462,60		2 391 462,60	2 391 462,60

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	88 378,71
Montant des ICNE de l'exercice N-1	112 296,55
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		28 860 417,97	0,00	29 479 729,09	29 479 729,09	29 479 729,09
013	Atténuations de charges (3)	220 000,00	0,00	286 000,00	286 000,00	286 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	100 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	120 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00	135 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 946 544,00	0,00	1 960 850,00	1 960 850,00	1 960 850,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	12 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70323	Red. occupation dom. public	65 000,00	0,00	54 500,00	54 500,00	54 500,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	11 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	169 600,00	0,00	189 000,00	189 000,00	189 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	2 000,00	0,00	800,00	800,00	800,00
70632	Redevances services à caractère loisir	347 000,00	0,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00
7066	Redevances services à caractère social	288 000,00	0,00	261 000,00	261 000,00	261 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	891 000,00	0,00	901 000,00	901 000,00	901 000,00
706888	Autres	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7082	Commissions	2 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	5 000,00	0,00	8 400,00	8 400,00	8 400,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	40 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	20 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	73 944,00	0,00	73 150,00	73 150,00	73 150,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 788 056,00	0,00	7 939 099,00	7 939 099,00	7 939 099,00
73211	Attribution de compensation	5 307 567,00	0,00	5 307 567,00	5 307 567,00	5 307 567,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	2 480 489,00	0,00	2 631 532,00	2 631 532,00	2 631 532,00
731	Fiscalité locale	13 773 356,00	0,00	14 191 121,26	14 191 121,26	14 191 121,26
73111	Impôts directs locaux	12 989 356,00	0,00	13 282 621,26	13 282 621,26	13 282 621,26
73118	Autres contributions directes	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	650 000,00	0,00	775 000,00	775 000,00	775 000,00
73154	Droits de place	44 000,00	0,00	43 500,00	43 500,00	43 500,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74	Dotations et participations (3)	4 717 279,00	0,00	4 802 212,00	4 802 212,00	4 802 212,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	1 744 926,00	0,00	1 633 540,00	1 633 540,00	1 633 540,00
741123	DSU des communes	585 019,00	0,00	684 617,00	684 617,00	684 617,00
741127	DNP des communes	182 834,00	0,00	193 574,00	193 574,00	193 574,00
744	FCTVA	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74718	Autres participations Etat	186 500,00	0,00	80 300,00	80 300,00	80 300,00
7472	Participation régions	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7473	Participation départements	32 500,00	0,00	15 200,00	15 200,00	15 200,00
74741	Participation communes membres du GFP	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	1 760 100,00	0,00	1 837 966,00	1 837 966,00	1 837 966,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	150 000,00	0,00	273 345,00	273 345,00	273 345,00
7484	Dotation de recensement	4 400,00	0,00	3 670,00	3 670,00	3 670,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	43 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	393 313,00	0,00	274 545,86	274 545,86	274 545,86
752	Revenus des immeubles	236 363,00	0,00	217 845,86	217 845,86	217 845,86
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	6 700,00	0,00	6 700,00	6 700,00	6 700,00
75888	Autres	150 250,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes de gestion des services		28 838 548,00	0,00	29 453 828,12	29 453 828,12	29 453 828,12
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		28 838 548,00	0,00	29 453 828,12	29 453 828,12	29 453 828,12
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	21 869,97		25 900,97	25 900,97	25 900,97
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	21 869,97		25 900,97	25 900,97	25 900,97
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		21 869,97		25 900,97	25 900,97	25 900,97

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		1 640 000,00	2 097 618,60	0,00	8 144,40	805 257,91	197 910,00	75 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	391 905,00	0,00	0,00	2 215,00	20 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 605 713,60	0,00	8 144,40	803 042,91	177 910,00	75 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 568 522,28	0,00	0,00	0,00	50 011,00	100 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	50 011,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 968 522,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		426 470,00	0,00	911 000,00	0,00		6 161 400,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	12 150,00	0,00	0,00	0,00		12 150,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 640 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	51 320,00	0,00	0,00	0,00		465 440,00
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	0,00	0,00	0,00		30 000,00
21	Immobilisations corporelles	333 000,00	0,00	213 000,00	0,00		3 215 810,91
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	698 000,00	0,00		798 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		77 306,00	0,00	0,00	0,00		3 795 839,28
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		600 000,00
13	Subventions d'investissement	77 306,00	0,00	0,00	0,00		127 317,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 968 522,28
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		1 640 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	1 580 000,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	60 000,00
RECETTES		3 568 522,28
102	Dotations et fonds d'investissement	600 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	2 968 522,28

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		2 097 618,60	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	245 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	146 905,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	310 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	532 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^e , matériel, outillage techniq.	215 762,48	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	537 451,12	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 097 618,60
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 905,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	532 500,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 762,48
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	537 451,12
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	8 144,40	0,00	0,00	0,00	8 144,40
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	8 144,40	0,00	0,00	0,00	8 144,40
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		130 117,00	210 002,12	334 326,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	210 002,12	334 326,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	130 117,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	50 011,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	50 011,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	110 862,00	0,00	0,00	19 950,00	0,00	0,00	805 257,91
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	2 215,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 215,00
213	Constructions	0,00	0,00	72 902,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	617 230,91
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	35 745,00	0,00	0,00	19 950,00	0,00	0,00	185 812,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 011,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 011,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		13 000,00	40 320,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	13 000,00	20 320,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		59 680,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	59 680,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		7 910,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	197 910,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 680,00
218	Autres immobilisations corporelles	7 910,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	50 230,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 600,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 400,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 600,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 400,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	51 320,00	333 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	12 150,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 150,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	1 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	333 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	77 306,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	77 306,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	426 470,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 150,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 320,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 306,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 306,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		213 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	83 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	698 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	911 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	698 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	698 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		434 500,00	10 493 326,07	0,00	427 376,59	7 386 047,63	3 072 546,00	2 850 700,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	2 955 405,00	0,00	54 876,59	1 178 690,03	488 192,00	144 400,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	4 924 854,00	0,00	372 500,00	6 173 200,00	2 379 354,00	2 645 300,00	0,00
014	Atténuations de produits	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 500,00	2 593 067,07	0,00	0,00	34 157,60	205 000,00	61 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		24 881 796,26	635 748,00	0,00	0,00	987 400,00	989 966,00	1 788 867,86	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	286 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	170 000,00	0,00	0,00	980 000,00	349 800,00	405 500,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 939 099,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	14 147 621,26	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 795 076,00	53 670,00	0,00	0,00	7 400,00	640 166,00	1 233 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	120 578,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 367,86	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		36 000,00	1 018 320,00	404 983,00	963 967,20	500,00		27 088 266,49
011	Charges à caractère général	0,00	462 720,00	135 408,00	110 767,20	500,00		5 530 958,82
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	205 600,00	262 550,00	853 200,00	0,00		17 816 558,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		65 000,00
65	Autres charges de gestion courante	36 000,00	350 000,00	7 025,00	0,00	0,00		3 305 749,67
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		340 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
RECETTES		0,00	4 650,00	115 400,00	50 000,00	0,00		29 453 828,12
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		286 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	1 050,00	4 500,00	50 000,00	0,00		1 960 850,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 939 099,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	38 000,00	0,00	0,00		14 191 121,26
74	Dotations et participations	0,00	0,00	72 900,00	0,00	0,00		4 802 212,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00		274 545,86
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		434 500,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	17 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 500,00
661	Charges d'intérêts	340 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	65 000,00
RECETTES		24 881 796,26
731	Fiscalité locale	14 147 621,26
732	Fiscalité reversée	7 939 099,00
741	D.G.F.	2 511 731,00
744	FCTVA	10 000,00
748	Autres attributions et participations	273 345,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02				
		Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		10 493 326,07	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 239 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	254 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	207 262,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	350 303,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	308 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	182 609,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	32 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	165 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	90 791,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	28 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	138 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	47 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	3 032 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 252 096,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	2 258,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	192 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	428 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 965 207,07	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		625 748,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02				
		Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	6 500,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	153 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	53 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	63 878,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	56 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 493 326,07
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 239 210,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	254 720,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 262,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 303,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	308 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 609,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 480,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 750,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 791,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 380,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 200,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 900,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 032 300,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 252 096,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 258,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 500,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	428 860,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 965 207,07
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	635 748,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 670,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 878,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 700,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	427 376,59	0,00	0,00	0,00	427 376,59
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	12 650,00	0,00	0,00	0,00	12 650,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	36 458,73	0,00	0,00	0,00	36 458,73
615	Entretien et réparations	0,00	3 754,86	0,00	0,00	0,00	3 754,86
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	450,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	1 413,00	0,00	0,00	0,00	1 413,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	265 000,00	0,00	0,00	0,00	265 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	97 000,00	0,00	0,00	0,00	97 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		1 462 590,00	1 281 475,60	711 386,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	20 600,00	51 537,00	84 317,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	26 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	12 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	19 885,00	34 965,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	24 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	46 500,00	40 000,00	20 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	929 000,00	811 200,00	398 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	373 500,00	356 900,00	170 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	15 000,00	1 953,60	3 204,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		7 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	7 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	1 588 046,03	0,00	0,00	2 342 550,00	0,00	0,00	7 386 047,63
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	780 747,07	0,00	0,00	14 850,00	0,00	0,00	952 051,07
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	47 065,77	0,00	0,00	12 300,00	0,00	0,00	85 865,77
613	Locations	0,00	0,00	22 719,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 709,90
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	25 393,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 393,29
618	Divers	0,00	0,00	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 850,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	24 700,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	204 600,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	478 000,00	0,00	0,00	1 577 700,00	0,00	0,00	4 193 900,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	209 000,00	0,00	0,00	662 500,00	0,00	0,00	1 772 700,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 157,60
RECETTES		0,00	0,00	760 000,00	0,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	987 400,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	760 000,00	0,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	980 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 400,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		659 470,00	1 370 234,00	0,00	506 597,00	0,00	0,00	29 000,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	5 110,00	12 890,00	0,00	48 880,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	11 590,00	144 161,00	0,00	8 900,00	0,00	0,00	28 400,00	0,00	0,00
613	Locations	5 200,00	10 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	3 370,00	26 109,00	0,00	467,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 500,00	4 170,00	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	13 000,00	38 300,00	0,00	14 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	302 200,00	777 050,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	112 500,00	352 704,00	0,00	133 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	205 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		800,00	189 700,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	800,00	177 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	12 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		3 100,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	3 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		81 650,00	0,00	419 995,00	0,00	0,00	0,00	3 072 546,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	8 550,00	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	89 030,00
611	Contrats de prestations de services	33 500,00	0,00	43 000,00	0,00	0,00	0,00	272 651,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 970,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
618	Divers	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	720,00	0,00	0,00	0,00	30 666,00
624	Transports biens, transports collectifs	39 100,00	0,00	29 775,00	0,00	0,00	0,00	69 555,00
625	Déplacements et missions	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 120,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	76 200,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	227 200,00	0,00	0,00	0,00	1 606 450,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	98 000,00	0,00	0,00	0,00	696 704,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 000,00
RECETTES		700 966,00	0,00	66 500,00	0,00	0,00	0,00	989 966,00
706	Prestations de services	140 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	349 800,00
747	Participations	560 966,00	0,00	46 500,00	0,00	0,00	0,00	640 166,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 824 450,00	26 250,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 260,00	24 950,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 600,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	900,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 590,00	400,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 798 800,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	760 500,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	431 000,00	1 063 000,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	221 000,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 000,00	842 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 850 700,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 210,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 600,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 990,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 798 800,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	760 500,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	291 367,86	0,00	0,00	1 788 867,86	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	141 000,00	0,00	0,00	402 000,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 233 000,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	150 367,86	0,00	0,00	150 367,86	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
657	Charges intervent [°] cpt prop. - Subvent [°]	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	212 070,00	311 250,00	495 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	72 800,00	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	570,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	900,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	7 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	138 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	4 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	1 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 018 320,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 570,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 100,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 650,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63				
					63 Actions sectorielles			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire				
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	116 183,00	288 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 500,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	94 558,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	4 200,00	14 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	4 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	4 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	69 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	189 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	6 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	72 900,00	42 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	72 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 983,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 558,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 650,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 750,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 750,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 750,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 400,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 900,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		963 967,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	92 267,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	693 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	129 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	963 967,20
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 267,20
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	693 200,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					24 306 865,47									
1641 Emprunts en euros (total)					24 306 865,47									
00002022058	CREDIT AGRICOLE	04/07/2023	27/07/2023	05/10/2023	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.75 %	3,750	3,800	EUR	T	C	O	A-1
0000533722	CREDIT AGRICOLE	01/10/2017	20/02/2018	05/05/2018	3 000 000,00	F	Taux fixe à 1.23 %	1,230	1,240	EUR	T	P	O	A-1
0222120402200202-1	CREDIT MUTUEL	25/06/2012	31/12/2012	30/06/2013	1 621 000,00	F	Taux fixe à 4.75 %	4,750	4,750	EUR	A	P	O	A-1
07049608-1	BANQUE POPULAIRE	24/08/2010	03/09/2010	03/12/2010	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.48 %	3,480	3,530	EUR	T	P	O	A-1
07049611-1	BANQUE POPULAIRE	24/08/2010	02/05/2011	02/08/2011	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.58 %	3,580	3,630	EUR	T	P	O	A-1
1201249	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/05/2011	01/01/2017	01/10/2017	165 865,47	V	(Livret A(Préfixé) + 1.19)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,940	1,940	EUR	A	P	O	A-1
184	CREDIT FONCIER DE FRANCE	24/12/2003	30/01/2004	30/01/2005	1 000 000,00	V	Euribor 12M + 0.13-Floor -0.13 sur Euribor 12M	2,320	2,350	EUR	A	P	O	A-1
187	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2004	05/01/2005	05/05/2005	1 000 000,00	F	Taux fixe à 2.88 %	2,880	2,910	EUR	T	P	O	A-1
199	SFIL CAFFIL	07/10/2016	07/10/2016	01/02/2017	3 520 000,00	F	Taux fixe à 1.04 %	1,040	1,040	EUR	T	P	O	A-1
4990973	CAISSE D'EPARGNE	23/09/2017	26/04/2018	01/07/2019	4 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.65)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,650	0,650	EUR	T	C	O	A-1
8413955-1	CAISSE D'EPARGNE	12/07/2013	03/10/2013	10/01/2014	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4.45 %	4,450	4,520	EUR	T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MON280020EUR-1	SFIL CAFFIL	01/07/2013	23/07/2013	01/08/2014	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3.48 %	3,480	3,480	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					1 786 552,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					1 786 552,00									
CARSAT-1 786 552€	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	15/05/2023	31/10/2023	31/10/2024	1 786 552,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					26 093 417,47									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		11 560 969,06					1 561 394,27	321 163,94	0,00	79 974,50
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		11 560 969,06					1 561 394,27	321 163,94	0,00	79 974,50
00002022058	N	0,00	A-1	2 550 000,00	12,51	F	Taux fixe à 3.75 %	3,800	200 000,00	92 812,50	0,00	20 807,29
0000533722	N	0,00	A-1	1 720 342,03	7,09	F	Taux fixe à 1.23 %	1,240	228 280,32	20 109,96	0,00	2 803,83
0222120402200202-1	N	0,00	A-1	743 502,70	6,50	F	Taux fixe à 4.75 %	4,750	92 013,93	35 316,38	0,00	15 472,86
07049608-1	N	0,00	A-1	293 724,58	4,67	F	Taux fixe à 2.45 %	2,470	59 037,03	6 656,61	0,00	431,24
07049611-1	N	0,00	A-1	336 406,85	5,34	F	Taux fixe à 2.45 %	2,470	57 852,08	7 713,16	0,00	1 099,52
1201249	N	0,00	A-1	62 872,60	4,75	V	(Livret A(Préfixé) + 1.19)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,890	12 420,67	1 817,02	0,00	323,05
184	N	0,00	A-1	203 079,38	3,08	V	Euribor 12M + 0.13-Floor -0.13 sur Euribor 12M	2,710	48 948,99	5 497,53	0,00	3 413,56
187	N	0,00	A-1	224 257,15	4,09	F	Taux fixe à 3.52 %	3,570	50 332,79	7 233,43	0,00	935,32
199	N	0,00	A-1	1 474 118,61	5,83	F	Taux fixe à 1.04 %	1,040	239 351,29	14 399,39	0,00	2 104,60
4990973	N	0,00	A-1	2 266 666,58	8,25	V	(Euribor 3M + 0.65)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,700	266 666,68	61 798,33	0,00	17 453,89
8413955-1	N	0,00	A-1	1 200 000,00	7,77	F	Taux fixe à 4.45 %	4,520	150 000,00	50 896,88	0,00	10 383,33

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
MON280020EUR-1	N	0,00	A-1	485 998,58	2,58	F	Taux fixe à 3.48 %	3,480	156 490,49	16 912,75	0,00	4 746,01
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		1 667 448,54					59 551,73	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		1 667 448,54					59 551,73	0,00	0,00	0,00
CARSAT-1 786 552€	N	0,00	A-1	1 667 448,54	27,83	F	Taux fixe à 0 %	0,000	59 551,73	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		13 228 417,60					1 620 946,00	321 163,94	0,00	79 974,50

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque de taux le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	13	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	13 228 417,60	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2024-02-28
	Catégories de biens amortis		
L	Biens de faible valeur, inférieurs à 1 000	1	28/02/2024
L	202- Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révisions des documents d'urbanisme	5	28/02/2024
L	2031- Frais d'études	5	28/02/2024
L	2032 - Frais de recherche et de développement	5	28/02/2024
L	2033 - Frais d'insertion	5	28/02/2024
L	2041XXX - Subvention d'équipement aux organismes publics	10	28/02/2024
L	2042XXX - Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	10	28/02/2024
L	20433 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	28/02/2024
L	2051 - Concessions et droits similaires	2	28/02/2024
L	208 - Autres immobilisations incorporelles	5	28/02/2024
L	2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	15	28/02/2024
L	2128 - Autres agencements et aménagements	15	28/02/2024
L	21311 - Bâtiments administratifs	30	28/02/2024
L	21312 - Bâtiments scolaires	30	28/02/2024
L	21316 - Equipements du cimetière	30	28/02/2024
L	21318 - Autres bâtiments publics	30	28/02/2024
L	21321 - Immeubles de rapport	25	28/02/2024
L	2135X - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	28/02/2024
L	2138 - Autres constructions	15	28/02/2024
L	2152- Installations de voirie	10	28/02/2024
L	21532 - Réseaux d'assainissement	15	28/02/2024
L	21533 - Réseaux câblés	15	28/02/2024
L	21534 - Réseaux d'électrification	15	28/02/2024
L	21538 - Autres réseaux	15	28/02/2024
L	21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	28/02/2024
L	215731 - Matériel roulant	10	28/02/2024
L	215738 - Autre matériel et outillage de voirie	5	28/02/2024
L	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	5	28/02/2024
L	217XX - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	0	28/02/2024
L	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	5	28/02/2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	21828 - Autres matériels de transport	8	28/02/2024
L	21838 - Autre matériel informatique	5	28/02/2024
L	2184X - Matériel de bureau et mobilier	5	28/02/2024
L	2185 - Matériel de téléphonie	5	28/02/2024
L	2188 - Autres	5	28/02/2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	20 000,00		38 844,35	58 844,35	0,00	58 844,35
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	20 000,00		38 844,35	58 844,35	0,00	58 844,35
Provisions pour dépréciations des comptes de tiers	20 000,00		38 844,35	58 844,35	0,00	58 844,35
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	20 000,00		38 844,35	58 844,35	0,00	58 844,35
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	20 000,00		38 844,35	58 844,35	0,00	58 844,35

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	1 314 839,47	397 552,30	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					160 000,00	106 021,03											2 708,23	10 253,36
SAS LES HAMEAUX GARONA	2018	P		CREDIT AGRICOLE	160 000,00	106 021,03	9,18	T	F	Taux fixe à 2.65 %	2,680	F	Taux fixe à 2.65 %	2,680	A-1	EUR	2 708,23	10 253,36
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					1 154 839,47	291 531,27											9 182,52	81 023,63
PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE H L M	2018	P		CDC	46 949,39	16 858,71	3,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	2,900	A-1	EUR	708,07	4 309,04
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2007	P		CDC	64 233,71	21 936,78	5,50	S	V	Inflation Livret A + 1.95	1,860	V	Inflation Livret A + 1.95	2,890	A-1	EUR	629,87	3 333,32
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2007	P		CDC	595 815,62	40 248,23	0,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	2,900	A-1	EUR	1 167,20	40 248,23
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2017	P		CDC	38 442,96	7 544,07	1,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,000	A-1	EUR	226,32	3 741,89
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2017	P		CDC	28 016,57	9 303,57	3,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,300	A-1	EUR	213,98	2 270,17

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P		CDC	49 466,58	14 428,13	2,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,300	A-1	EUR	331,85	4 732,54
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P		CDC	6 844,37	3 415,49	6,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,300	A-1	EUR	78,56	464,58
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P		CDC	10 877,42	5 117,27	7,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,000	A-1	EUR	153,52	675,56
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P		CDC	16 321,25	7 854,07	7,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,000	A-1	EUR	235,62	1 018,40
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P		CDC	5 520,01	2 656,32	7,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,000	A-1	EUR	79,69	344,43
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P		CDC	157 142,03	75 388,84	7,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,600	A-1	EUR	3 015,63	9 685,13
SA HLM LES CHALETS	2018	P		CDC	135 209,56	86 779,79	7,75	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	0,500	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	2,950	A-1	EUR	2 342,21	10 200,34
TOTAL GENERAL					1 314 839,47	397 552,30											11 890,75	91 276,99

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	103 167,74
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	1 942 109,94
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	2 045 277,68
Recettes réelles de fonctionnement	II	29 453 828,12
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	6,94

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4			
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		72,60	0,00	72,60	67,60	5,00	72,60
Adjoint administratif pal 1 cl	C	14,50	0,00	14,50	14,50	0,00	14,50
Adjoint administratif pal 2 cl	C	18,40	0,00	18,40	18,40	0,00	18,40
Adjoint administratif terr.	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Attaché	A	8,90	0,00	8,90	7,90	1,00	8,90
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	3,90	0,00	3,90	2,90	1,00	3,90
Rédacteur	B	7,00	0,00	7,00	5,00	2,00	7,00
Rédacteur principal 1 cl	B	3,90	0,00	3,90	3,90	0,00	3,90
Rédacteur principal 2 cl	B	6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	6,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		141,40	1,41	142,81	130,31	12,50	142,81
Adjoint technique pal 1 cl	C	14,60	0,00	14,60	14,60	0,00	14,60
Adjoint technique pal 2 cl	C	21,00	0,00	21,00	21,00	0,00	21,00
Adjoint technique territorial	C	52,80	1,41	54,21	45,71	8,50	54,21
Agent de maîtrise	C	15,00	0,00	15,00	14,00	1,00	15,00
Agent de maîtrise principal	C	21,00	0,00	21,00	21,00	0,00	21,00

Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Technicien principal de 1 cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal de 2 cl	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		31,00	0,00	31,00	29,00	2,00	31,00
Agent social	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent social principal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	9,00	0,00	9,00	8,00	1,00	9,00
Assistant socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Educateur de jeunes enf. cl ex	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur ter. jeunes enfants	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		27,50	0,00	27,50	25,50	2,00	27,50
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	9,50	0,00	9,50	8,50	1,00	9,50
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Infirmier en soins généraux	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Puéricultrice	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Puéricultrice hors classe	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,80	0,80	0,00	0,80	0,80
Pédicures-pod,ergothérapeutes	A	0,00	0,80	0,80	0,00	0,80	0,80
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		15,80	9,07	24,87	18,33	6,54	24,87
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint territorial patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant conservation pal 1c	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	4,00	0,60	4,60	4,60	0,00	4,60
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	2,00	8,47	10,47	3,93	6,54	10,47
Attaché cons.	A	0,80	0,00	0,80	0,80	0,00	0,80
Bibliothécaire territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		38,60	4,90	43,50	38,50	5,00	43,50
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	7,00	1,60	8,60	8,60	0,00	8,60
Adjoint territorial animation	C	21,60	3,30	24,90	20,90	4,00	24,90
Animateur	B	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Animateur principal de 2ème cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Brigadier-chef principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Chef service de police pal 1cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

Gardien-brigadier	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Apprenti		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		334,90	16,18	351,08	317,24	33,84	351,08

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : $ETPT = \text{Effectifs physiques} * \text{quotité de temps de travail} * \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-13	CDD
Agent de maîtrise	C	TECH	372	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-23-1°	CDD
Animateur	B	ANIM	397	0,00	332-14	CDD
Apprenti		OTR	0	0,00	A	CDD
Apprenti		OTR	0	0,00	332-23-1°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	444	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	444	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	429	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	429	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	415	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	458	0,00	332-14	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	444	0,00	332-14	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	478	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-14	CDD
Attaché principal	A	ADM	732	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	389	0,00	332-14	CDD
Infirmier en soins généraux	A	MS	611	0,00	332-23-1°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	1015	0,00	332-8-2°	CDD
Pédicures-pod,ergothérapeutes	A	MT	444	0,00	332-23-1°	CDD
Rédacteur	B	ADM	415	0,00	332-10	CDI
Rédacteur	B	ADM	401	0,00	332-14	CDD
Rédacteur principal 2 cl	B	ADM	458	0,00	332-23-1°	CDD
Technicien	B	TECH	389	0,00	332-14	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	401	0,00	332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-23-1°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	333-1_333-10	CDD
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	444	0,00	332-14	CDD
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	444	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	395	0,00	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	SA HLM LES CHALETS		SA HLM	86 779,79
-	PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE H L M		SA HLM	16 858,71
-	SAS LES HAMEAUX GARONA		Association	106 021,03
-	PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE		SA HLM	187 892,77
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
SIPR			0,00
SDEHG			0,00
EPCI			
TOULOUSE METROPOLE		TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	Régie des transports	01/01/2024	13/12/2024	21310157900190	SPIC	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 665 900,97	1 665 900,97
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 991 462,60	2 991 462,60
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 325 561,63	1 325 561,63

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 665 900,97	I 1 665 900,97
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 640 000,00	1 640 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 580 000,00	1 580 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	60 000,00	60 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		25 900,97	25 900,97
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	25 900,97	25 900,97

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 991 462,60	III
Ressources propres externes de l'année (a)		600 000,00	600 000,00
10222	FCTVA	600 000,00	600 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		2 391 462,60	2 391 462,60
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	29 653,00	29 653,00
28041581	<i>Autres grpts-Biens mob., mat. et études</i>	1 944,00	1 944,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	5 333,33	5 333,33
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	118 386,04	118 386,04
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	20 696,39	20 696,39
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	270 582,62	270 582,62
281312	<i>Bâtiments scolaires</i>	326 318,47	326 318,47
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	33 831,45	33 831,45
281351	<i>Bâtiments publics</i>	699 369,18	699 369,18
28138	<i>Autres constructions</i>	60 620,21	60 620,21
28151	<i>Réseaux de voirie</i>	55 863,28	55 863,28
28152	<i>Installations de voirie</i>	54 610,05	54 610,05
281531	<i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	80,79	80,79
281533	<i>Réseaux câblés</i>	32 168,57	32 168,57
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	13 219,87	13 219,87
281538	<i>Autres réseaux</i>	2 967,06	2 967,06
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	52 866,28	52 866,28
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	14 767,99	14 767,99
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	89 631,80	89 631,80
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	93 098,97	93 098,97
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	33 848,65	33 848,65
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	94 603,87	94 603,87
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	23 714,24	23 714,24
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	72 130,65	72 130,65
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	6 183,50	6 183,50
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	131 472,34	131 472,34
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
4818	<i>Charges à étaler</i>	3 500,00	3 500,00
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	50 000,00	50 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
-----------------------	--	-----------------	-------------------------------	--	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	27 320 000,00	1,18	46,37	0,00	12 668 284,00	1,18
TFPNB	27 300,00	-1,00	135,23	0,00	36 918,00	-1,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	275 200,00	-28,39	18,07	0,00	49 729,00	-28,39
TOTAL	0,00	0,00			12 754 931,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Acte à classer

2026DEL045

1 En préparation **2** En attente retour
Préfecture **3** > AR reçu < **4** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-29T14-32-50.00 (MI269458050)

Identifiant unique de l'acte : 031-213101579-20260427-2026DEL045-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Adoption du Budget Primitif 2026 de la Commune de Cugnaux

Date de décision : 27/04/2026



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [BP 2026 VILLE 01202601 seal.XML](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[2026DEL045 - Adoption du Budget Primitif 2026 de la Commune de Cugnaux.PDF](#) Type PJ : 70_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[2026DEL045-1 - Notice explicative BP 2026 VF.PDF](#) Type PJ : 71_AN - Autres annexes budgétaires

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[2026DEL045-3 - Page des signatures.PDF](#) Type PJ : 71_AN - Autres annexes budgétaires

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : SECRETARIAT GL : CM ARRETES REGLEMENTAIRES

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/04/26 à 14:32

Par [BOUDET Audeline](#)

Transmis

Date 29/04/26 à 14:32

Par [BOUDET Audeline](#)

Accusé de réception

Date 29/04/26 à 14:40

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0 35

Nombre de membres présents : 0 34

Nombre de suffrages exprimés : 0 35

VOTES :

Pour : 0 29

Contre : 0 2




















Abstentions : 0 4

Date de convocation : 21 avril 2026













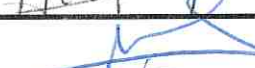



Présenté par (1), M. de Maire, Aurélien ANDREU-SEIGNÉ
A, le Cugnaux, le 27 avril 2026

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session conseil municipal
A, le Cugnaux, le 27 avril 2026
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

du conseil municipal

01 : Aurélien ANDREU-SEIGNÉ	
02 : Marie-Hélène ROURE	
03 : Sébastien CHOINKOWSKI	
04 : Michèle QUIBEL	
05 : David LIN	
06 : Sandrine LYORET-CROCHET	
07 : Léo AUGET	
08 : Annie TROTIGNON	
09 : Sylvain LOUBIER	
10 : Marie-Paule BLAU	
11 : Alexis BALLUREAU	
12 : Violaine CHABARDÈS	
13 : Philippe BORDES	
14 : Christian COLAS	
15 : Eric DELPRAT	
16 : Dominique FERRARA	
17 : Frédéric GAULOIS	
18 : Fatima GHODBANE	
19 : Béatrice GOURDOU-BOUÉ	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

20 : Philippe LASSERRE	
21 : Christophe LORENZI	
22 : Maëva MARTINEZ	
23 : Hélène NOIR	
24 : Jean-Marc PÉDUSSAUT	
25 : Jean-Claude SCHNEIDER	
26 : Françoise TRUONG	
27 : Jennifer VIDAL	
28 : Thomas ROLLOT	
29 : Aline BOLTAR	
30 : Michel AUJOULAT	
31 : Albert SANCHEZ	
32 : Martine CROQUETTE	
33 : Muriel BÉNAZET	
34 : Frédéric GOUDAL	
35 : Dorine BÉNA	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/04/2026, et de la publication le 30/04/2026

le maire


29/04/2026

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

À Cognac,
 le 29 avril 2026



le Maire

 Arélien ANDREU-SEIGNÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026DEL046

Commune de Cugnaux

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Albert Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, Maire.

Étaient présents :

MMES et MM : ANDREU-SEIGNÉ, AUGET, AUJOULAT, BALLUREAU, BENA, BLAU, BOLTAR, BORDES, CHABARDÈS, CHOINKOWSKI, COLAS, CROQUETTE, DELPRAT, FERRARA, GAULOIS, GHODBANE, GOUDAL, GOURDOU-BOUÉ, LASSERRE, LIN, LORENZI, LOUBIER, LYORET-CROCHET, MARTINEZ, NOIR, PEDUSSAUT, QUIBEL, ROLLOT, ROURE, SANCHEZ, SCHNEIDER, TROTIGNON, TRUONG, VIDAL

Absents ayant donné procuration :

Mme BENAZET donne procuration à M. SANCHEZ

Secrétaire de séance : M. Léo AUGET

Date de convocation : 21 avril 2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 30 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Votants :

POUR :	35	
CONTRE :		
ABSTENTION :		
NE PARTICIPE PAS AU VOTE :		

Objet : Adoption du budget primitif 2026 du budget annexe Régie des transports

Service : Finances

Rapporteur : M. le Maire

Annexe : Maquette

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-22 et suivants, L.2311-1-2 et suivants, ainsi que les articles L.2221-4 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux ;

Vu le plan comptable M.43 applicable aux services publics locaux de transports de personnes ;

Vu la délibération n°160 du conseil municipal du 13 décembre 2023 relative à la création de la régie des transports ;

Vu la délibération n°2026DEL009 du conseil municipal du 7 avril 2026 relative au vote du débat d'orientations budgétaires 2026 ;

Il convient d'adopter le budget primitif du budget annexe de la régie des transports de l'exercice 2026, dont les équilibres sont présentés ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2026 - SECTION « FONCTIONNEMENT »

DÉPENSES

Chapitre 011 : Charges à caractère général	25 000,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	45 000,00 €
Total dépenses fonctionnement votées de l'exercice	70 000,00 €

RECETTES

Chapitre 74 : Subventions d'exploitation	70 000,00 €
Total recettes fonctionnement votées de l'exercice	70 000,00 €

BUDGET PRIMITIF 2026 - SECTION « INVESTISSEMENT »

La section d'investissement ne fait pas l'objet d'inscriptions budgétaires sur l'exercice budgétaire 2026.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif du budget annexe de la régie des transports de l'exercice 2026 ;
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer tout acte aux effets ci-dessus ou découlant de l'exécution du budget annexe de la régie des transports de l'exercice 2026.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Aurélien ANDREU-SEIGNÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE CUGNAUX
COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus

Numéro SIRET : 21310157900190
Poste comptable : TRESORERIE DE CUGNAUX

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : CUGNAUX REGIE DES TRANSPORTS

Instruction budgétaire et comptable M.43(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	34
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	35
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	36
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	37
A6 - Etat des charges transférées	38
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	39

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	40
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	41
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	42
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	43
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	44
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	45
B1.7 - Etat des engagements reçus	46
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	47
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	48

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	49
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	51
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	52
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	53

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	54
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. - Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement :% (maximum 7,5 %)
- Investissement :% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	70 000,00	70 000,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	P		
O	R	(si déficit)	(si excédent)
S	T	0,00	0,00
		=	=
		70 000,00	70 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	0,00	0,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	P		
O	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
S	T	0,00	0,00
		=	=
		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	70 000,00	70 000,00
----------------------------	------------------	------------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	20 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	40 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		60 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		60 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		60 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	70 000,00
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	60 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		60 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		60 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		60 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	70 000,00
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	25 000,00		25 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	45 000,00		45 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	70 000,00	0,00	70 000,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	70 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	70 000,00		70 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	70 000,00	0,00	70 000,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	70 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	20 000,00	25 000,00	25 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	20 000,00	25 000,00	25 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	40 000,00	45 000,00	45 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	40 000,00	45 000,00	45 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		60 000,00	70 000,00	70 000,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		60 000,00	70 000,00	70 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		60 000,00	70 000,00	70 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	70 000,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	60 000,00	70 000,00	70 000,00
741	De la collectivité de rattachement	0,00	70 000,00	70 000,00
7474	Subv. exploitat° Communes	60 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		60 000,00	70 000,00	70 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		60 000,00	70 000,00	70 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		60 000,00	70 000,00	70 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	70 000,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

**IV
A1.3**

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque de taux le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	1	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde
TOTAL				I	II	III	I-(II + III)
				0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

Nota. Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

(1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 –EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû à l'ouverture	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relatives aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT
(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

	Valeur	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique.

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :
Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4° et 7° de l'article L. 1612-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1612-35 sont mis à la disposition du public à . Toute personne a le droit de demander communication.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part de capital				
Garantie d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par ,

A le

,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

Acte à classer

2026DEL046

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-29T14-35-55.00 (MI269458154)

Identifiant unique de l'acte : 031-213101579-20260427-2026DEL046-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Adoption du budget primitif 2026 du budget annexe Régie des transports

Date de décision : 27/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : BP 2026 REGIE
TRANSPORTS_02202601_seal.XML

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[2026DEL046 - Adoption budget primitif 2026 du budget annexe Régie des transports.PDF](#)

Type PJ : 99_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[2026DEL046-2 - Page des signatures.PDF](#)

Type PJ : 99_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : SECRETARIAT GL : CM ARRETES REGLEMENTAIRES

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/04/26 à 14:35

Par [BOUDET Audeline](#)

Transmis

Date 29/04/26 à 14:35

Par [BOUDET Audeline](#)

Accusé de réception

Date 29/04/26 à 14:42

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0 35

Nombre de membres présents : 0 34

Nombre de suffrages exprimés : 0 35

VOTES :

Pour : 0 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21 avril 2026

Présenté par, M. le Maire, Aurélien ANDREU-SEIGNÉ

A, le

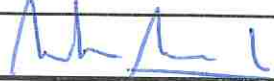

















Cugnaux, le 27 avril 2026

Délibéré par l'assemblée, réunie en session Conseil municipal










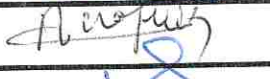





A, le

Cugnaux, le 27 avril 2026

Les membres de l'assemblée délibérante, Conseil municipal

01 : Aurélien ANDREU-SEIGNÉ	
02 : Marie-Hélène ROURE	
03 : Sébastien CHOINKOWSKI	
04 : Michèle QUIBEL	
05 : David LIN	
06 : Sandrine LYORET-CROCHET	
07 : Léo AUGET	
08 : Annie TROTIGNON	
09 : Sylvain LOUBIER	
10 : Marie-Paule BLAU	
11 : Alexis BALLUREAU	
12 : Violaine CHABARDÈS	
13 : Philippe BORDES	
14 : Christian COLAS	
15 : Eric DELPRAT	
16 : Dominique FERRARA	
17 : Frédéric GAULOIS	
18 : Fatima GHODBANE	
19 : Béatrice GOURDOU-BOUÉ	
20 : Philippe LASSERRE	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D


21 : Christophe LORENZI	
22 : Maëva MARTINEZ	
23 : Hélène NOIR	
24 : Jean-Marc PÉDUSSAUT	
25 : Jean-Claude SCHNEIDER	
26 : Françoise TRUONG	
27 : Jennifer VIDAL	
28 : Thomas ROLLOT	
29 : Aline BOLTAR	
30 : Michel AUJOULAT	
31 : Albert SANCHEZ	
32 : Martine CROQUETTE	
33 : Muriel BÉNAZET	
34 : Frédéric GOUDAL	
35 : Dorine BÉNA	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/04/2026, et de la publication le 30/04/2026

A ,le

À Cugnaux,
le 29 avril 2026



Le Maire

Aurélien ANDREU-SEIBANÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026DEL047

Commune de Cugnaux

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Albert Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, Maire.

Étaient présents :

MMES et MM : ANDREU-SEIGNÉ, AUGET, AUJOULAT, BALLUREAU, BENA, BLAU, BOLTAR, BORDES, CHABARDÈS, CHOINKOWSKI, COLAS, CROQUETTE, DELPRAT, FERRARA, GAULOIS, GHODBANE, GOUDAL, GOURDOU-BOUÉ, LASSERRE, LIN, LORENZI, LOUBIER, LYORET-CROCHET, MARTINEZ, NOIR, PEDUSSAUT, QUIBEL, ROLLOT, ROURE, SANCHEZ, SCHNEIDER, TROTIGNON, TRUONG, VIDAL

Absents ayant donné procuration :

Mme BENAZET donne procuration à M. SANCHEZ

Secrétaire de séance : M. Léo AUGET

Date de convocation : 21 avril 2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 30 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Votants :

POUR :	35	
CONTRE :		
ABSTENTION :		
NE PARTICIPE PAS AU VOTE :		

Objet : Vote des taux de fiscalité 2026

Service : Finances

Rapporteur : M. le Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts, le conseil municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir :

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ;
- La taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les taux d'imposition 2026 restent inchangés par rapport à 2025.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER les taux d'imposition pour 2026 :**
 - **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 18,07 % ;**
 - **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,37 % ;**
 - **Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 135,23 %.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Aurélien ANDREU-SEIGNÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026DEL048

Commune de Cugnaux

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Albert Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, Maire.

Étaient présents :

MMES et MM : ANDREU-SEIGNÉ, AUGET, AUJOLAT, BALLUREAU, BENA, BLAU, BOLTAR, BORDES, CHABARDÈS, CHOINKOWSKI, COLAS, CROQUETTE, DELPRAT, FERRARA, GAULOIS, GHODBANE, GOUDAL, GOURDOU-BOUÉ, LASSERRE, LIN, LORENZI, LOUBIER, LYORET-CROCHET, MARTINEZ, NOIR, PEDUSSAUT, QUIBEL, ROLLOT, ROURE, SANCHEZ, SCHNEIDER, TROTIGNON, TRUONG, VIDAL

Absents ayant donné procuration :

Mme BENAZET donne procuration à M. SANCHEZ

Secrétaire de séance : M. Léo AUGET

Date de convocation : 21 avril 2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 30 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Votants :

POUR :	35	
CONTRE :		
ABSTENTION :		
NE PARTICIPE PAS AU VOTE :		

Objet : Demande d'adoption du plan de financement définitif du prêt à taux 0 à la CARSAT pour la réhabilitation complète de la résidence Loubayssens

Service : Finances

Rapporteur : M. le Maire

Annexe : Avenant n°1 à la convention conclue le 3 février 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Dans le cadre du soutien par la CARSAT Midi-Pyrénées au développement d'un cadre de vie de qualité au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées, la commune de Cugnaux a déposé une demande d'aide financière sous forme de prêt à taux 0, remboursable en 30 ans, pour la réhabilitation complète de la résidence Loubayssens (délibération n° 26 en date du 5 avril 2023 sur la souscription du prêt).

Les travaux étant terminés, le plan de financement et le montant définitif du prêt doivent être ajustés.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses par domaine	Montant en € HT	Montant en € TTC
Travaux de rénovation	4 889 634,47 €	5 867 561,36 €
Prestations intellectuelles et études	359 977,75 €	431 973,29 €
TOTAL DÉPENSES	5 249 612,22 €	6 299 534,65 €

Recettes par domaine	Montant
Prêt à taux 0 % CARSAT	1 784 868,15 €
FCTVA	1 033 375,66 €
RESSOURCES PROPRES DE LA COMMUNE	3 481 290,83 €
TOTAL RECETTES	6 299 534,65 €

En conséquence de ce qui précède, il est proposé d'ajuster la demande de prêt à taux 0 auprès de la CARSAT à hauteur du plafond de la dépense éligible, soit 34 % du coût définitif HT du projet, soit 1 784 868,15 € (Un million sept-cent-quatre-vingt-quatre mille huit-cent-soixante-huit euros et quinze centimes).

Il est précisé que la commune de Cugnaux s'engage auprès de la CARSAT à rembourser le prêt sur une durée de 30 ans. Il est rappelé à ce propos que le remboursement des emprunts constitue une dépense obligatoire des collectivités territoriales.

Le remboursement du prêt de 1 784 868,15 € s'effectuera en 28 annuités, compte tenu des 2 annuités déjà remboursées représentant 119 103,46 €.

Les 28 annuités seront à rembourser sous la forme de :

- 27 annuités de 59 491,59 €
- 1 annuité de 59 491,76 €

La première annuité des 28 annuités restantes sera exigible au 31 octobre 2026. Les annuités suivantes seront exigibles au 31 octobre de chaque année.

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'ADOPTER le plan de financement définitif exposé ci-dessus ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;**
- **DE DIRE que l'emprunt souscrit auprès de la CARSAT sera remboursé sur une durée de 30 ans ;**
- **DE DIRE que les crédits sont et seront inscrits au budget communal en tant que besoin.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Aurélien ANDREU-SEIGNÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

AVENANT N°1

A la convention conclue le 3 février 2023



Entre les soussignés :

- **La CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL**
2, Rue Georges Vivent - 31065 TOULOUSE Cedex 9,
Représentée par sa Directrice **Madame Joëlle TRANIELLO**

D'une part,

Et :

- **La MAIRIE DE CUGNAUX**
5 Place de la Mairie – 31 270 CUGNAUX
Représentée par son Maire, **Monsieur Aurélien ANDREU-SEIGNÉ**
Dûment mandaté à cet effet,
Désigné ci-après « *le bénéficiaire* »

D'autre part,

- *Vu les termes de la convention conclue le 3 février 2023 relative au prêt sans intérêt de 1 786 552 € accordé pour la réhabilitation de la résidence autonomie Loubayssens (31),*
- *Vu les documents transmis par le porteur en date du 29/12/2025,*

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE I : Réduction du montant du prêt

En application de l'article 5 de la convention sus mentionnée, et au vu de la nouvelle situation des travaux, l'article 2 est modifié comme suit :

La Caisse accorde au bénéficiaire une aide financière de **1 784 868,15 €** (*Un million sept-cent-**quatre-vingt-quatre mille huit-cent-soixante-huit euros et quinze centimes***), sous la forme d'un prêt sans intérêt, remboursable en 30 années, pour la réalisation de l'opération décrite au préambule.

Ce prêt représente 34 % du coût du projet de **5 249 612,22 € HT**.

ARTICLE II : Montant des annuités de remboursement

L'article 6 de la convention susmentionnée est libellé comme suit :

Le remboursement du prêt de **1 784 868,15 €** (*Un million sept-cent-**quatre-vingt-quatre mille huit-cent-soixante-huit euros et quinze centimes***) s'effectuera en **28 annuités**, compte tenu des 2 annuités déjà remboursées représentant 119 103,46 €.

Les 28 annuités seront à rembourser sous la forme de :

27 annuités de 59 491,59 €
1 annuité de 59 491,76 €

La première annuité des 28 annuités restantes sera exigible au **31 octobre 2026**.
Les annuités suivantes seront exigibles au **31 octobre** de chaque année.

Chaque annuité est exigible de plein droit aux dates prévues ci-dessus, sans mise en demeure, ni avertissements préalables.

Les modalités de prélèvement sont définies dans une convention conclue entre le Directeur et la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail.

ARTICLE III : Validité de la convention

Les autres articles de la convention conservent leur pleine et entière valeur.

Fait en trois exemplaires,

TOULOUSE, le 14 janvier 2026,

PO La DIRECTRICE la CAISSE D'ASSURANCE
RETRAITE et de la SANTE au TRAVAIL

Le MAIRE DE CUGNAUX



Joëlle TRANIELLO

Aurélien ANDREU-SEIGNÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026DEL049

Commune de Cugnaux

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Albert Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, Maire.

Étaient présents :

MMES et MM : ANDREU-SEIGNÉ, AUGET, AUJOLAT, BALLUREAU, BENA, BLAU, BOLTAR, BORDES, CHABARDÈS, CHOINKOWSKI, COLAS, CROQUETTE, DELPRAT, FERRARA, GAULOIS, GHODBANE, GOUDAL, GOURDOU-BOUÉ, LASSERRE, LIN, LORENZI, LOUBIER, LYORET-CROCHET, MARTINEZ, NOIR, PEDUSSAUT, QUIBEL, ROLLOT, ROURE, SANCHEZ, SCHNEIDER, TROTIGNON, TRUONG, VIDAL

Absents ayant donné procuration :

Mme BENAZET donne procuration à M. SANCHEZ

Secrétaire de séance : M. Léo AUGET

Date de convocation : 21 avril 2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 30 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Votants :

POUR :	35	
CONTRE :		
ABSTENTION :		
NE PARTICIPE PAS AU VOTE :		

Objet : Convention relative à la sécurisation juridique du traitement de données à caractère personnel portant sur l'utilisation des dispositifs « Atelier Fiscal » et « Atelier Economique » par la commune de Cugnaux

Service : Finances

Rapporteur : M. le Maire

Annexe : Convention relative à la sécurisation juridique du traitement de données à caractère personnel sur l'utilisation des dispositifs « Atelier Fiscal » et « Atelier Economique »

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Dans le cadre du développement d'un Observatoire Fiscal Partagé, proposé aux communes membres volontaires de Toulouse Métropole afin de leur permettre la réalisation d'analyses fiscales, il est décidé la mise à disposition par la Direction des Finances de Toulouse Métropole de l'outil « Atelier Fiscal », produit par l'éditeur « Solutions & Territoire ». Cette solution partagée permet à chaque commune d'effectuer des traitements de données fiscales à caractère personnel (DCP), relevant uniquement du périmètre de son territoire, à partir de jeux de données alimentés par Toulouse Métropole et la commune membre.

Par ailleurs, dans le cadre de sa compétence économique et commerciale, pilotée par la Direction Implantation Economique, et de la mise en œuvre de sa stratégie sur son territoire, Toulouse Métropole s'est dotée d'un outil « Atelier Economique » accessible par une application web de l'éditeur « Solutions & Territoire ». Cet observatoire permet de disposer d'une vision exhaustive du tissu économique afin d'accompagner les élus à la prise de décision et de concevoir une politique publique économique adaptée aux réalités de terrain. Cet outil contient des données qui lui sont propres ou qui proviennent de la base de données fiscales à caractère personnel (interconnexion avec la base de données de l'application « Atelier Fiscal »). Il est mis à disposition des communes membres, sur la base du volontariat.

Par la présente convention, Toulouse Métropole s'engage à assurer la mise à disposition des outils informatiques « Atelier Fiscal » et « Atelier Economique » aux communes membres le souhaitant. La commune membre s'engage à garantir le respect des principes de protection et de sécurisation des données afférentes.

En application de l'article L.135 B alinéa 7 du Livre des procédures fiscales (LPF), la transmission de données fiscales est librement autorisée entre collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale.

La présente convention a dès lors pour objet de sécuriser juridiquement les conditions de traitement des données à caractère personnel, inhérent au dispositif partagé, en clarifiant notamment les obligations et responsabilités respectives de chacune de ses parties.

Il est précisé, qu'à raison de la démarche partenariale engagée par les parties dans ce dispositif, il est acté de la qualification du responsable conjoint du traitement de chacune d'entre elles.

Aussi et conformément aux exigences légales issues des textes susvisés et notamment de l'article 26 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la présente convention détaillera successivement le champ de l'activité de traitement sur lequel porte, le statut, les obligations et les responsabilités de chacune des parties, le point de contact qu'elles ont entendu désigner ainsi que les droits et les conditions d'information des personnes concernées.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER la convention relative à la sécurisation juridique du traitement de données à caractère personnel sur l'utilisation des dispositifs « Atelier Fiscal » et « Atelier Economique » ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document permettant l'exécution de cette convention.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Aurélien ANDREU-SEIGNÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Convention relative à la sécurisation juridique du traitement de données à caractère personnel portant sur l'utilisation des dispositifs « Atelier Fiscal » et « Atelier Economique » par la commune de _____

Accord de responsabilité conjointe du traitement

ENTRE

Toulouse Métropole, dont le siège social est sis 6, rue René Leduc – BP 35821 – 31 505 Toulouse Cedex 5, représentée par Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, ou son représentant, dûment habilité par délibération du Bureau de la Métropole du 29 JANVIER 2026_

Ci après dénommée « Toulouse Métropole »

ET

La commune de _____ représentée par _____, Maire en exercice ou son représentant, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du __/__/__.

Ci-après dénommée « la commune membre ».

Ci-après désignées ensemble par les termes « les parties ».

Après avoir rappelé :

- Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) paru au Journal officiel de l'Union européenne L 119/1 du 4 mai 2016, modifié par le rectificatif publié dans le JOUE L127 2 du 23/05/2018 ;
- La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée et ses décrets d'application ;

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

EXPOSE

Dans le cadre du développement d'un Observatoire Fiscal Partagé, proposé aux communes membres volontaires de Toulouse Métropole afin leur permettre la réalisation d'analyses fiscales, il est décidé la mise à disposition par la Direction des Finances de Toulouse Métropole de l'outil « Atelier Fiscal », produit par l'éditeur « Solutions & Territoire ». Cette solution partagée permet à chaque commune membre d'effectuer des traitements de données fiscales à caractère personnel (DCP), relevant uniquement du périmètre de son territoire, à partir de jeux de données alimentés par Toulouse Métropole et la commune membre.

Par ailleurs, dans le cadre de sa compétence économique et commerciale, pilotée par la Direction Implantation Economique, et de la mise en œuvre de sa stratégie sur son territoire, Toulouse Métropole s'est dotée d'un outil « Atelier Economique » accessible par une application web de l'éditeur « Solutions & Territoire ». Cet

observatoire permet de disposer d'une vision exhaustive du tissu économique afin d'accompagner les élus à la prise de décision et de concevoir une politique publique économique adaptée aux réalités de terrain. Cet outil contient des données qui lui sont propres ou qui proviennent de la base de données fiscales à caractère personnel (interconnexion avec la base de données de l'application « Atelier Fiscal »). Il est mis à disposition des communes membres, sur la base du volontariat.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION :

Par la présente convention, Toulouse Métropole s'engage à assurer la mise à disposition des outils informatiques « Atelier Fiscal » et « Atelier Economique » aux communes membres le souhaitant. La commune membre s'engage à garantir le respect des principes de protection et de sécurisation des données afférentes.

En application de l'article L135 B alinéa 7 du Livre des procédures fiscales (LPF), la transmission de données fiscales est librement autorisée entre collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale.

La présente convention a dès lors pour objet de sécuriser juridiquement les conditions de traitement des données à caractère personnel, inhérent au dispositif partagé, en clarifiant notamment les obligations et responsabilités respectives de chacune de ses parties.

Il est précisé, qu'à raison de la démarche partenariale engagée par les parties dans ce dispositif, il est acté de la qualification de responsable conjoint de traitement de chacune d'entre elles.

Aussi, et conformément aux exigences légales issues des textes susvisés et notamment de l'article 26 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la présente convention détaillera successivement le champ de l'activité de traitement sur lequel elle porte, le statut, les obligations et les responsabilités de chacune des parties, le point de contact qu'elles ont entendu désigner ainsi que les droits et les conditions d'information des personnes concernées.

ARTICLE 2 - ACTIVITE DE TRAITEMENT RELEVANT DE LA RESPONSABILITE CONJOINTE ET BASES LEGALES :

L'activité de traitement relevant de la responsabilité conjointe des parties porte sur :

- **Les analyses et simulations sur l'imposition des locaux professionnels et d'habitation**, nécessaires à l'exécution d'une obligation légale (*Article L 135B du Livre des procédures fiscales ; BOFIP BOI-DJC-CADA-20 §100*) ;

- **La préparation de la Commission Communale des Impôts Directs**, nécessaires à l'exécution d'une obligation légale (*Article 345 annexe III du Code général des impôts ; BOI-CF-CMSS-10*) ;

- **L'analyse de la vacance des locaux** (étude sur la mise en place de la taxe sur les friches commerciales), nécessaires à l'exécution d'une obligation légale (*Article 1530 du Code général des impôts*) ;

- **L'Analyse du tissu économique de la métropole de Toulouse et de ses communes membres**, (Inventaire des Zones d'Activité Economique, Analyses du tissu économique du territoire, Analyse du marché de l'emploi du territoire, Réalisation de fiches individuelles de suivi sur les entreprises ou de documents synthétiques). Ces traitements sont rendus nécessaires pour l'exécution d'une obligation légale (*Objectif Z.A.N : Loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22 août 2021, sobriété foncière pour lutter à l'artificialisation des sols. Obligation légale d'établir un inventaire des ZAE sur son territoire, avec consultation des propriétaires et des occupants, article L.318-8-2 du code de l'urbanisme*) ;

- **Le suivi des référents et des utilisateurs accédant à l'Atelier Fiscal**, nécessaire à garantir l'intérêt légitime des parties et d'assurer la sécurité des accès aux données fiscales.

ARTICLE 3 - RÔLE DES PARTIES :

Les parties reconnaissent agir en **responsables conjoints du traitement** au sens de l'article 26 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) pour l'utilisation conjointe de ces deux outils et des données associées.

3.1 - DETERMINATION DES FINALITES :

Les parties participent conjointement à la détermination des finalités du traitement de données à caractère personnel induit par le dispositif partagé. Il leur appartient, ainsi, conjointement, d'assurer la licéité, la légitimité et la transparence de ces finalités (conformément à l'article 5, 1, a du RGPD).

Les finalités du traitement sont les suivantes :

- Les analyses et simulations sur l'imposition des locaux professionnels et d'habitation ;
- La préparation de la Commission Communale des Impôts Directs ;
- L'analyse de la vacance des locaux ;
- Le suivi des référents et des utilisateurs accédant à l'Atelier Fiscal ;
- L'analyse du tissu économique de la métropole de Toulouse et de ses communes membres.

3.2 - DETERMINATION DES MOYENS :

Toulouse Métropole fournit gratuitement, à toute commune membre en faisant la demande, le dispositif logiciel « Atelier Fiscal » et « Atelier Economique » permettant les traitements de données mentionnés en article 2, et détermine les destinataires des données en base « Atelier Fiscal » et « Atelier Economique », les durées de conservation appliquées à la base de données et les mesures de sécurisation de cette base de données comme suit :

Données des USAGERS (contribuables ou entreprises) :

Destinataires = agents habilités de la Direction des Finances de Toulouse Métropole / agents habilités de la commune membre (*périmètre de son territoire*) / commissaires désignés par la DGFIP (*dossiers de commissions*) / DRFiP (*signalements*) / prestataire « Solutions & Territoire », éditeur/hébergeur.

Durées de conservation = 10 ans / 2 ans puis versement aux Archives Municipales de Toulouse (*données d'analyse*).

Pour les données relatives aux entreprises dans le cadre de l'utilisation de l'« Atelier Economique » : 6 ans maximum en application de la législation au regard de l'Article L.318-8-2 du code de l'urbanisme.

Données des UTILISATEURS (agents de la commune membre) :

Destinataires = agents habilités de la Direction des Finances de Toulouse Métropole / référent de la commune membre (*périmètre de son territoire*) / prestataire « Solutions & Territoire », éditeur/hébergeur.

Durée de conservation = 1 an après cessation de fonction.

La commune membre détermine, pour les traitements qui lui sont propres (liés à son territoire), les données qu'elle collecte elle-même ou importées par Toulouse Métropole, et, pour les exports qu'elle effectuera, les destinataires de ces exports, les durées de conservation à respecter et les mesures de sécurisation de ces exports.

3.3 - DONNEES TRAITÉES :

Les données traitées par Toulouse Métropole, sont celles mentionnées dans les registres des traitements établis conformément à l'article 30 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Ces registres portent les numéros d'inscription n°2025-07 pour la gestion de l'Observatoire Economique, et n°2017-22 pour la gestion de la fiscalité locale.

Au-delà de la détermination de ces finalités et moyens, les parties prennent respectivement les engagements qui suivent :

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DES PARTIES :

4.1 - OBLIGATIONS DE TOULOUSE METROPOLE :

Toulouse Métropole s'engage à :

- Ne pas traiter les données à caractère personnel accessibles via l'« Atelier Fiscal » et l'« Atelier Economique » à d'autres fins que celles visées au sein de la présente convention ;
- Ne traiter via l'« Atelier Fiscal » et l'« Atelier Economique » que des données collectées dans le strict respect des droits des personnes (collectes, diffusions) : les données pouvant être lues et extraites depuis le logiciel sont couvertes par le secret professionnel et le secret fiscal en vertu de l'article L135B du LPF ;
- Vérifier que l'éditeur « Solutions & Territoire » présente toutes les garanties requises à la sécurité des données à caractère personnel de ses utilisateurs ;
- Formaliser avec l'éditeur de la solution, un accord de sous-traitance conforme à l'article 28 du RGPD ;
- Assurer, sur instruction écrite de la commune membre, la création et la suppression du compte utilisateur du référent de la commune membre (administrant la solution pour la commune membre) d'après le formulaire ci-annexé ;
- Procéder aux mesures préventives nécessaires à la détection d'usages non-conformes de la solution, notamment en effectuant une revue périodique des accès au logiciel « Atelier Fiscal » et « Atelier Economique » ;
- Notifier à la CNIL et, le cas échéant, aux personnes concernées, toutes les violations de données rencontrées afférentes aux activités de traitement objets de cette convention ;
- Alerter la commune membre des incidents éventuels liés à l'« Atelier Fiscal » et l'« Atelier Economique », qui lui seraient notifiés, dans les plus brefs délais et au plus tard dans un délai maximal de 48h, en cas d'impact avéré ou suspecté sur la confidentialité ou la sécurité des données relevant de la commune membre ;
- Transmettre à la commune membre les coordonnées de son délégué à la protection des données (DPO-TM-VILLE-CCAS@toulouse-metropole.fr) ;
- Inscrire au sein de son registre des activités de traitement, l'activité de traitement objet de la présente convention.

4.2 - OBLIGATIONS DE LA COMMUNE MEMBRE:

La Commune membre s'engage à :

- Ne pas traiter les données à caractère personnel accessibles via l'« Atelier Fiscal » et l'« Atelier Economique » à d'autres fins que celles visées au sein de la présente convention ;
- Ne traiter via l'« Atelier Fiscal » et l'« Atelier Economique » que des données collectées dans le strict respect des droits des personnes (collectes, diffusions) : les données pouvant être lues et extraites depuis le logiciel sont couvertes par le secret professionnel et le secret fiscal en vertu de l'article L135B du Livre des procédures fiscales (LPF) ;
- Garantir la légitimité des comptes utilisateurs accordés à ses agents, et du référent désigné ;
- Contribuer à la sécurité des données traitées, par la formation de son personnel habilité à utiliser l'« Atelier Fiscal » et l'« Atelier Economique » aux mesures élémentaires de sécurité (non-divulgation de leurs identifiants de connexion, authentification à double facteur...) ;
- Procéder aux mesures préventives nécessaires à la détection d'usages non-conformes de la solution, notamment en effectuant une revue périodique des accès au logiciel « Atelier Fiscal » et « Atelier Economique » ;
- Notifier à la CNIL et, le cas échéant, aux personnes concernées, toutes les violations de données rencontrées afférentes aux activités de traitement objets de cette convention ;
- Alerter Toulouse Métropole des incidents éventuels liés à l'« Atelier Fiscal » et l'« Atelier Economique », qui lui seraient notifiés, dans les plus brefs délais et au plus tard dans un délai maximal de 48h, en cas d'impact avéré ou suspecté sur la confidentialité ou la sécurité des données relevant de son territoire ;
- Transmettre à Toulouse Métropole les coordonnées de son délégué à la protection des données :
Nom : _____
Prénom : _____
Numéro de téléphone professionnel : _ ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Adresse mail professionnelle : _____@_____
- Effectuer toutes les démarches auprès de la CNIL et inscrire au sein de son registre des activités de traitement, l'activité de traitement objet de la présente convention.

ARTICLE 5 – MESURES DE SECURITE :

Les parties s'engagent à mettre en place des mesures techniques et organisationnelles adaptées pour assurer la sécurité des données personnelles. Elles veillent notamment à garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité ainsi que la résilience constante des systèmes et services de traitement.

Elles mettent en œuvre les moyens nécessaires pour rétablir, dans des délais appropriés, la disponibilité et l'accès aux données personnelles en cas d'incident d'origine physique ou technique.

Les parties s'engagent ainsi à maintenir un niveau de sécurité proportionné aux risques identifiés et à collaborer étroitement afin d'assurer la sécurité globale des données.

ARTICLE 6 – ANALYSES D'IMPACT RELATIVES A LA PROTECTION DES DONNEES :

Chaque partie s'engage à réaliser une Analyse d'Impact relative à la Protection des Données (AIPD) spécifique aux opérations de traitement dont elle a la responsabilité, lorsque celles-ci présentent un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées. Les parties collaborent pour identifier les risques communs et

mettre en œuvre les mesures appropriées afin de les atténuer. Les AIPD seront régulièrement mises à jour en fonction des évolutions des traitements.

ARTICLE 7 – REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT :

Chaque partie est responsable de la tenue et de la mise à jour de son propre registre des activités de traitement conformément à l'article 30 du RGPD, pour les opérations de traitement dont elle a la responsabilité.

Les parties s'engagent à partager leurs registres respectifs afin d'assurer une visibilité mutuelle et faciliter la conformité globale au RGPD.

ARTICLE 8 - OBLIGATIONS SPECIFIQUES DES PARTIES QUANT AUX CONDITIONS D'INFORMATION ET DE RESPECT DES DROITS DES PERSONNES CONCERNEES :

Information des personnes concernées : Les personnes concernées par les opérations de traitement recevront les informations requises selon les modalités suivantes :

Toulouse Métropole, garantit le respect des droits des personnes dont elle collecte directement ou indirectement les données, par mentions légales d'information apposées sur les formulaires de collecte des données et par inscription au registre légal des traitements de Toulouse Métropole.

La commune membre garantit le respect des droits des personnes dont elle collecte directement ou indirectement les données, par toutes mesures qui lui permettront de le démontrer.

Lorsque les données seront collectées directement auprès des personnes concernées, Toulouse Métropole et la commune membre s'engageront à fournir, au moment de cette collecte, les informations mentionnées à l'article 13 du RGPD.

En cas d'obtention indirecte des données, Toulouse Métropole et la commune s'engageront à respecter les dispositions de l'article 14 du RGPD et notamment :

- à communiquer les informations dans un délai raisonnable après avoir obtenu les données à caractère personnel, mais ne dépassant pas un mois ;
- si les données à caractère personnel doivent être utilisées aux fins de la communication avec la personne concernée, au plus tard au moment de la première communication à ladite personne ou ;
- s'il est envisagé de communiquer les informations à un autre destinataire, au plus tard lorsque les données à caractère personnel sont communiquées pour la première fois.

Exercice des droits des personnes concernées : Les personnes dont les données à caractère personnel sont traitées peuvent exercer l'ensemble des droits que le RGPD leur confère (*droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation*) de la façon suivante :

- USAGERS contribuables : à l'égard de la commune membre de situation du contribuable
- UTILISATEURS : à l'égard de la commune membre employeur

Conformément au troisième alinéa de l'article 26 du RGPD, les personnes concernées ont la possibilité d'exercer ces droits auprès de Toulouse Métropole. Dans cette hypothèse cette dernière répondra au demandeur pour les données la concernant stockées en base de données, et informera la commune membre de situation du contribuable afin qu'elle apporte les éléments de réponse relatifs aux traitements qu'elle aura pu mettre en œuvre hors base de données (exports, diffusion...).

ARTICLE 9 - POINT DE CONTACT PRIVILEGIE ET RELATIONS AVEC L'AUTORITE DE CONTROLE (CNIL) :

Le délégué à la protection des données de Toulouse Métropole (DPO-TM-VILLE-CCAS@toulouse-metropole.fr) est désigné comme le point de contact pour les personnes dont les données font l'objet de l'activité de traitement précitée.

La CNIL peut effectuer des contrôles auprès de l'une ou l'autre des parties notamment en lien avec le traitement faisant l'objet de cette convention.

Dans le cas d'un contrôle, les parties doivent s'informer réciproquement de ce contrôle et des informations demandées par la CNIL et le cas échéant des réponses apportées.

Les parties doivent se concerter afin de fournir l'ensemble des informations et documents demandés par la CNIL.

ARTICLE 10 - SOUS-TRAITANCE :

Le sous-traitant est « Solutions & Territoire » société par actions simplifiée à associé unique, inscrite au RCS de Montpellier sous le n°511022394 et dont le siège social est sis 31 boulevard Sarrail à (34000) MONTPELLIER. Solution full web choisie par procédure d'achat mise en œuvre par Toulouse Métropole. Conformément à l'article 4.1 du présent accord, Toulouse Métropole formalisera avec cet éditeur un accord de sous-traitance conforme à l'article 28 du RGPD.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITES :

11.1 - RESPONSABILITE A L'EGARD DES PERSONNES CONCERNEES :

Les parties sont solidairement responsables vis-à-vis des personnes concernées par l'activité de traitement visée *supra*, en vertu des dispositions du RGPD.

La partie qui aura réparé intégralement le dommage subi, alors subrogée dans les droits de la personne concernée, pourra exiger de l'autre partie, dans la mesure où sa part de responsabilité aura été déterminée conjointement par les parties ou par le tribunal compétent en cas de litige, le versement de la somme correspondant à sa part de responsabilité.

Cette répartition de la charge de la réparation au *pro rata* de leur part de responsabilité comprend, outre l'indemnisation versée à la personne concernée, tout coût, charge, dommage, dépense ou perte encourus par cette première partie.

11.2 - RESPONSABILITE ENTRE LES RESPONSABLES CONJOINTS :

Indépendamment de ce qui précède, les parties sont responsables l'une envers l'autre pour les fautes commises, le cas échéant.

ARTICLE 12 - DUREE DE LA CONVENTION :

La durée de la présente convention est alignée sur la durée du dispositif « Atelier Fiscal » / « Atelier Economique ».

En tout état de cause, cette convention régira la responsabilité conjointe des parties, à toute époque, y compris avec son terme.

ARTICLE 13 – MODIFICATION :

Toute modification des termes de la présente convention fera l'objet d'un avenant dûment approuvé par l'ensemble des parties.

ARTICLE 14 – RESILIATION :

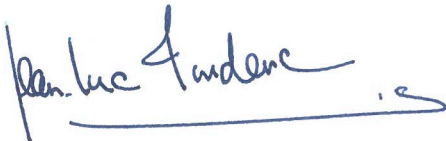
La présente convention peut être résiliée unilatéralement à tout moment, par simple décision de l'exécutif de l'une ou de l'autre des parties signataires, agissant en vertu d'une délibération exécutoire.

En cas de perte de la qualité de commune membre, celle-ci ne peut plus bénéficier de la mise à disposition de l'outil « Atelier Fiscal » / « Atelier Economique ».

En cas de manquement à l'une des dispositions de la présente convention, les signataires ont le droit de suspendre la mise à disposition des données et de l'outil informatique. L'interruption de la mise à disposition s'effectue après notification de l'autre partie.

Fait en deux exemplaires, à....., le.....

Pour Toulouse Métropole,



Pour la Commune membre,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026DEL050

Commune de Cugnaux

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Albert Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, Maire.

Étaient présents :

MMES et MM : ANDREU-SEIGNÉ, AUGET, AUJOULAT, BALLUREAU, BENA, BLAU, BOLTAR, BORDES, CHABARDÈS, CHOINKOWSKI, COLAS, CROQUETTE, DELPRAT, FERRARA, GAULOIS, GHODBANE, GOUDAL, GOURDOU-BOUÉ, LASSERRE, LIN, LORENZI, LOUBIER, LYORET-CROCHET, MARTINEZ, NOIR, PEDUSSAUT, QUIBEL, ROLLOT, ROURE, SANCHEZ, SCHNEIDER, TROTIGNON, TRUONG, VIDAL

Absents ayant donné procuration :

Mme BENAZET donne procuration à M. SANCHEZ

Secrétaire de séance : M. Léo AUGET

Date de convocation : 21 avril 2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 30 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Votants :

POUR :	35	
CONTRE :		
ABSTENTION :		
NE PARTICIPE PAS AU VOTE :		

Objet : Approbation de la liste des membres potentiels de la commission communale des impôts directs (CCID)

Service : Administration générale

Rapporteur : Mme Marie-Hélène ROURE

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Conformément au premier alinéa de l'article 1650 du Code général des impôts (CGI), il est institué une commission communale des impôts directs dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- Du maire ou l'adjoint délégué, président ;
- De huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- Être âgés de 18 ans révolus ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ou cotisation foncière des entreprises) ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, trois agents au plus de la commune.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal. La liste doit donc comporter 32 noms (16 titulaires et 16 suppléants).

La désignation des commissaires et de leurs suppléants a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux et est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées (article 1650 du CGI).

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la liste de 16 commissaires titulaires et de 16 commissaires suppléants suivante :

Catherine MÉNINGAUD
Marie-Laure BURTIN
Agnès BAUP
Martine BOS

Ghislain FAUR
Michel SERVAT
Bernard NEDELEC
Jean-Jacques MEUNIER

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Claude FORGUES
Marie-Françoise SUAREZ
Solange ESCALIERE
Catherine LEMÉE
Sylvie NOËL
Mathilde MENDES GASPAR
Marie MARTY
Claudine NUNES
Charlotte CARLA
Françoise ESTIVALEZES
Caroline ANCEL DODEMENT
Christine LUGARDON

Jean-Louis ALAYRAC
Jean-Claude NAUDIN
Régine SAINT-LEBES
Gatien HAJIAAJ
Céline RODRIGUEZ
Sébastien CHOINKOWSKI
Jacques GÉRAUD
Jean DELASSALLE
François LATTEUX
Agapito SILVEIRA
Bernard ARTERO
Frédéric BAR

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER la liste proposée des contribuables susceptibles d'être désignés par le directeur départemental des finances publiques comme membres titulaires et suppléants au sein de la commission communale des impôts directs suivante :**

**Catherine MÉNINGAUD
Marie-Laure BURTIN
Agnès BAUP
Martine BOS
Claude FORGUES
Marie-Françoise SUAREZ
Solange ESCALIERE
Catherine LEMÉE
Sylvie NOËL
Mathilde MENDES GASPAR
Marie MARTY
Claudine NUNES
Charlotte CARLA
Françoise ESTIVALEZES
Caroline ANCEL DODEMENT
Christine LUGARDON**

**Ghislain FAUR
Michel SERVAT
Bernard NEDELEC
Jean-Jacques MEUNIER
Jean-Louis ALAYRAC
Jean-Claude NAUDIN
Régine SAINT-LEBES
Gatien HAJIAAJ
Céline RODRIGUEZ
Sébastien CHOINKOWSKI
Jacques GÉRAUD
Jean DELASSALLE
François LATTEUX
Agapito SILVEIRA
Bernard ARTERO
Frédéric BAR**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Aurélien ANDREU-SEIGNÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026DEL051

Commune de Cugnaux

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Albert Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, Maire.

Étaient présents :

MMES et MM : ANDREU-SEIGNÉ, AUGET, AUJOLAT, BALLUREAU, BENA, BLAU, BOLTAR, BORDES, CHABARDÈS, CHOINKOWSKI, COLAS, CROQUETTE, DELPRAT, FERRARA, GAULOIS, GHODBANE, GOUDAL, GOURDOU-BOUÉ, LASSERRE, LIN, LORENZI, LOUBIER, LYORET-CROCHET, MARTINEZ, NOIR, PEDUSSAUT, QUIBEL, ROLLOT, ROURE, SANCHEZ, SCHNEIDER, TROTIGNON, TRUONG, VIDAL

Absents ayant donné procuration :

Mme BENALET donne procuration à M. SANCHEZ

Déport :

Mme MARTINEZ

Secrétaire de séance : M. Léo AUGET

Date de convocation : 21 avril 2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 30 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Votants :

POUR :	34	
CONTRE :		
ABSTENTION :		
NE PARTICIPE PAS AU VOTE :	1	

Objet : Constitution d'un groupement de commandes relatif à l'achat de produits d'entretien - Approbation de la convention

Service : Commande publique

Rapporteur : M. Frédéric GAULOIS

Annexes : Bulletin d'adhésion au groupement de commande ; Convention de groupement de commandes

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique ;

Toulouse Métropole, certaines de ses communes membres et leur CCAS ont décidé d'un commun accord de procéder ensemble à un marché relatif à l'achat de produits d'entretien.

Il est proposé de créer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique. Ce groupement de commande permettra :

- D'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations ;
- De doter les collectivités d'un outil commun ;
- De retenir en commun des titulaires de marchés.

La convention constitutive de groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par collectivité.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention portant création de groupement de commandes relatif à l'achat de produits d'entretien, dans les conditions visées par les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique ;
- **DE DÉSIGNER** Toulouse Métropole comme coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur ;
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer** ladite convention, tout acte aux effets ci-dessus et à prendre toutes les mesures d'exécution liées à l'approbation de cette convention.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Aurélien ANDREU-SEIGNÉ

GROUPEMENTS DE COMMANDE

Entre Toulouse Métropole, les Communes membres et leur CCAS

ADHESION DEFINITIVE

Commune de : CUGNAUX

CCAS de :

Interlocuteur marché désigné (et son adresse mail) : Audrey MOUNOUSSAMY
Marches.publics@mairie-cugnaux.fr

Interlocuteur technique désigné (et son adresse mail) : Martial MARTIN-
MEUTELET
achats@mairie-cugnaux.fr

Personne habilitée à donner des renseignements relatifs aux nantissements et
cessions de créance : Le Maire de Cugnaux

Ordonnateur : Mairie de Cugnaux

Comptable public assignataire des dépenses : Trésorerie de Cugnaux

Adresse de facturation : 5 place de l'église 31270 CUGNAUX

Date du conseil durant lequel sera présentée la délibération d'adhésion :
27 avril 2026

Objet de la consultation :

Achat de produits d'entretien

Lot n°1 : Chimie et machines

Consommation annuelle estimée : 40 000 € HT

Montant annuel maximum : 40 000 € HT

Lot n°2 : Accessoires et microfibras

Consommation annuelle estimée : 45 000 € HT

Montant annuel maximum : 45 000 € HT

Lot n°3 : Ouate

Consommation annuelle estimée : 40 000 € HT

Montant annuel maximum : 40 000 € HT

Lot n°4 : Produits utilisés pour la restauration collective

Consommation annuelle estimée : 8 000 € HT

Montant annuel maximum : 8 000 € HT

Lot n°5 : Articles de restauration à usage unique

Consommation annuelle estimée : 22 000 € HT

Montant annuel maximum : 22 000 € HT

~~**Lot n°6 : Produits spécifiques pour les piscines**~~

Consommation annuelle estimée : NON

Montant annuel maximum : NON

Lot n°7 : Produits spécifiques pour les gymnases

Consommation annuelle estimée : 5 000 €HT

Montant annuel maximum : 5 000 €HT

Observations : Dans l'idéal, nous souhaitons si possible une fusion des lots 1 et 4

Le 17 mars 2026

Signature et cachet

Merci d'adresser cette fiche à Sebastien BIVER, sebastien.biver@toulouse-metropole.fr,
tél : 05-61-22-31-94

Le Maire

Albert SANCHEZ


Accusé de réception en préfecture
031-213101579-20260427-2026DEL051-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026



CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

A - Objet du groupement de commandes

Un groupement de commandes est constitué selon les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique.

La présente convention concerne l'achat de produits d'entretien

Le groupement a pour objectif de couvrir un besoin précis, donc de lancer une seule consultation.

B - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification à chaque membre du groupement de commandes.

Elle est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution de l'ensemble des prestations.

C - Coordonnateur du groupement

Les parties à la convention conviennent de désigner le membre suivant comme coordonnateur du groupement : TOULOUSE METROPOLE.

Le siège du coordonnateur est situé :

MARENGO BOULEVARD
6 RUE RENE LEDUC
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

Dans le cas où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer ses missions, un avenant à la convention interviendrait pour désigner un nouveau coordonnateur.

D - Missions du coordonnateur

Le coordonnateur a en charge l'organisation des procédures de passation dans le respect des règles du Code de la commande publique. Cela aboutit au choix de prestataires communs à l'ensemble des membres du groupement.

Pour ce qui le concerne, chaque membre signe, notifie et suit l'exécution du contrat.

Il est également responsable des autres missions suivantes :

Ordre	Désignation détaillée
1	Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation
2	Assister les membres dans la définition de leurs besoins et recenser ces besoins
3	Elaborer le dossier de consultation des entreprises

Ordre	Désignation détaillée
4	Assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence
5	Expédier des dossiers de consultation aux candidats
6	Recevoir les offres
7	Envoyer les convocations aux réunions de la commission d'appel d'offres
8	Préparer les procès-verbaux et assurer la rédaction des décisions de la commission d'appel d'offres lors de ses séances d'ouverture des plis et de jugement des offres
9	Informers les candidats retenus et non retenus des choix de la commission d'appel d'offres
10	Mettre en forme les marchés après attribution par la commission d'appel d'offres
11	Transmettre les marchés et accords-cadres au contrôle de légalité s'il y a lieu
12	Signer et notifier les marchés et accords-cadres
13	Informers les établissements membres du groupement des candidats retenus
14	Transmettre une copie des pièces du marché à chaque membre du groupement
15	Procéder à la publication de l'avis d'attribution
16	Accomplir tous les actes afférents à ces attributions
17	Agir en justice tant en demande qu'en défense
18	Représenter le groupement à l'égard des tiers

Il n'entre pas dans ses missions de:

- Etablir les ordres de service et les bons de commandes ;
- Procéder à la vérification des prestations exécutées ;
- Certifier le service fait sur les factures émises par les titulaires ;

E - Membres du groupement

Sont membres du groupement les établissements suivants :

- TOULOUSE METROPOLE
- Commune d'AIGREFEUILLE
- Commune d'AUSSONNE
- Commune de BEAUZELLE
- Commune de BRAX
- Commune de CORNEBARRIEU
- Commune de CUGNAUX
- Commune de FENOUILLET
- Commune de LAUNAGUET
- Commune de MONDONVILLE
- Commune de SAINT-ALBAN
- Commune de SAINT-JEAN
- Commune de SAINT-JORY

- Commune de SAINT-ORENS
- Commune de L'UNION
- Commune de VILLENEUVE-TOLOSANE
- Commune de TOULOUSE
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune de CUGNAUX

F - Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

Ordre	Désignation détaillée
1	Transmettre un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur
2	Exécuter son marché : bon de commande, ordre de service, vérification et réception des prestations, gestion des reconductions, signature et notification des exemplaires uniques, ainsi que paiement conformément aux dispositions prévues au cahier des clauses administratives et particulières du marché avec vérification du service fait
3	Informers le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de la passation de ses marchés
4	Informers le coordonnateur de la bonne exécution du marché ainsi que de l'attribution du ou des marchés subséquents
5	Procéder à la passation des avenants éventuels aux marchés et accords-cadres
6	Transmettre au coordonnateur un exemplaire de la délibération autorisant son représentant à signer la présente convention.
7	Certifier le service fait sur factures émises par les titulaires

G - Organe de décision

La Commission, compétente pour analyser les candidatures et les offres et désigner les titulaires des marchés et accords-cadres, est la Commission du coordonnateur du groupement. Elle sera convoquée par le coordonnateur du groupement.

Chaque membre du groupement saisira pour avis sa propre commission sur :

- la passation d'avenants éventuels aux marchés et accords-cadres en cours d'exécution
- L'attribution de marchés subséquents aux accords-cadres

dans le cas où cet avis est rendu obligatoire par la réglementation en vigueur.

H - Frais de gestion du groupement

Aucune participation aux frais de gestion du groupement ne sera demandée aux membres du groupement. Le coordonnateur prendra à sa charge les frais occasionnés par la consultation.

La mission du coordonnateur ne donne pas lieu à indemnisation.

I - Modalités financières

Chaque membre du groupement procédera aux paiements des prestations le concernant.

J - Modalités d'adhésion au groupement

La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par décision de l'instance autorisée. Une copie de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes. La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes.

K - Modalités de retrait du groupement

Dès lors qu'une consultation a été engagée et en dehors de tout motif d'intérêt général, les membres du groupement n'ont plus la possibilité de se retirer du groupement de commandes.

L - Règlement des litiges

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé par voie de conciliation, sera de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Fait à TOULOUSE,

Le,

Membre	Représentant	Fonction	Signature
TOULOUSE METROPOLE	Annick AMIGO-BOUYSSOU	Conseillère Métropolitaine	
Commune de TOULOUSE	Annick AMIGO-BOUYSSOU	Conseillère Municipale	
Commune d'AIGREFEUILLE	Christian ANDRE	Maire d'Aigrefeuille	
Commune d'AUSSONNE	Michel BEUILLE	Maire d'Aussonne	
Commune de BEAUZELLE	Patrice RODRIGUES	Maire de Beauzelle	
Commune de BRAX	Thierry ZANATTA	Maire de Brax	
Commune de CORNEBARRIEU	Alain TOPPAN	Membre du Bureau Métropolitain	
Commune de CUGNAUX	Aurélien ANDREU-SEIGNÉ	Maire de Cugnaux	
Centre Communal d'Action Sociale de la commune de CUGNAUX	Aurélien ANDREU-SEIGNÉ	Président du CCAS	
Commune de FENOUILLET	Thierry DUHAMEL	Maire de Fenouillet	
Commune de LAUNAGUET	Georges DENEUVILLE	Maire de Launaguet	
Commune de MONDONVILLE	Véronique BARRAQUE-ONNO	Maire de Mondonville	
Commune de SAINT-ALBAN	Yoan CABANNE	Maire de Saint-Alban	
Commune de SAINT-JEAN	Bruno ESPIC	Maire de Saint-Jean	
Commune de SAINT-JORY	Victor DENOUVION	Maire de Saint-Jory	
Commune de SAINT-ORENS	Dominique FAURE	Maire de Saint-Orens de Gameville	
Commune de L'UNION	Marc PERE	Maire de L'Union	
Commune de VILLENEUVE-TOLOSANE	Romain VAILLANT	Maire de Villeneuve Tolosane	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026DEL052

Commune de Cugnaux

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Albert Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, Maire.

Étaient présents :

MMES et MM : ANDREU-SEIGNÉ, AUGET, AUJOULAT, BALLUREAU, BENA, BLAU, BOLTAR, BORDES, CHABARDÈS, CHOINKOWSKI, COLAS, CROQUETTE, DELPRAT, FERRARA, GAULOIS, GHODBANE, GOUDAL, GOURDOU-BOUÉ, LASSERRE, LIN, LORENZI, LOUBIER, LYORET-CROCHET, MARTINEZ, NOIR, PEDUSSAUT, QUIBEL, ROLLOT, ROURE, SANCHEZ, SCHNEIDER, TROTIGNON, TRUONG, VIDAL

Absents ayant donné procuration :

Mme BENAZET donne procuration à M. SANCHEZ

Secrétaire de séance : M. Léo AUGET

Date de convocation : 21 avril 2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 30 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Votants :

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder par scrutin secret.

ABSTENTIONS :	2
SUFFRAGES EXPRIMÉS :	33
SUFFRAGES OBTENUS :	Liste de Mme QUIBEL : 33

Objet : Désignation des membres de la commission d'appels d'offres (CAO)

Service : Commande publique

Rapporteur : M. Frédéric GAULOIS

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Vu les articles L.2121-21, L.1414-2, L.1411-5 et D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Pour donner suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres (CAO) et ce, pour la durée du mandat en cours. En effet, selon l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales : « *Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 [...]* ».

Ce dernier article prévoit que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter :

- L'autorité habilitée à signer les contrats de marchés publics ou son représentant ;
- 5 membres titulaires ;
- 5 membres suppléants.

Conformément à l'article L.2121-22, la composition de la CAO « *doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante* ».

Ainsi, les titulaires et suppléants sont élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les candidatures prennent alors la forme d'une liste (commune aux titulaires et suppléants), conformément aux articles D.1411-5 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal procède à la désignation des membres titulaires par scrutin de liste à bulletins secrets, sans panachage ni vote préférentiel, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application du plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

De surcroît, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D.1411-4).

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (article D.1411-4).

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues à l'alinéa précédent, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation le vote s'effectue au scrutin secret. Toutefois, en vertu dudit article, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret si aucune disposition législative ou réglementaire n'impose un tel mode de scrutin. En l'espèce, le conseil peut déroger au scrutin secret à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Aussi, « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

Pour 5 titulaires et 5 suppléants composant la CAO, les listes présentées sont les suivantes :

- Titulaires :
 - Mme Michèle QUIBEL ;
 - M. Christian COLAS ;
 - M. Sylvain LOUBIER ;
 - Mme Dominique FERRARA ;
 - Mme Martine CROQUETTE ;
- Suppléants :
 - Mme Marie-Hélène ROURE ;
 - M. Alexis BALLUREAU ;
 - M. Philippe BORDES ;
 - Mme Marie-Paule BLAU ;
 - M. Albert SANCHEZ ;

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE DECIDER, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;**
- **DE DÉSIGNER au sein de la commission d'appels d'offres les élus suivants :**
 - **Titulaires :**
 - Mme Michèle QUIBEL ;
 - M. Christian COLAS ;
 - M. Sylvain LOUBIER ;
 - Mme Dominique FERRARA ;
 - Mme Martine CROQUETTE ;
 - **Suppléants :**
 - Mme Marie-Hélène ROURE ;
 - M. Alexis BALLUREAU ;
 - M. Philippe BORDES ;
 - Mme Marie-Paule BLAU ;
 - M. Albert SANCHEZ.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Aurélien ANDREU-SEIGNÉ

Séance du 27 avril 2026

Commune de Cugnaux

Élection des membres de la commission d'appel d'offres

Accusé de réception en préfecture
031-213101579-20260427-2026DEL052-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

RESULTATS DU VOTE

Nombre de sièges à pourvoir : 5

-scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel-

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

.....2.....

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

...../.....

A déduire :

Bulletins « nuls » (bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître, bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires, bulletins écrits sur papier de couleur, bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance, bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers)

-/.....

Bulletins « blancs » (dont enveloppes ne contenant aucun bulletin)

-/.....

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :

=33.....

QUOTIENT : (nb. de suffrages exprimés / nb. de sièges à pourvoir)

.....6,6.....

Attribution des sièges

Accusé de réception en préfecture
031-213101579-20260427-2026DEL052-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Liste conduite par	Nombre de suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient (= nb. de suffrages de la liste / quotient) (entier inférieur)	Restes n°1 = nb. de suffrage de la liste - (sièges au quotient x quotient)	Sièges attribués au plus fort reste n° 1	Restes n°2 = nb. de suffrage de la liste - (sièges au quotient x quotient)	Sièges attribués au plus fort reste n° 2	Total de sièges attribués
Mme. QUIBEL	33	5					
TOTAL :		5	TOTAL :				

Sont donc élus :

Titulaires : Mme QUIBEL, M. COLAS, M. LOUBIER, Mme FERRARA, Mme CROQUETTE

Suppléants : Mme ROURE, M. BALLUREAU, M. BORDES, Mme BLAU, M. SANCHEZ

Signature du Maire

Signature des assesseurs

Signature du secrétaire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026DEL053

Commune de Cugnaux

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Albert Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, Maire.

Étaient présents :

MMES et MM : ANDREU-SEIGNÉ, AUGET, AUJOULAT, BALLUREAU, BENA, BLAU, BOLTAR, BORDES, CHABARDÈS, CHOINKOWSKI, COLAS, CROQUETTE, DELPRAT, FERRARA, GAULOIS, GHODBANE, GOUDAL, GOURDOU-BOUÉ, LASSERRE, LIN, LORENZI, LOUBIER, LYORET-CROCHET, MARTINEZ, NOIR, PEDUSSAUT, QUIBEL, ROLLOT, ROURE, SANCHEZ, SCHNEIDER, TROTIGNON, TRUONG, VIDAL

Absents ayant donné procuration :

Mme BENAZET donne procuration à M. SANCHEZ

Secrétaire de séance : M. Léo AUGET

Date de convocation : 21 avril 2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 30 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Votants :

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder par scrutin secret.

ABSTENTIONS :	2
SUFFRAGES EXPRIMÉS :	33
SUFFRAGES OBTENUS :	Liste de Mme FERRARA : 33

Objet : Désignation des membres de la commission de délégation de service public (CDSP)

Service : Commande publique

Rapporteur : M. Frédéric GAULOIS

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Vu les articles L.2121-21, L.1411-5 et D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Pour donner suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission de délégation de service public (CDSP) et ce, pour la durée du mandat en cours. En effet, selon l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales : « *Une commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public* ».

Le même article prévoit que la commission d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter :

- L'autorité habilitée à signer les conventions de délégation de service public ou son représentant, alors présidente ;
- 5 membres titulaires du conseil municipal ;
- 5 membres suppléants du conseil municipal.

Les membres issus du conseil sont élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Conformément à l'article L.2121-22, la composition de la CDSP « *doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante* ».

Ainsi, les titulaires et suppléants sont élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les candidatures prennent alors la forme d'une liste (commune aux titulaires et suppléants), conformément aux articles D.1411-5 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal procède à la désignation des membres titulaires par scrutin de liste à bulletins secrets, sans panachage ni vote préférentiel, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application du plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

De surcroît, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D.1411-4).

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (article D.1411-4).

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la CDSP par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Il est procédé au renouvellement intégral de la CDSP lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues à l'alinéa précédent, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote s'effectue au scrutin secret.

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Toutefois, en vertu dudit article, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret si aucune disposition législative ou réglementaire n'impose un tel mode de scrutin. En l'espèce, le conseil peut déroger au scrutin secret à l'unanimité.

Aussi, « *Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire* ».

Pour 5 titulaires et 5 suppléants composant la CDSP, les listes présentées sont les suivantes :

- Titulaires :
 - Mme Dominique FERRARA ;
 - Mme Marie-Hélène ROURE ;
 - Mme Aline BOLTAR ;
 - M. Christophe LORENZI ;
 - Mme Martine CROQUETTE ;
- Suppléants :
 - M. Léo AUGET ;
 - Mme Annie TRUONG ;
 - Mme Jennifer VIDAL ;
 - M. Jean-Marc PEDUSSAUT ;
 - M. Albert SANCHEZ ;

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE DECIDER, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;**
- **DE DÉSIGNER au sein de la commission de délégation des services publics les élus suivants :**
 - **Titulaires :**
 - Mme Dominique FERRARA ;
 - Mme Marie-Hélène ROURE ;
 - M. Aline BOLTAR ;
 - M. Christophe LORENZI ;
 - Mme Martine CROQUETTE ;
 - **Suppléants :**
 - M. Léo AUGET ;
 - Mme Annie TRUONG ;
 - Mme Jennifer VIDAL ;
 - M. Jean-Marc PEDUSSAUT ;
 - M. Albert SANCHEZ.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Aurélien ANDREU-SEIGNÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Séance du 27 avril 2026

Commune de Cugnaux

Accusé de réception en préfecture
031-213101579-20260427-2026DEL053-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Élection des membres de la commission de délégation de service public

RESULTATS DU VOTE

Nombre de sièges à pourvoir : 5

-scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel-

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

..... 2

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

..... /

A déduire :

Bulletins « nuls » (bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître, bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires, bulletins écrits sur papier de couleur, bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance, bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers)

- /

Bulletins « blancs » (dont enveloppes ne contenant aucun bulletin)

- /

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :

= 33

QUOTIENT : (nb. de suffrages exprimés / nb. de sièges à pourvoir)

..... 6,6

Attribution des sièges

Accusé de réception en préfecture
031-213101579-20260427-2026DEL053-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Liste conduite par	Nombre de suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient (= nb. de suffrages de la liste / quotient) (entier inférieur)	Restes n°1 = nb. de suffrage de la liste - (sièges au quotient x quotient)	Sièges attribués au plus fort reste n° 1	Restes n°2 = nb. de suffrage de la liste - (sièges au quotient x quotient)	Sièges attribués au plus fort reste n° 2	Total de sièges attribués
Mme FERRARA	33	5					
TOTAL :		5	TOTAL :				

Sont donc élus : CDSP

Titulaires : Mme FERRARA, Mme ROURE, Mme BOLTAR, M. LORENZI, Mme CROQUETTE

Suppléants : M. AUGET, Mme TRUONG, Mme VIDAL, M. PEDUSSAUT, M. SANCHEZ

Signature du Maire



Signature des assesseurs

Signature du secrétaire





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026DEL054

Commune de Cugnaux

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Albert Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, Maire.

Étaient présents :

MMES et MM : ANDREU-SEIGNÉ, AUGET, AUJOLAT, BALLUREAU, BENA, BLAU, BOLTAR, BORDES, CHABARDÈS, CHOINKOWSKI, COLAS, CROQUETTE, DELPRAT, FERRARA, GAULOIS, GHODBANE, GOUDAL, GOURDOU-BOUÉ, LASSERRE, LIN, LORENZI, LOUBIER, LYORET-CROCHET, MARTINEZ, NOIR, PEDUSSAUT, QUIBEL, ROLLOT, ROURE, SANCHEZ, SCHNEIDER, TROTIGNON, TRUONG, VIDAL

Absents ayant donné procuration :

Mme BENAZET donne procuration à M. SANCHEZ

Secrétaire de séance : M. Léo AUGET

Date de convocation : 21 avril 2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 30 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder par scrutin secret.

ABSTENTIONS :	2
SUFFRAGES EXPRIMÉS :	33
SUFFRAGES OBTENUS :	Liste de Mme BLAU : 33

Votants :

POUR :	33	
CONTRE :		
ABSTENTION :	2	
NE PARTICIPE PAS AU VOTE :		

Objet : Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Service : Commande publique

Rapporteur : M. Frédéric GAULOIS

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Vu les articles L.1413-1, L.2121-21, L.1414-2, L.1411-5 et D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire n°NOR/LBL/B/03/10019C du 7 mars 2003, relative à la commission consultative des services publics locaux ;

Vu la délibération n°011 du conseil municipal du 7 avril 2021 approuvant le règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux ;

Conformément à l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, pour les communes de plus de 10 000 habitants, doit être créée « *une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière* ».

Comme le prévoit l'article L.1413-1, cette commission, présidée par le maire ou son représentant (désigné par arrêté), comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle (nombre libre), ainsi que des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante (nombre libre).

Le Code donne une importante latitude aux collectivités locales pour apprécier les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission.

Ainsi, le nombre de représentants est librement fixé dans le règlement intérieur de ladite commission, celui-ci déterminant de nombreuses règles d'organisation de la CCSPL.

Conformément au règlement intérieur de la CCSPL, adopté par la délibération n°011 du conseil municipal du 7 avril 2021, la composition est la suivante :

- 8 représentants issus du conseil municipal, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;
- 8 représentants d'associations locales, nommés par le conseil municipal.

Les membres sont nommés pour une période ne pouvant excéder la durée du mandat du conseil municipal.

S'agissant de la présentation des candidatures pour les représentants du conseil municipal, elles prennent alors la forme d'une liste, conformément aux articles D.1411-5 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

De même, suivant l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote pour l'élection des membres de la CCSPL a lieu au scrutin secret.

Toutefois, en vertu dudit article, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret si aucune disposition législative ou réglementaire n'impose un tel mode de scrutin. En l'espèce, le conseil peut déroger au scrutin secret à l'unanimité.

Aussi, « *Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire* ».

La composition de la commission doit en sus garantir la représentation proportionnelle des différentes tendances du conseil municipal (article L.1413-1). Il est alors proposé d'utiliser un scrutin proportionnel pour les représentants du conseil municipal au plus fort reste.

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Suivant l'article 3 du règlement intérieur, concernant les représentants des associations, le conseil municipal doit veiller à ce que les différents types d'associations soient représentés (associations de consommateurs, associations familiales, associations de commerçants, associations de sportifs, associations de parents d'élèves ...). Aussi, les associations retenues doivent avoir une activité sur le périmètre cugnais, liées à la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics. Elles doivent également fournir leur statut au conseil municipal, ainsi que les procès-verbaux annuels de leur assemblée générale (mandat de leur représentant, rapport moral, rapport d'activité, rapport financier...).

Il est proposé comme représentants du conseil municipal, les listes suivantes :

- Mme Marie-Paule BLAU ;
- Mme Marie-Hélène ROURE ;
- Mme Michèle QUIBEL ;
- Mme Sandrine LYORET-CROCHET ;
- Mme Annie TROTIGNON ;
- M. Philippe LASSERRE ;
- Mme Martine CROQUETTE ;

Il est proposé comme représentants d'associations, les candidatures suivantes :

- M. Carlos FERREIRA, représentant d'OMNISPORT ;
- M. François LATTEUX, représentant de CLUB DES ENTREPRISES ;
- M. Jacques SOLOMIAC, représentant de RESPECTS ;
- Mme Catherine MENINGAUD, représentante de SECOURS CATHOLIQUE ;
- Mme Marie-Laure BURTIN, représentante de RESTOS DU CŒUR ;
- M. Jean-Marc PROSPER, représentant de l'ASSOCIATION CULTURELLE DE CUGNAUX ;
- M. Jean-Michel TEXIER, représentant d'APACC.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE DECIDER, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;**
- **DE DÉSIGNER au sein de la commission consultative des services publics locaux, comme représentants du conseil municipal :**
 - **Mme Marie-Paule BLAU ;**
 - **Mme Marie-Hélène ROURE ;**
 - **Mme Michèle QUIBEL ;**
 - **Mme Sandrine LYORET-CROCHET ;**
 - **Mme Annie TROTIGNON ;**
 - **M. Philippe LASSERRE ;**
 - **Mme Martine CROQUETTE ;**

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

- **DE NOMMER** au sein de la commission consultative des services publics locaux, comme représentants d'associations :
- **M. Carlos FERREIRA**, représentant d'OMNISPORT ;
 - **M. François LATTEUX**, représentant de CLUB DES ENTREPRISES ;
 - **M. Jacques SOLOMIAC**, représentant de RESPECTS ;
 - **Mme Catherine MENINGAUD**, représentante de SECOURS CATHOLIQUE ;
 - **Mme Marie-Laure BURTIN**, représentante de RESTOS DU CŒUR ;
 - **M. Jean-Marc PROSPER**, représentant de l'ASSOCIATION CULTURELLE DE CUGNAUX ;
 - **M. Jean-Michel TEXIER**, représentant d'APACC.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Aurélien ANDREU-SEIGNÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Séance du 27 avril 2026

Commune de Cugnaux

Accusé de réception en préfecture
031-213101579-20260427-2026DEL054-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Élection des membres de la commission consultative des services publics locaux

RESULTATS DU VOTE

Nombre de sièges à pourvoir : 8

-scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel-

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

2

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

/

A déduire :

Bulletins « nuls » (bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître, bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires, bulletins écrits sur papier de couleur, bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance, bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers)

- /

Bulletins « blancs » (dont enveloppes ne contenant aucun bulletin)

- /

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :

= 33

QUOTIENT : (nb. de suffrages exprimés / nb. de sièges à pourvoir)

4,125



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026DEL055

Commune de Cugnaux

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Albert Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, Maire.

Étaient présents :

MMES et MM : ANDREU-SEIGNÉ, AUGET, AUJOULAT, BALLUREAU, BENA, BLAU, BOLTAR, BORDES, CHABARDÈS, CHOINKOWSKI, COLAS, CROQUETTE, DELPRAT, FERRARA, GAULOIS, GHODBANE, GOUDAL, GOURDOU-BOUÉ, LASSERRE, LIN, LORENZI, LOUBIER, LYORET-CROCHET, MARTINEZ, NOIR, PEDUSSAUT, QUIBEL, ROLLOT, ROURE, SANCHEZ, SCHNEIDER, TROTIGNON, TRUONG, VIDAL

Absents ayant donné procuration :

Mme BENAZET donne procuration à M. SANCHEZ

Secrétaire de séance : M. Léo AUGET

Date de convocation : 21 avril 2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 30 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Votants :

POUR :	35	
CONTRE :		
ABSTENTION :		
NE PARTICIPE PAS AU VOTE :		

Objet : Attribution d'une subvention et adoption d'une convention entre la ville de Cugnaux et la crèche associative LOU PIT'S CHOUX NES – Année 2026

Service : Petite enfance

Rapporteur : M. Alexis BALLUREAU

Annexe : Convention relative à la subvention versée par la Commune à la crèche

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.1611-4 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 (relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations) et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, portant obligation de conclure une convention lorsque le montant de la subvention octroyée dépasse 23 000 € ;

Les modalités d'attribution du bonus territoire (BT) ont été définies par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Garonne, au travers de la Convention Territoire Globale (CTG) 2023/2027. Ce bonus territoire s'élève à 2 700 € par place unitaire pour les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) de Cugnaux.

Le BT de la CAF s'élèvera donc à 89 100€ pour les 33 berceaux de la crèche associative LOU PIT'S CHOUX NES.

Pour rappel, la ville subventionne les 33 berceaux de l'association LOU PIT'S CHOUX NES, cette subvention représentant une subvention de fonctionnement. Le financement de la ville s'élevait à 145 000 € en 2015 pour cette structure et le montant était inchangé chaque année depuis la signature de la convention sur 2018-2021 autorisée par délibération du conseil municipal n°46/2018 en date du 21 mars 2018.

Dans le cadre du soutien aux structures collectives associatives, et pour donner suite aux sollicitations de l'association LOU PIT'S CHOUX NES, une revalorisation de la subvention a eu lieu pour un montant de 1 600 € en 2025 et pour 2026 une revalorisation de 3 500 € est envisagée.

Pour l'année 2026, il est proposé d'attribuer une subvention de 61 000 € à la crèche associative LOU PIT'S CHOUX NES qui s'ajoute, comme l'année précédente, au bonus territoire directement versé par la CAF à la structure.

S'agissant des modalités de versement, la subvention est versée en 2 fois :

- Un premier versement de 60 % du montant total est réalisé après le vote du budget et l'attribution de la subvention ;
- Le solde est versé en n+1 après la production des bilans de l'association.

Conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001 et à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, une convention doit être conclue lorsque la subvention dépasse 23 000 €. Cette convention définit « *l'objet, le montant, les modalités de versement, les conditions d'utilisation et les modalités de contrôle et d'évaluation de la subvention attribuée ainsi que les conditions dans lesquelles l'organisme, s'il est à but non lucratif, peut conserver tout ou partie d'une subvention n'ayant pas été intégralement consommée* ».

Ladite convention est annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 61 000 € à la crèche associative LOU PIT'S CHOUX NES ;
- **D'APPROUVER** la convention annuelle 2026 conclue avec la crèche associative LOU PIT'S CHOUX NES annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER M. le Maire** à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Aurélien ANDREU-SEIGNÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Commune de Cugnaux / CRÈCHE ASSOCIATIVE LOU PIT'S CHOUX NES

- Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000

Entre,

La collectivité de Cugnaux, représentée par son Maire, Monsieur Andreu Seigné, autorisé à signer la présente convention par délibération n° x du Conseil Municipal en date du 27 Avril 2026.

D'une part,

Et,

La crèche associative LOU PIT'S CHOUX NES, représentée par Monsieur Bernard PELICOT, son président.

D'autre part,

Avec l'Association LOU PIT'S CHOUX NES, il est convenu de la subvention des 33 berceaux de l'établissement, cette subvention représentant une subvention de fonctionnement - le Bonus territoire de la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne pour les EAJE étant versé directement à la structure depuis 2023.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

Au titre de la présente convention, l'Association LOU PIT'S CHOUX NES s'engage à participer à la politique petite enfance du territoire de la Commune de Cugnaux.

A ce titre, la Commune alloue des moyens financiers à l'Association et éventuellement des moyens humains et matériels lors de manifestations ponctuelles d'envergure.

Ces moyens sont les suivants :

- Une subvention de fonctionnement dont le montant est arrêté chaque année par le Conseil Municipal ;
- Des moyens humains et matériels sus-rappelés, dont les conditions de mise à disposition feront l'objet d'une demande individualisée et sous réserve de disponibilités permettant à la collectivité d'intervenir.

En tout état de cause, une autorisation devra être obtenue pour permettre le déroulement de la manifestation - article L. 2212-1 du C.G.C.T.

Article 2 - Durée de la convention

Accusé de réception en préfecture
031-213101579-20260427-2026DEL055-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

La collectivité notifiera à l'association la présente convention signée. Elle prendra effet à la date de cette notification et est établie pour l'année 2026 et jusqu'au versement du solde de la subvention 2026.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, avant l'expiration de la période contractuelle, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 3 - Montant de la subvention

Pour l'année 2026, la subvention de la Ville est fixée à 61 000 €.

Le Bonus territoire de la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne pour les EAJE s'élève à 89 100 € pour la crèche associative LOU PIT'S CHOUX NES au titre de l'année 2026 (soit un montant de 2 700 € multiplié par 33 berceaux). Ce Bonus unitaire est versé directement à la structure.

Le financement de Ville s'élevait à 145 000 € en 2015 pour cette structure, le montant étant inchangé chaque année depuis la signature de la convention sur 2018-2021 autorisée par délibération du conseil municipal n°46/2018 en date du 21 mars 2018.

Dans le cadre du soutien aux structures collectives associatives, et pour donner suite aux sollicitations de l'association LOU PIT'S CHOUX NES, une revalorisation de la subvention a eu lieu pour un montant de 1 600 € en 2025 et pour 2026 une revalorisation de 3 500€ est actée soit un total de 150 100€, BT inclus.

La Ville financera donc, le delta restant, soit 61 000 €.

Article 4 - Versement de la subvention

La subvention de 61 000€, prévue au budget, sera versée en 2 fois :

- Un premier versement de 60 % du montant total après le vote du budget de la collectivité et l'attribution de la subvention ;
- Le solde sera versé n+1 après la production des bilans de l'Association et déduction faite des subventions ou participations d'autres partenaires.

Code banque 13106 Code guichet
00230 Numéro de compte: 10871903151 Clé
RIB : 96

Raison sociale et adresse de la banque: CRCA à Villeneuve-Tolosane

Ce versement ne deviendra effectif que sous réserve d'une transmission, par l'attributaire, des pièces justifiant l'aide sollicitée nécessaire à l'équilibre du budget de l'association ainsi que les documents figurant à l'article 3.

Le solde de la subvention ne pourra intervenir que si les conditions sus-appelées sont satisfaites.

Article 5 - Attribution des places

22 places sont attribuées par la Commission Unique d'Admission (CAU) selon les mêmes critères que les autres structures liées à la commune. 11 places sont attribuées à des Cugnalais par des organismes extérieurs (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) et services sociaux de l'armée).

Article 6 - Reddition des comptes, contrôle des documents financiers, bilans CAF

En contrepartie du versement de la subvention, l'association, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre, devra :

- Formuler sa demande annuelle de subvention au plus tard le 31 décembre de l'année précédant l'exercice considéré, accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé ;
- Communiquer à la collectivité au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date de clôture du dernier exercice comptable, son bilan, son compte de résultat (ou compte de dépenses et recettes) certifiés par le président ou le trésorier ainsi que le rapport d'activité de l'année écoulée. L'association devra également fournir régulièrement les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du conseil d'administration et du bureau ;
- Communiquer à la collectivité, au plus tard le 30 avril de l'année en cours, la copie des comptes de résultats N -1 fournis à la CAF ;

D'une manière générale, l'association s'engage à justifier à tout moment sur la demande de la collectivité l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition à cet effet.

L'association s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux principes du Plan comptable général 1982.

L'association s'engage à désigner, le cas échéant, un commissaire aux comptes, inscrit auprès de la cour d'appel.

Article 7 - Modalités de collaboration

- Ne pas inscrire directement les familles mais les adresser au guichet petite enfance ;
- Se conformer aux nouvelles modalités d'inscription des familles en place sur la commune. Dans la pratique, leurs admissions et inscriptions seront maintenant regroupées au sein du RPE ;
- Partager la validation des dossiers des familles adressées par le SRIAS et les services sociaux de l'armée ;
- Fournir la liste nominative des effectifs de l'établissement avec l'adresse des familles, leur identifiant famille Ciril et l'origine de l'affectation de la famille ;
- Informer, en temps réel, des mouvements sur les places subventionnées (déménagement, radiation, places surnuméraires des temps partiels, etc.) ;
- Participer aux commissions d'admissions ;
- Participer aux dispositifs contractuels concernant la petite enfance portés par la ville ;
- Fournir le règlement intérieur, le projet d'établissement chaque année ou dès lors qu'ils ont été modifiés.

En contrepartie du versement de la subvention, l'association a la possibilité :

- D'utiliser des services communaux comme la médiathèque ;
- De participer à la fête de Noël organisée par le service petite enfance ;
- De participer au Contrat Éducatif Local.

Article 8 - Communication

L'association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs, la participation financière de la collectivité de Cugnaux.

Article 9 - Assurance

L'association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile.

Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la collectivité puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

Article 10 - Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant soumis à l'approbation de l'instance délibérante de la collectivité.

Article 11 - Résiliation

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

En outre si l'activité réelle de l'association était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès de ses services, la collectivité se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme versée.

Article 12 - Évolution de la subvention Ville

Les parties conviennent de se revoir pour actualiser le montant de la subvention en fonction des modalités de financement prévues par la CAF et des demandes des deux parties.

Article 13 - Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de TOULOUSE.

Fait à CUGNAUX, le

Le représentant de la collectivité,

Le Président de l'association,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026DEL056

Commune de Cugnaux

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Albert Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, Maire.

Étaient présents :

MMES et MM : ANDREU-SEIGNÉ, AUGET, AUJOLAT, BALLUREAU, BENA, BLAU, BOLTAR, BORDES, CHABARDÈS, CHOINKOWSKI, COLAS, CROQUETTE, DELPRAT, FERRARA, GAULOIS, GHODBANE, GOUDAL, GOURDOU-BOUÉ, LASSERRE, LIN, LORENZI, LOUBIER, LYORET-CROCHET, MARTINEZ, NOIR, PEDUSSAUT, QUIBEL, ROLLOT, ROURE, SANCHEZ, SCHNEIDER, TROTIGNON, TRUONG, VIDAL

Absents ayant donné procuration :

Mme BENAZET donne procuration à M. SANCHEZ

Secrétaire de séance : M. Léo AUGET

Date de convocation : 21 avril 2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 30 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Votants :

POUR :	35	
CONTRE :		
ABSTENTION :		
NE PARTICIPE PAS AU VOTE :		

Objet : Attribution de subventions aux coopératives scolaires des écoles pour les classes découvertes

Service : Education et Jeunesse

Rapporteur : Mme Michèle QUIBEL

Annexe : Synthèse des classes découvertes

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.1611-4 ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 (relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations) et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, portant obligation de conclure une convention lorsque le montant de la subvention octroyée dépasse 23 000 € ;

Vu la circulaire n°2008-095 du 28 juillet 2008 relative aux coopératives scolaires ;

Vu la circulaire du 16 juillet 2024 relative à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics ;

Dans le cadre de son Projet Educatif Territorial (PEdT), la commune de Cugnaux s'engage à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Cette volonté se traduit par le soutien financier de la commune aux départs en classe découverte, via des subventions aux coopératives scolaires.

En effet, les séjours scolaires contribuent à l'épanouissement et au bien-être des enfants, en permettant de :

- Vivre la classe différemment, grâce à des apprentissages centrés sur l'expérimentation et la manipulation ;
- Faire l'expérience de l'autonomie et du vivre ensemble, dans un contexte collectif et hors du cercle familial ;
- Contribuer à l'ouverture culturelle et géographique des enfants.

Par ailleurs, le projet de classe découverte s'inscrit dans le projet d'école et s'intègre au projet pédagogique porté par les enseignantes et enseignants.

En 2025, ce sont ainsi une quinzaine de classes qui sont parties en séjour.

Il est proposé d'attribuer les subventions aux coopératives pour les classes découvertes sur l'exercice 2026 selon le barème suivant :

Subvention de la commune par classe	Nombre de nuitées par séjour
450 €	1
500 €	2
700 €	3
1000 €	4
Pour un montant maximum de 4 000 € versé par groupe scolaire (maternelle et élémentaire) et par an	

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Les subventions seront attribuées aux coopératives sur présentation des factures des séjours réalisés, et dans la limite fixée par le barème et le montant maximum par école.

L'examen des demandes transmises présentées par les coopératives scolaires pour les séjours scolaires aboutit à l'annexe jointe à la présente délibération.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'ATTRIBUER les subventions selon les conditions ci-dessus définies ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Aurélien ANDREU-SEIGNÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

SYNTHESE DES CLASSES DECOUVERTES

2026

Accusé de réception en préfecture
031-213101579-20260427-2026DEL056-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

ECOLES	DATES	NOMBRE DE NUITEES	LIEU	CLASSES	Nbre de rationnaires
EPU Eugène Montel	du 18 au 20 mai 2026	2	CIBOURE	1 groupe	95
EPU Eugène Montel	du 20 au 22 mai 2026	2	CIBOURE	1 groupe	
EPU Eugène Montel	du 22 au 24 juin 2026	2	CIBOURE	1 groupe	
EPU Eugène Montel	du 24 au 26 juin 2026	2	CIBOURE	1 groupe	
EPU Léon Blum	du 9 au 11 mars 2026	2	ASPET	CM2K – Mmes KERHERVE & LALENE CM1/CM2 S – Mme SAUREL	130
EPU Léon Blum	du 11 au 13 mars 2026	2	ASPET	CM1V – Mme VERNEDE CM1/CM2C – Mme CASTAGNOL	
EPU Léon Blum	du 17 au 20 mars 2026	3	SUC et SENTENAC	CE1B – Mme BARTOLO CE1P – Mme PAUCHARD	
EMPU Léon BLUM	du 8 au 9 juin 2026	1	ASPET	PS/GS – Mme JALBERT-CHEVANT	25
EPU Christian BLANC	du 22 au 26 juin 2026	4	SAINT SERNIN SUR RANCE	Mme ASENSI, Mme PELLOIE, Mme HORVAT M BERHOU	105
EPU Claudie Haigneré	Juin 2026 Avril ou Mai 2026	3	BOUCONNE 09 VAL DE SOS	CP/CE2 – Mme RIVALS à confirmer CE2/CM1 Mmes SCORCIONE & SEGUIN + CE1 Mme MAYADE	37
EMPU Claudie Haigneré	du 15 au 16 juin 2026	1	AUVILLAR (82)	PS-MS - Mme DEXANT-RAMOND	27



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026DEL057

Commune de Cugnaux

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Albert Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, Maire.

Étaient présents :

MMES et MM : ANDREU-SEIGNÉ, AUGET, AUJOLAT, BALLUREAU, BENA, BLAU, BOLTAR, BORDES, CHABARDÈS, CHOINKOWSKI, COLAS, CROQUETTE, DELPRAT, FERRARA, GAULOIS, GHODBANE, GOUDAL, GOURDOU-BOUÉ, LASSERRE, LIN, LORENZI, LOUBIER, LYORET-CROCHET, MARTINEZ, NOIR, PEDUSSAUT, QUIBEL, ROLLOT, ROURE, SANCHEZ, SCHNEIDER, TROTIGNON, TRUONG, VIDAL

Absents ayant donné procuration :

Mme BENAZET donne procuration à M. SANCHEZ

Secrétaire de séance : M. Léo AUGET

Date de convocation : 21 avril 2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 30 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Votants :

POUR :	35	
CONTRE :		
ABSTENTION :		
NE PARTICIPE PAS AU VOTE :		

Objet : Cession par la Commune de Cugnaux d'une maison d'habitation située 80 avenue de Toulouse, cadastrée section AY n°9

Service : Urbanisme

Rapporteur : M. Sébastien CHOINKOWSKI

Annexe : Avis des domaines

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L. 2141-1 ;

Vu l'avis des domaines en date du 26 septembre 2025 ;

Après avoir acquis le bien sis 80 avenue de Toulouse cadastré section AY n°9, auprès de l'EPFL du Grand Toulouse, par acte authentique les 25 et 28 octobre 2024, la commune de Cugnaux a lancé un appel à candidature afin de sélectionner des agences immobilières intéressées par la cession de ce bien.

À la suite de la délibération en date du 25 juin 2025, la commune a signé deux mandats de vente sans exclusivité auprès des deux agences ayant candidaté auprès de la mairie, à savoir INTEGRAL IMMOBILIER et CENTURY 21.

Un premier accord sur la chose et sur le prix a été convenu et acté par la délibération n°2025DEL122 du conseil municipal en date du 12 novembre 2025, sous condition suspensive d'obtention d'un prêt. Cette condition n'ayant pu être remplie par l'acquéreur, la première vente est annulée.

A ce jour, l'agence INTEGRAL IMMOBILIER a trouvé un nouvel acquéreur au prix affiché dans le mandat. Il est donc proposé ici de valider la cession du bien.

Condition de cession :

- Parcelle concernée : Maison d'habitation, libre de toute occupation, située au 80 avenue de Toulouse à Cugnaux, cadastrée section AY n°9, d'une superficie de 340 m² ;
- Vendeur : la commune de Cugnaux ;
- Prix de vente NET VENDEUR : 110 000 euros ;
- Rémunération du MANDATAIRE : La rémunération sera à la charge de l'ACQUEREUR pour un montant de : 8 800 euros TTC ;
- Acquéreur : Madame Sassia KORTAS ;

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** la cession du bien sis 80 avenue de Toulouse, parcelle cadastrée section AY n°9 au prix de 118 800 euros comprenant 8 800€ de frais d'agence à la charge de l'acquéreur soit un prix net vendeur de 110 000€ ;
- **DE MANDATER** l'office notarial de Maîtres Loic SELLIER, Jérôme FARGE, Severin VIGIER, Myriam BARTHES-ATTARD – 2 Impasse Henri Matisse, 31270 CUGNAUX – en vue de la signature de l'acte authentique ;
- **D'AUTORISER M. le Maire** à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Aurélien ANDREU-SEIGNÉ



Direction Générale Des Finances Publiques
Direction régionale des Finances publiques d'Occitanie
et du département de la Haute-Garonne

Pôle d'évaluation domaniale de Toulouse
 15 Place Occitane
 31039 TOULOUSE Cedex 09

mél : drfip31.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Laurence CHARRIN-PINCE
 Téléphone : 06 25 00 90 26
 Courriel : laurence.charrin-pince@dgfip.finances.gouv.fr
 Réf DS : 26192905
 Réf OSE : 2025-31157-64356

Le Directeur régional des Finances publiques
 d'Occitanie
 et du département de la Haute-Garonne

à

Monsieur le Maire de la
 Commune de CUGNAUX

Toulouse, le 26/09/2025

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : Cession d'une maison à usage d'habitation
Affaire suivie : LIN WEE KUAN Marina Directrice service urbanisme

Vous avez saisi le Pôle d'Évaluation Domaniale de Toulouse en date du 05/09/2025, pour une demande d'évaluation concernant la cession d'une maison à usage d'habitation, située 80 Avenue de Toulouse 31270 Cugnaux sise sur la parcelle cadastrée AY 246 d'une contenance de 362 m².

Il s'agit d'une maison de ville ancienne mitoyenne d'une surface habitable de 37 m² avec jardin attenant.

Termes de comparaison relevés :

Ref. enregistrement	Ref. Cadastrales	Commune	Adresse	Date mutation	Année construct.	Nbre pièces	Surface terrain	Surface utile totale	Prix total	Prix/m ² (surf. utile)	Groupe	Situation locative	Catégorie cadastrale
3104P03 2025P08922	157//BI/104//	CUGNAUX	11 RUE DES LILAS	03/03/2025	1967	5	406	82	220 158	2684,85	Maison	Libre	5M
3104P03 2024P11838	157//BI/90//	CUGNAUX	14 RUE DES LILAS	22/04/2024	1967	4	441	68	249 700	3672,06	Maison	Libre	5M
3104P03 2025P09763	157//BI/114//	CUGNAUX	29 RUE DES LILAS	24/03/2025	1967	5	220	81	249 875	3084,88	Maison	Libre	5M
3104P03 2025P04893	157//BI/117//	CUGNAUX	33 RUE DES LILAS	29/01/2025	1968	4	308	81	218 300	2695,06	Maison	Libre	5M
3104P03 2024P30103	157//AY/9//	CUGNAUX	80 AV DE TOULOUSE	28/10/2024	1820	2	340	37	107 167	2896,41	Maison	Libre	6

Synthèse des prix de la sélection

Année	Période	Prix au m ² (€) *			
		Moyen	Médian	Minimum	Maximum
2024	janvier-décembre	3 284,23	3 284,23	2 896,41	3 672,06
2025	janvier-août	2 821,60	2 695,06	2 684,85	3 084,88
Synthèse		3 006,65	2 896,41	2 684,85	3 672,06

Par référence à la vente en date du 28/10/2024 portant sur le même bien il sera retenu un prix unitaire de 2900€/m² soit une valeur vénale estimée à : 37 m² x 2900€/m² = 107 300€.

En conclusion, l'offre d'acquisition au prix de 110 000€ n'appelle pas d'observations.

Le présent avis est valable 24 mois.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques d'Occitanie
et du département de la Haute-Garonne et par délégation,
L'Inspectrice des Finances Publiques
Laurence Charrin-Pince



L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.